



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), avec la collaboration des ministères et organismes de l'administration publique. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du MELCCFP.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Référence à citer

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Québec, 2023, 128 pages.

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-93548-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays
©Gouvernement du Québec – 2023

**STRATÉGIE
GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2023-2028**



Message du premier ministre

La protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques sont des enjeux incontournables, qui nous touchent tous. Dans l'intérêt des générations présentes et futures, nous devons agir dès maintenant pour accélérer la transition vers une économie verte. Le Québec a toutes les ressources et le savoir-faire nécessaires pour être un leader de cette nouvelle économie, et l'ensemble de notre nation doit se mobiliser autour d'une vision commune du développement durable afin d'y arriver.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 présente un plan ambitieux pour mettre à contribution la force de plus de 110 ministères et organismes actifs dans toutes les sphères de la société, pour créer de la richesse tout en protégeant la santé et le bien-être des Québécois.

Avec cette stratégie, nous affirmons l'ambition de notre gouvernement de faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte. Nous voulons que l'État québécois devienne un véritable laboratoire d'innovation dans des secteurs d'avenir tels que l'économie circulaire et la finance durable. Dans l'intérêt de tous les Québécois, nous agissons également pour favoriser l'accès à la nature et aux cours d'eau partout sur notre territoire.

Je souhaite que cette stratégie ambitieuse motive les dirigeants de l'État québécois et de la société civile et qu'elle les incite à faire plus et mieux en matière de développement durable. C'est notre devoir de bâtir un Québec plus vert et plus prospère pour le présent et pour l'avenir.

Le premier ministre du Québec,

François Legault



Mot du ministre

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 est la troisième stratégie adoptée par le gouvernement depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement durable en 2006. Au fil des années, les orientations du gouvernement en la matière ont suscité l'innovation au Québec et la reconnaissance internationale de nos efforts et de notre expertise.

Cette nouvelle stratégie arrive alors que nous sommes à un point tournant dans la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Pour relever ce défi, nous devons agir dans toutes les sphères de la société. Nous devons poursuivre nos efforts sur les plans individuel et collectif, personnel et professionnel, afin d'apporter des changements importants et d'atteindre collectivement les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Avec cette stratégie, nous souhaitons :

- Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
- Agir pour protéger la nature et favoriser l'accès à la nature;
- Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
- Faire en sorte que l'État appuie l'innovation par ses pratiques.

J'invite tous mes collègues et les dirigeants d'organismes à innover pour le développement durable dans leurs champs d'action en mettant à profit la créativité des Québécois et à communiquer leurs initiatives et leurs réussites. C'est en nous inspirant les uns des autres et en unissant nos forces que nous réussirons à transformer notre société et à maintenir notre leadership à l'échelle internationale. Je tiens à remercier tous les groupes qui ont participé aux travaux d'élaboration de cette stratégie, qui, par leurs commentaires et leurs propositions, l'ont inspirée et bonifiée.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs,

Benoit Charette

Table des matières

1. Présentation de la Stratégie	1
2. Les défis et leviers transversaux	5
3. Nouveautés de la Stratégie 2023-2028	10
4. Structure de la Stratégie 2023-2028.....	12
Orientation 1 - Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable	17
Tableau synthèse.....	17
Objectifs.....	18
Objectif 1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables.....	18
Objectif 1.2. Structurer le marché des emplois verts et verdissants.....	22
Objectif 1.3. Favoriser la consommation responsable	24
Orientation 2 - Agir en faveur de la nature et pour la santé	30
Tableau synthèse.....	31
Objectifs	31
Objectif 2.1. Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes.....	31
Objectif 2.2. Améliorer la santé des écosystèmes	32
Objectif 2.3. Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens	34
Orientation 3 - Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec	37
Tableau synthèse	37
Objectifs	38
Objectif 3.1. Assurer une transition socio-écologique juste	38
Objectif 3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société.....	41
Orientation 4 - Développer les collectivités durablement	47
Tableau synthèse.....	47
Objectifs	48
Objectif 4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux	48
Objectif 4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable.....	51
Objectif 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes.....	53

Orientation 5 - Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation 57

Tableau synthèse..... 57

Gouvernance des ministères et organismes..... 59

Objectif 5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement..... 60

Objectif 5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique 61

Objectif 5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois..... 62

Gestion durable des ministères et organismes 65

Objectif 5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable 66

Objectif 5.5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable 69

Objectif 5.6. Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics 70

Objectif 5.7 Valoriser les matières résiduelles 72

Objectif 5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables 74

Réseaux parapublics..... 77

Objectif 5.9. Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique..... 78

Annexe 1

Liste des ministères et organismes du gouvernement assujettis à la Loi sur le développement durable 81

Annexe 2

Évaluation de la durabilité du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 85

Annexe 3

Tableau de concordance entre la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le Plan pour une économie verte 2030 et l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité 104

Annexe 4

Cadre de suivi préliminaire de Stratégie 2023-2028 109

Annexe 5

Glossaire 113

Annexe 6

Références 117

Références des citations en début de sections..... 125

La Stratégie : un programme fédérateur pour le Québec

« Cela fait plus de 10 ans que nous cherchons, toujours mieux, à réconcilier les bienfaits économique, social et environnemental dans chacune de nos décisions. Cette volonté fait maintenant partie de la culture d'Investissement Québec. »

– Investissement Québec, 2018.

« Le développement durable nous invite à changer notre manière d'habiter le monde. Pour ce faire, les mentalités doivent évoluer et l'enseignement supérieur a un rôle central à jouer dans cette transformation du Québec. »

– Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021.

« Le rôle et la mission du Ministère s'inscrivent en cohérence avec les engagements gouvernementaux en faveur du développement durable, particulièrement suivant l'adoption de la Politique de mobilité durable 2030. »

– Ministère des Transports du Québec, 2021.

« Hydro-Québec [...] voit à ce que ses activités soient toujours imprégnées des principes du développement durable. Elle désire poursuivre son rôle de leader dans ce domaine en mettant en œuvre de nouvelles initiatives sociétales et environnementales ainsi qu'en matière de gouvernance responsable et de transparence envers le public. »

– Hydro-Québec, 2020.

« Le développement durable constitue une responsabilité collective; le CAG vise à mobiliser son personnel et à encourager sa clientèle à investir de manière écoresponsable à travers son offre de services. »

– Centre d'acquisitions gouvernementales, 2022.

« Le soutien à la famille et l'éducation à la petite enfance constituent le socle d'un développement durable de la société québécoise. Ce socle contribue à une plus grande solidarité sociale, au développement et à la réussite éducative des jeunes enfants, de même qu'à l'égalité des chances et à l'émergence de valeurs et d'attitudes environnementales et citoyennes, telles que la sensibilité à la nature et l'ouverture à la diversité et l'inclusion. »

– Ministère de la Famille, 2022.



Présentation de la Stratégie

La **Stratégie gouvernementale de développement durable** (ci-après « la Stratégie ») s'inscrit dans le cadre de la **Loi sur le développement durable (RLRQ., c. D-8.1.1)** (ci-après « la loi »), qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en 2006.

Elle a pour vision de faire du Québec une société plus juste et prospère, garantissant à tous les Québécois un milieu de vie sain et sécuritaire ainsi qu'un patrimoine naturel et culturel protégé.

Sa vocation

La Stratégie a pour vocation d'intégrer la recherche d'un [développement durable](#) dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement, à savoir dans les lois, les politiques publiques et les programmes, afin que ceux-ci participent à la transition vers un Québec plus prospère, vert et responsable.

Pour ce faire, elle établit le programme d'action gouvernemental en matière de développement durable qui assure un arrimage fort et explicite entre les politiques publiques, tout en créant de nouveaux champs d'action qui répondent aux défis sociétaux contemporains. La Stratégie offre de ce fait aux citoyens et aux décideurs une vision d'ensemble sur les priorités nationales, tout en facilitant la concertation entre les ministères et organismes et la complémentarité de leurs interventions.

Portée au plus haut niveau, la Stratégie est révisée tous les cinq ans et déposée à l'Assemblée nationale par le premier ministre.

Sa portée

En vertu de la loi, la Stratégie concerne plus de [110 ministères et organismes](#) actifs dans toutes les sphères de la société. Ceux-ci doivent produire un plan d'action de développement durable (PADD) afin de présenter les actions qu'ils mèneront dans leurs domaines d'activité respectifs pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. La contribution de chaque entité est donc connue. Les ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Éducation (MEQ) et de l'Enseignement supérieur (MES), de même que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont, de plus, la responsabilité d'assurer la contribution des établissements des réseaux parapublics et des organismes municipaux sous leur responsabilité à la réalisation de la Stratégie.

Le développement durable fait partie des priorités gouvernementales. En ce sens, depuis 2019, la qualité de la planification et le degré d'atteinte des cibles des PADD des ministères sont mesurés annuellement à l'aide de l'Indice de performance en matière de développement durable (IPDD) (MELCC, 2021), conformément aux résultats déclarés dans le rapport annuel de gestion. Les résultats de l'IPDD sont diffusés sur Québec.ca, inclus dans le rapport de la présidente du Conseil du trésor à l'Assemblée nationale et intégrés au Tableau de bord de la performance des ministères du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT, 2021).

Grâce à l'IPDD, la population peut maintenant apprécier, de manière simple, la performance des organisations publiques en matière de développement durable.

Mécanismes de mise en œuvre sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs



La reddition de comptes et le suivi

La reddition de comptes relative à la Stratégie est régie par la loi. Elle s'effectue par la production de bilans périodiques de mise en œuvre qui font état des actions menées par les ministères et organismes pour réaliser les objectifs fixés. C'est le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui est chargé de produire ces bilans, dont un rapport qui doit être déposé tous les cinq ans à l'Assemblée nationale par le premier ministre, ainsi que l'État de situation du développement durable au Québec, produit en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) à l'occasion de la révision de la Stratégie.

Vérificateur général du Québec (commissaire au développement durable)

Le commissaire au développement durable (CDD) prépare, au moins une fois par année, sous l'autorité du vérificateur général du Québec (VGQ), un rapport dans lequel il fait part de ses constatations et de ses recommandations ayant trait à l'application de la Loi sur le développement durable. Il aborde également tout sujet qui découle de ses travaux d'audit ou d'enquête en matière de développement durable et formule ses commentaires concernant les principes, les procédures ou les autres moyens employés par les entités gouvernementales visées.

Sa coordination

Le MELCCFP a la responsabilité d'apporter son soutien aux ministères et organismes pour la mise en œuvre de la Stratégie. Conformément à la loi, cet appui se manifeste par l'élaboration d'outils d'accompagnement stratégique et la mise en place de mécanismes de coordination pangouvernementaux.

- **Comité interministériel du développement durable (CIDD)**

Le CIDD est l'instance privilégiée de concertation sur le développement durable au gouvernement du Québec. Formé de 55 membres, sous-ministres adjoints et leurs équivalents pour les organismes publics, le CIDD émet des recommandations concernant les orientations gouvernementales en matière de développement durable et offre son concours pour faciliter la réalisation de la Stratégie et assurer l'application de la loi. Le MELCCFP préside le CIDD et en assume le secrétariat.

- **Comité directeur du CIDD (Codir CIDD)**

Le Codir CIDD est une instance de niveau stratégique. Formé de six membres, sous-ministres adjoints et leurs équivalents pour les organismes publics, il regroupe le ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère des Finances du Québec, le scientifique en chef du Québec et l'Institut de la statistique du Québec. Le MELCCFP préside le comité et en assume le secrétariat. Sur recommandation du MELCCFP, le Codir CIDD a pour mandat de proposer au CIDD, pour adoption, les orientations requises pour améliorer la gouvernance du dossier et une programmation annuelle portant sur les sujets et travaux prioritaires.

L'accompagnement des réseaux parapublics et des municipalités

De plus, avec le soutien du MELCCFP et du CIDD, quatre tables d'accompagnement-conseil mènent leurs activités auprès des organismes municipaux ainsi que des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux afin qu'ils entreprennent ou poursuivent une démarche de développement durable. Les quatre tables sont :

- Le Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux en développement durable, animé par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- La Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable, animée par le ministère de l'Éducation;
- Le Comité inter-ordres en développement durable de l'enseignement supérieur, animé par le ministère de l'Enseignement supérieur;
- La Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux, animée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le MELCCFP s'engage avec la collaboration des ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Santé et des Services sociaux, à mener une réflexion sur l'assujettissement des entités visées par l'article 4 de la Loi sur le développement durable, suivant les dispositions prévues à cet article et à soumettre ses recommandations au gouvernement en 2025.



Les responsabilités du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Loi sur le développement durable

La loi confère également au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs un mandat transversal qui lui permet de veiller à ce que les principes du développement durable et les priorités environnementales soient pris en compte par les ministères et organismes. Il coordonne l'action gouvernementale et conseille le gouvernement dans ce but. En vertu de la loi, les ministères et organismes ont l'obligation de lui apporter leur concours pour la réalisation de son mandat, dans les domaines qui relèvent de leurs compétences.

Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la lutte contre les changements climatiques

S'ajoutent à ces responsabilités celles que lui confère la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (chapitre M-30.001). Celle-ci établit notamment que le ministre est d'office le conseiller du gouvernement sur toute question qui concerne la lutte contre les changements climatiques et qu'il en assure la gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale. En outre, il voit au respect des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre et assure la cohérence et la coordination des politiques, des plans d'action, des programmes, des processus de concertation et des autres mesures du gouvernement, des ministères et des organismes publics qui concernent la lutte contre les changements climatiques, et il est associé à leur élaboration. Le ministre doit être consulté lors de l'élaboration des mesures qui pourraient avoir un impact significatif en matière de lutte contre les changements climatiques. Il donne aux autres ministres et aux organismes publics tout avis qu'il estime opportun pour favoriser la lutte contre les changements climatiques et diminuer les risques climatiques, et leur recommande tout ajustement nécessaire à ces fins.

En s'appuyant sur l'ensemble de ces pouvoirs et responsabilités, et sur les mécanismes de gouvernance du développement durable, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs exerce ainsi un leadership sur l'ensemble de l'administration publique.



Les défis et leviers transversaux

Démarche d'élaboration de la Stratégie 2023-2028 : l'analyse du contexte

L'analyse du contexte permet d'effectuer des choix stratégiques sur la base de facteurs de durabilité. Elle repose sur une évaluation des tendances, des risques et des occasions favorables susceptibles d'influencer la réalisation des ambitions visées pour la période 2023-2028 ainsi que sur l'analyse des progrès gouvernementaux réalisés entre 2015 et 2019. L'analyse du contexte tient compte également des attentes et besoins de la population.

L'analyse du contexte réalisée pour la Stratégie 2023-2028 s'appuie sur l'information ci-dessous :

- Les résultats du Rapport de mise en œuvre 2017-2019 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (MELCC, 2021a) et de l'État de situation du développement durable au Québec – Rapport de la période 2013-2019 (MELCC, 2020);
- Le Recueil des indicateurs de développement durable du Québec, produit par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2022);
- Les résultats de la consultation publique « Bâtir le Québec de demain durablement », tenue du 5 au 25 octobre 2020;
- Les objectifs des plans stratégiques, des plans d'action de développement durable et des politiques publiques des ministères et organismes;
- Les recommandations du commissaire au développement durable, particulièrement sur les limites de l'adoption volontaire d'une démarche de développement durable par les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et par les organismes municipaux (VGQ, 2019), et sur l'écofiscalité, l'écoconditionnalité et l'écoresponsabilité pour une économie verte et responsable (VGQ, 2020).

L'identification des défis prioritaires

À la suite de l'évaluation du contexte, plusieurs défis ont été identifiés. Certains demeurent dans la continuité des stratégies précédentes, alors que d'autres s'inscrivent dans la nouveauté. Les défis ci-dessous ont motivé le choix des objectifs stratégiques 2023-2028 :

Défis environnementaux

- Protéger tous les écosystèmes du Québec
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux changements climatiques
- Donner une place plus importante à la nature dans nos vies

Défis économiques

- Favoriser la compétitivité des entreprises québécoises dans le contexte de transition vers des modèles d'affaires durables et l'adoption de technologies propres

- Prélever de façon durable les ressources naturelles et sécuriser les chaînes d’approvisionnement des entreprises d’ici
- Assurer la disponibilité de la main-d’œuvre en période de pénurie
- Encourager la consommation responsable et soutenir le développement du marché des produits et services durables d’ici, au Québec et sur les marchés d’exportation
- Réaliser une transformation numérique responsable et en tirer le plein potentiel pour atteindre les objectifs fixés

Défis sociétaux

- Valoriser la [diversité](#) et l’égalité entre les femmes et les hommes ainsi que répondre aux besoins et ambitions des Premières Nations et des Inuits
- Assurer une [transition socio-écologique juste](#)
- Aborder les enjeux de santé dans une perspective de [santé durable](#)

La prise en compte des principes du développement durable

Afin de mettre en œuvre des mesures favorables au développement durable dans leurs sphères d’activités, les ministères et organismes assujettis à la loi ont l’obligation de prendre en compte seize principes de développement durable dans le cadre de leurs interventions (article 6).

Dans le but de faciliter l’application de cette obligation et d’assurer l’uniformité des travaux réalisés à l’échelle gouvernementale, les ministères et organismes disposent d’un outil d’évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales. Développé par le MELCCFP, cet outil assure la prise en compte des principes de développement durable et des enjeux de la lutte contre les changements climatiques. Il facilite l’identification de solutions pour y répondre. Le cadre d’analyse comprenant vingt thèmes intégrés dans cinq champs d’action :

1. Environnement
2. Économie verte
3. Prospérité sociale, culturelle et économique du Québec
4. Gouvernance
5. Lutte contre les changements climatiques

Conformément à ses obligations légales et dans la perspective d’améliorer la Stratégie 2023-2028, le MELCCFP a évalué le projet sous l’aspect de la durabilité. Les résultats peuvent être consultés à l’[annexe 2](#).

L’intensification des enjeux climatiques et de biodiversité

La Stratégie 2023-2028 tient compte du contexte d’accélération des [défis globaux](#) associés à la crise du climat et de la [biodiversité](#), dont les impacts affectent la société dans tous ses aspects. Elle fait une place prépondérante aux enjeux auxquels le Québec est confronté de manière à étendre la recherche de solutions concrètes dans toutes les sphères d’intervention de l’État, ouvrant ainsi de nouveaux champs d’action.



Pour ce faire, la Stratégie 2023-2028 s'appuie entre autres sur la mise en œuvre complémentaire du Plan pour une économie verte 2030 (MELCC, 2020a) et de l'accord de Kunming-Montréal adopté lors de la 15^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CdP-15).

Pour de plus amples renseignements sur les liens entre les objectifs de ces documents et ceux de la Stratégie 2023-2028, veuillez consulter l'[annexe 3](#).

Le Plan pour une économie verte 2030

Le Québec s'est doté d'une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et il vise la carboneutralité d'ici 2050. Le Plan pour une économie verte 2030 constitue la politique-cadre qui guide l'action gouvernementale en matière d'électrification, de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation dans ce but.



Le Plan pour une économie verte 2030 se décline en trois axes : 1) atténuer les changements climatiques; 2) construire l'économie de demain et 3) s'adapter aux changements climatiques.

Ce plan s'appuie sur les assises solides que possède le Québec dans le but de construire et d'approfondir les avantages d'une transition climatique juste pour tous les Québécois. Il tirera en particulier profit d'un atout inestimable pour réduire les émissions de GES : l'électricité propre du Québec.

Pour de plus amples renseignements sur la progression du Québec vers l'atteinte de ses cibles, veuillez consulter l'[État d'avancement de l'action climatique gouvernementale](#).

Cibles de l'Accord de Kunming à Montréal pour la biodiversité

Les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal adoptées en 2022 lors de la CdP-15 établissent un cadre pour planifier les interventions des États dans ce domaine. Le Québec s'est engagé à y contribuer par l'adoption d'un Plan Nature 2030.

Le Plan Nature aura notamment comme objectifs d'atteindre la cible mondiale de conservation de 30 % de son territoire d'ici 2030. Il prévoira des mesures de conservation des milieux naturels, dont un soutien aux initiatives autochtones. Il visera à agir sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et à favoriser un accès à la nature pour l'ensemble des Québécois.

La création du Fonds bleu

Le Québec dispose de dizaines de milliers de rivières et de plus de trois millions de plans d'eau. Il détient 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète. Le fleuve Saint-Laurent draine à lui seul plus de 25 % des réserves mondiales d'eau. Conscient du caractère vital de cette richesse collective, le Québec s'est engagé lors de la CdP-15 à en accroître la protection grâce à la création du Fonds bleu. Le Fonds bleu visera notamment à mieux protéger les réserves d'eau douce du Québec dans le contexte des défis globaux qui se posent. Il garantira un financement prévisible et soutenu pour les actions en cours et pour de nouvelles initiatives de protection et de mise en valeur des cours d'eau et des lacs dans le cadre d'un Plan Eau.

Le Plan Nature 2030, le Plan Eau et le Fonds bleu représentent une contribution d'envergure aux orientations gouvernementales en matière de développement durable. Ils permettront la réalisation de mesures et de projets structurants pour le Québec.



La prise en compte des réalités des Premières Nations et des Inuit

La Stratégie 2023-2028 s'inscrit dans le respect des ententes conclues entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations et les Inuit et dans celui des obligations gouvernementales québécoises en matière d'affaires autochtones. Elle s'inspire également des recommandations de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, qui demande des actions transversales et des approches de collaboration de nation à nation.

Il est important de prendre en compte les réalités des nations autochtones pour assurer la cohérence et la convergence des actions gouvernementales dans leurs milieux. À cet égard, les discussions qui conduiront les ministères et organismes à l'élaboration d'actions devront se faire en partenariat avec les nations, les communautés ou les organisations autochtones et s'opérer dans un esprit de collaboration et de respect mutuel.

Pour les mesures visant les Premières Nations, les ministères et organismes peuvent notamment s'inspirer de la [Stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador](#). Celle-ci repose sur les cinq enjeux suivants. Les ministères et organismes sont invités à en tenir compte pour réaliser leurs planifications et interventions en matière de développement durable :

1. Cultures et langues;
2. Qualité du territoire et pérennité des ressources;
3. Développement social et économique;
4. Nécessité du partenariat;
5. Participation aux processus décisionnels.

D'autres stratégies peuvent exister, c'est pourquoi on rappelle l'importance de travailler de concert avec les communautés, nations ou organismes autochtones qui pourront vous renseigner sur leurs visions de développement durable et ainsi développer des mesures qui reflètent leurs réalités.



La contribution du Québec au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies

En 2015, les 193 États membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), un plan d'action mondial ambitieux pour la planète, la paix et la prospérité. Le Programme 2030 repose sur 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles. Les 17 ODD sont intégrés, c'est-à-dire que les actions réalisées dans un domaine influenceront les résultats dans d'autres. Ensemble, ils forment un plan permettant de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui.

La Stratégie 2023-2028 constitue la réponse formelle du gouvernement du Québec au Programme 2030.

Il est demandé aux ministères et organismes de promouvoir le Programme 2030 dans la population, auprès de leurs clientèles et de leurs partenaires en intégrant les ODD dans les communications, les politiques publiques et les programmes.

Pour assurer la cohérence gouvernementale, il est demandé de respecter le classement présenté dans ce document. Le gouvernement du Québec assume ainsi pleinement son leadership en matière de développement durable et joue un rôle central dans l'atteinte des ODD à l'échelle de son territoire.

Pour de plus amples renseignements sur les liens entre les ODD et les objectifs de la Stratégie 2023-2028, veuillez consulter l'[annexe 3](#).

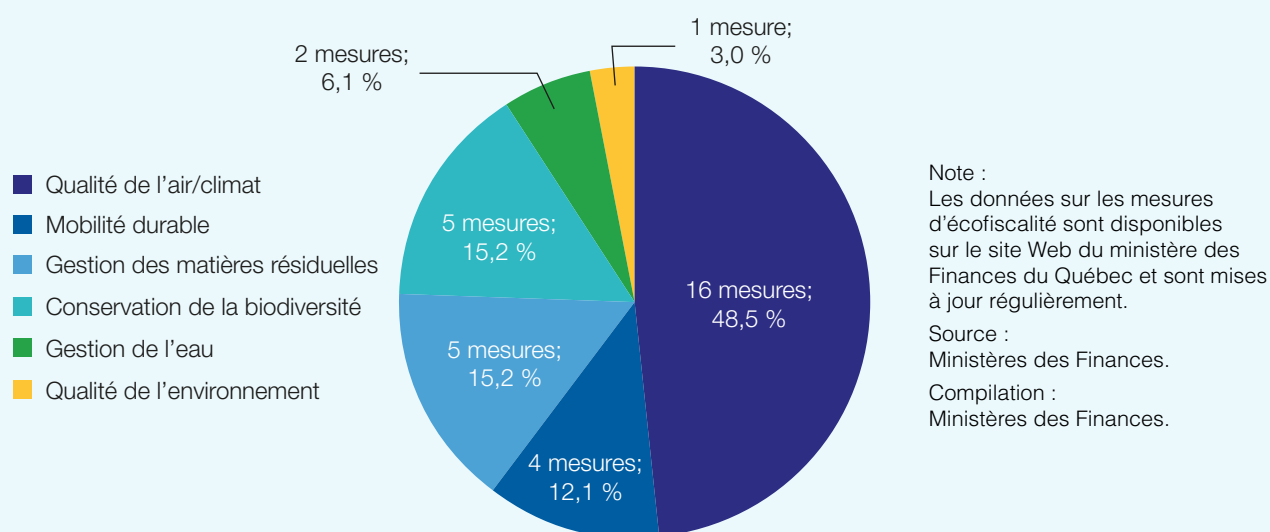
Le rôle de l'écofiscalité dans la Stratégie 2023-2028

L'écofiscalité regroupe un ensemble d'instruments économiques fiscaux et autres visant à décourager les activités nuisibles pour l'environnement, à encourager les activités qui lui sont favorables et à stimuler des pratiques innovantes pour atteindre ce but. Il s'agit d'un outil stratégique en matière de développement durable.

En 2020-2021, 33 mesures écofiscales visant à favoriser des comportements écoresponsables ou à financer une politique environnementale étaient en vigueur au Québec.

Ces mesures s'appliquent à des enjeux environnementaux aussi variés que la qualité de l'environnement, de l'air et du climat, la mobilité durable, la conservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et celle des matières résiduelles.

Nombre de mesures d'écofiscalité selon le thème, Québec, 2020-2021



Le Québec accroît son expertise dans ce domaine et favorise le recours à cet instrument économique selon le principe du « bon usage dans le bon contexte ». Ainsi, le gouvernement préconise une utilisation optimale et judicieuse de l'écofiscalité en l'appliquant aux situations dans lesquelles il s'agit de l'intervention la plus performante.

Le ministère des Finances du Québec, en collaboration avec le MELCCFP, s'engage à accompagner les ministères et organismes dans ce but. Le gouvernement continuera de suivre l'évolution de l'utilisation de ces mesures dans le cadre du suivi de la Stratégie 2023-2028 pour ajuster ses interventions.



Pour de plus amples renseignements sur l'écofiscalité au Québec, veuillez consulter [Ministère des Finances du Québec](https://www.mffq.ca/) | [Mesure écofiscales \(gouv.qc.ca\)](https://www.mffq.ca/mesure-ecofiscales).



Nouveautés de la Stratégie 2023-2028

La Stratégie 2023-2028 est la troisième stratégie adoptée depuis l'entrée en vigueur de la loi. Sur la base des avancées réalisées depuis 2008, celle-ci mise sur de nouveaux moyens pour accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable du Québec.

1. La diffusion d'attentes de participation envers les ministères et organismes

Pour la première fois, les ministères et organismes se voient attribuer des attentes de participation. Ces dernières visent à ce que tous les objectifs de la Stratégie soient adéquatement couverts par les PADD et que les résultats visés soient atteints. De façon à tirer le plein potentiel de la force collective de l'appareil gouvernemental, les attentes de participation sont établies en fonction de la mission, des pouvoirs d'intervention et des mandats des ministères et organismes, et en fonction des actions prioritaires, présentées dans ce document pour chaque objectif.

Les attentes seront rendues publiques dans les six premiers mois suivants l'entrée en vigueur de la Stratégie 2023-2028.

2. L'élargissement de la portée de l'Indice de performance en matière de développement durable

Adopté en 2019, l'Indice de performance en matière de développement durable (IPDD) envoie un signal clair sur les attentes de performance du gouvernement envers ses ministères et organismes. En rendant public cet outil et en le perfectionnant continuellement, le gouvernement entend, en toute transparence, permettre à la population et aux élus de constater et de comparer la performance de l'État, tout en responsabilisant ses dirigeants.

En 2023, tous les ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable se verront attribuer un IPDD annuel. Jusqu'à présent, seuls les ministères étaient concernés.

3. La mobilisation des réseaux parapublics et des organismes municipaux

Offrant des services à la population, les réseaux parapublics et les municipalités sont des milieux privilégiés pour exercer un leadership inspirant en matière de développement durable auprès de la population. Avec l'ambition de développer des projets rassembleurs et de tester des solutions concrètes et innovantes, ils peuvent être un lieu de création et d'expérimentation dans des domaines variés : lutte contre les changements climatiques, approvisionnements responsables, gestion des matières résiduelles et création d'espaces verts au bénéfice de leurs clientèles.

C'est pourquoi des objectifs stratégiques s'adressant directement aux réseaux parapublics ont été ajoutés à la Stratégie 2023-2028.

4. L'intégration du développement durable à la planification stratégique

La planification stratégique est un exercice de consolidation de la vision d'une organisation gouvernementale au plus haut niveau. Elle oriente les valeurs organisationnelles, les politiques publiques et les services aux citoyens.

Depuis 2023, les enjeux relatifs au développement durable et les orientations gouvernementales en la matière font partie de cet exercice pour toutes les organisations publiques assujetties à la loi (MELCC, 2021b).

04

Structure de la Stratégie 2023-2028

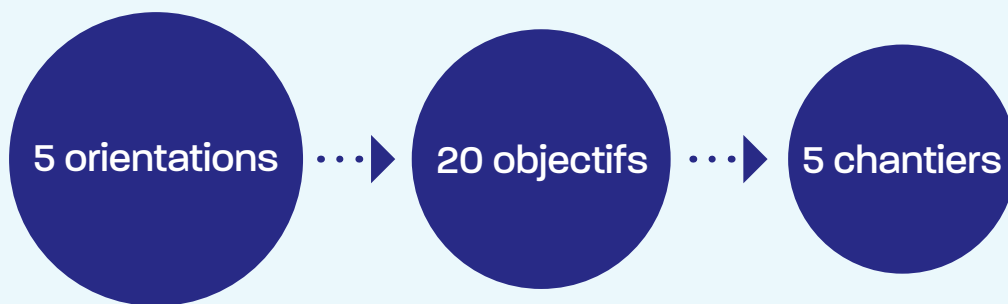
La Stratégie comporte 5 orientations, regroupant 20 objectifs stratégiques et 40 sous-objectifs.

Les Orientations 1 à 4 établissent les ambitions pour un Québec prospère, vert et responsable et les moyens pour atteindre ces ambitions.

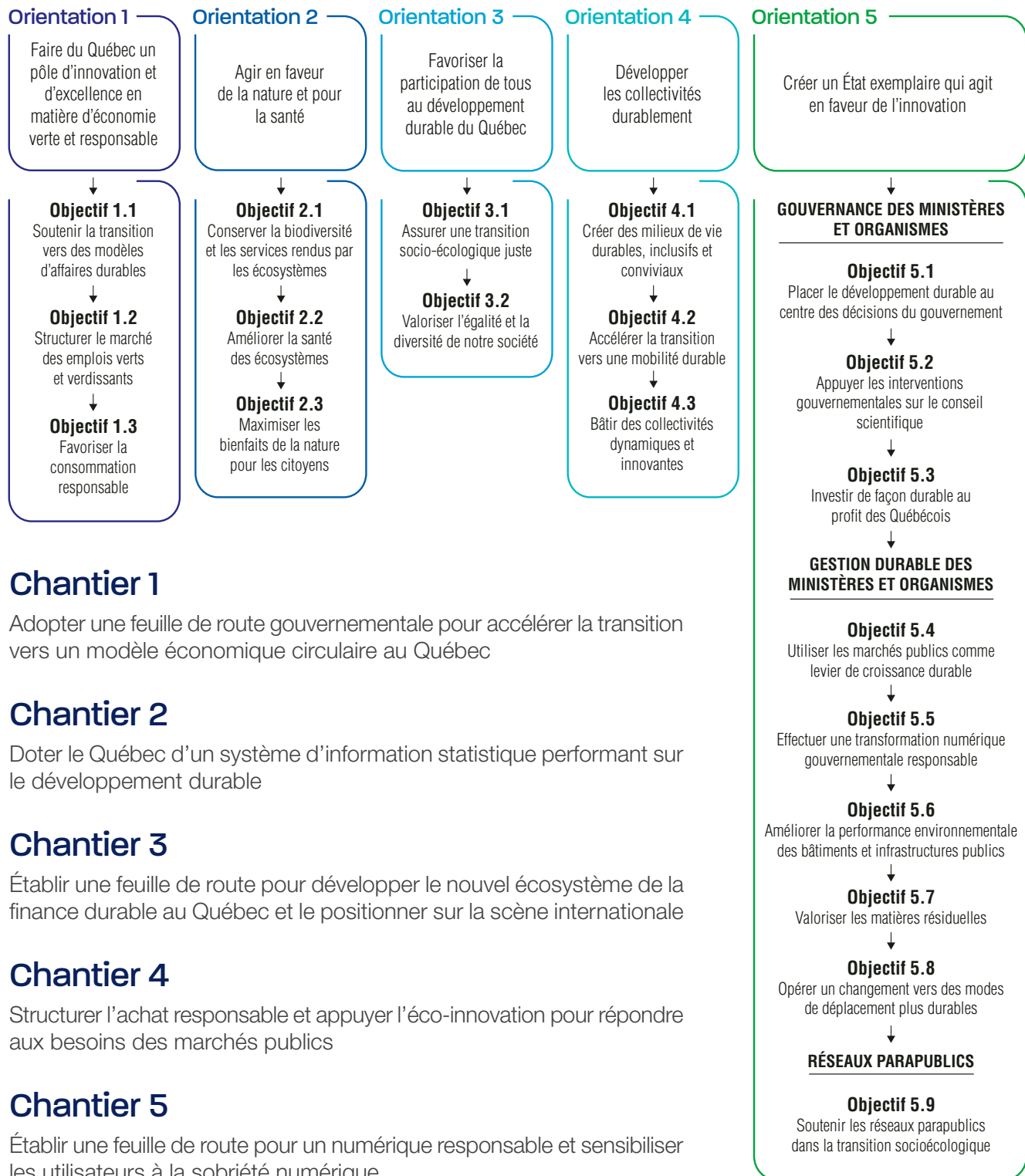
L’Orientation 5 fixe les modalités de gouvernance et de gestion prioritaires pour que le gouvernement donne l’exemple en menant ses opérations de façon responsable dans des domaines clés tels que l’approvisionnement et la gestion immobilière, et en adaptant sa gouvernance pour mieux tenir compte des enjeux de durabilité dans ses interventions.

Ce cadre dirigera l’action gouvernementale pour les cinq prochaines années.

Vision d'ensemble Priorités 2023-2028



Complémentaire aux objectifs, la Stratégie comporte également cinq chantiers qui amèneront des ministères et organismes ciblés à collaborer pour accélérer la réalisation de mesures structurantes et stratégiques pour le Québec.



Chantier 1

Adopter une feuille de route gouvernementale pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire au Québec

Chantier 2

Doter le Québec d'un système d'information statistique performant sur le développement durable

Chantier 3

Établir une feuille de route pour développer le nouvel écosystème de la finance durable au Québec et le positionner sur la scène internationale

Chantier 4

Structurer l'achat responsable et appuyer l'éco-innovation pour répondre aux besoins des marchés publics

Chantier 5

Établir une feuille de route pour un numérique responsable et sensibiliser les utilisateurs à la sobriété numérique

Cadre de suivi de la Stratégie 2023-2028

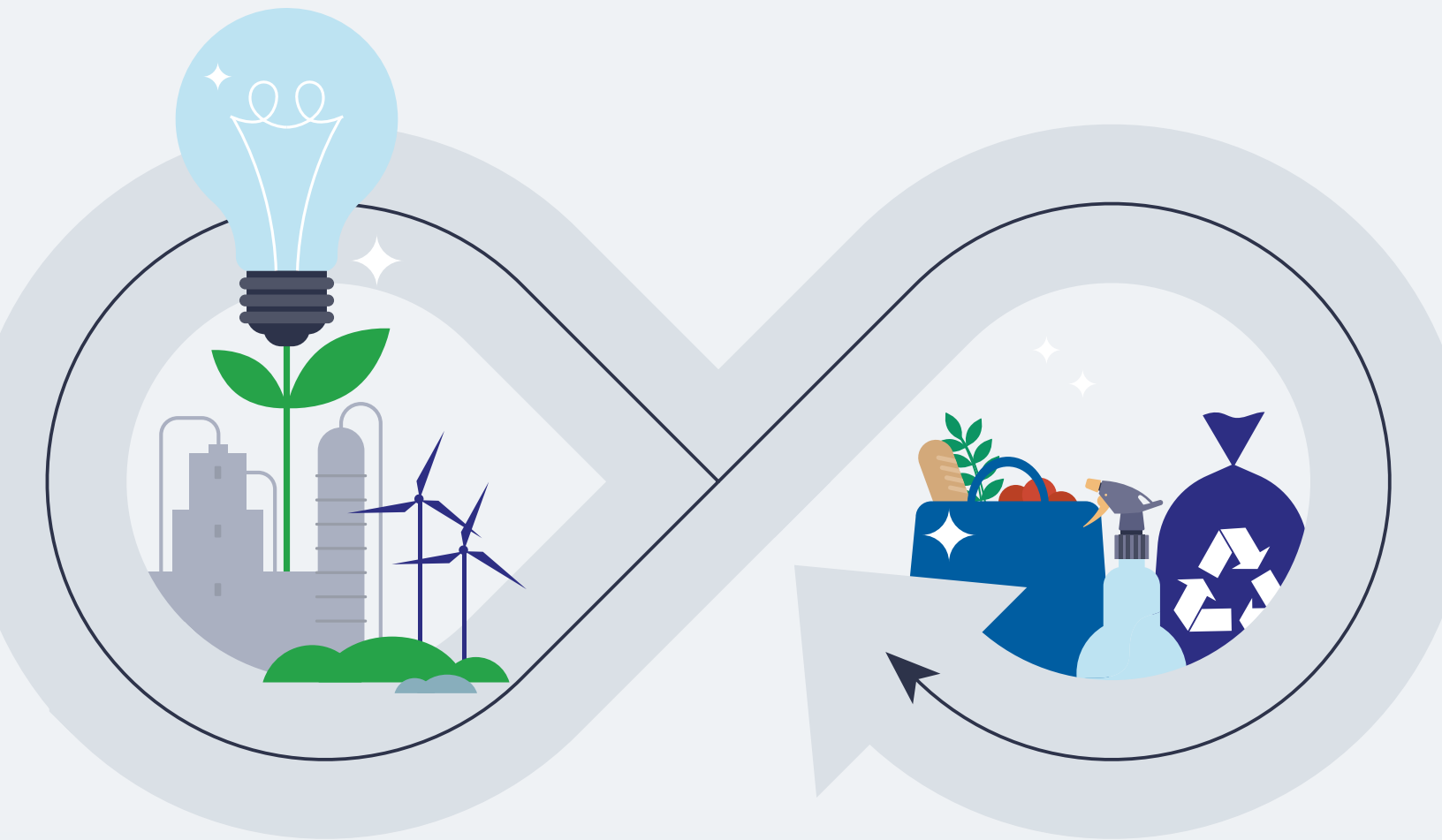
Le cadre de suivi de la Stratégie 2023-2028 est établi par le MELCCFP avec la collaboration de l'ISQ, conformément à la Loi sur le développement et à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (I-13.011, art. 3.1), et avec la collaboration des ministères et organismes détenteurs des données.

Le cadre de suivi préliminaire de la Stratégie 2023-2028 peut être consulté à l'[annexe 4](#). Cette liste sera actualisée dans les six premiers mois suivant l'entrée en vigueur de la Stratégie et présentée en version finale au Conseil des ministres pour adoption.

L'élaboration des plans d'action de développement durable des ministères et organismes doit être réalisée en fonction des objectifs de la Stratégie 2023-2028, des attentes émises par le MELCCFP à leur égard et de ces indicateurs de manière à contribuer à leur progression.

Pour de plus amples renseignements sur les indicateurs de suivi de la Stratégie et sur les indicateurs de développement durable du Québec, veuillez consulter [Environnement et développement durable \(quebec.ca\)](https://environnement.quebec.ca).





Économie verte

« Innover par des pratiques écoresponsables et des technologies propres, c'est accélérer sa compétitivité tout en assurant la prospérité d'une économie responsable et durable. »

– Investissement Québec, 2021.

« L'accélération de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques de pair avec le développement de l'économie circulaire et la protection de la biodiversité est certainement l'un des principaux moteurs de la transition verte. »

– EnviroCompétences, 2021.

« Nous devons réduire le gaspillage et nous éloigner du modèle traditionnel extraire-produire-jeter. C'est là que l'économie circulaire entre en jeu. Il s'agit d'un modèle d'avenir et une invitation aux entreprises, aux citoyens, aux organismes et aux institutions à repenser les modes de consommation et de production afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. »

– RECYC-QUÉBEC, 2021.





Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable

La transformation de l'économie pour créer un écosystème d'affaires plus vert et responsable est une priorité gouvernementale depuis l'adoption de la première Stratégie en 2008. La période 2023-2028 marque une nouvelle étape pour faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable. Il s'agit maintenant d'accélérer le mouvement en aidant les entreprises à gérer de nouveaux risques révélés par les défis environnementaux et climatiques auxquels nous faisons face, et à en saisir les occasions pour améliorer leur compétitivité et leur résilience. Plusieurs politiques publiques, dont le Plan pour une économie verte 2030 (MELCC, 2020a), témoignent du fait que ces enjeux sont réels et touchent des secteurs stratégiques de l'économie québécoise.

L'Orientations 1 fixe aux ministères et organismes l'ambition de faire passer le Québec à la vitesse supérieure en créant les conditions organisationnelles, financières, humaines et technologiques favorables à l'innovation et à l'excellence partout au Québec, pour que notre économie demeure compétitive dans un monde en pleine transformation.

Tableau synthèse

Objectifs et sous-objectifs de l'Orientations 1	
1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables	
1.1.1.	Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable
1.1.2.	Accélérer le développement de l'économie circulaire
1.1.3.	Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres
1.2. Structurer le marché des emplois verts et verdissants	
1.2.1.	Assurer le développement des compétences vertes
1.2.2.	Faciliter le placement des travailleurs possédant des compétences vertes
1.3. Favoriser la consommation responsable	
1.3.1.	Accroître la présence des produits et services durables sur le marché
1.3.2.	Faciliter les choix de consommation responsables et locaux

Objectifs

Objectif 1.1.

Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables



Les consommateurs, les entreprises à la recherche de fournisseurs ainsi que les investisseurs voient de plus en plus l'adoption d'un [modèle ou de pratiques d'affaires durables](#) comme un gage de qualité des produits et des services offerts et un modèle propice à la réussite entrepreneuriale. Sur les marchés d'exportation, les occasions d'affaires pour les entreprises aux pratiques durables sont également en croissance. Ces tendances ont des impacts multiples sur les conditions de marchés et sur les entreprises du Québec. Il importe de les identifier et d'appuyer les entrepreneurs partout au Québec pour qu'ils s'y adaptent et en tirent avantage.

Les [filières vertes](#) en appui à la création de modèles d'affaires durables

Par son portefeuille énergétique sobre en carbone, les orientations prises pour en accroître l'éventail et sa capacité à offrir une énergie électrique à faible coût, le Québec dispose d'un avantage qui s'avère stratégique pour attirer les capitaux étrangers, et positionner aux premiers rangs les produits et les services d'ici pour leur faible empreinte carbone. Ce contexte est particulièrement favorable à la croissance des entreprises du secteur des technologies propres et de l'économie numérique responsable. Par ailleurs, l'exportation de ces innovations est une priorité stratégique pour l'économie québécoise.

L'économie circulaire, l'économie de l'avenir

L'économie circulaire est essentielle pour concrétiser la transition vers une économie verte et responsable. Elle permet de réduire la dépendance aux ressources non renouvelables et les pressions sur l'environnement en optimisant l'utilisation des ressources en circulation. Elle offre de plus à plusieurs entreprises québécoises de nouvelles occasions pour sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement à l'échelle locale et de les rendre plus résilientes dans le contexte des changements climatiques.

Définitions et liens entre les concepts de développement durable, d'économie verte, d'économie circulaire et de technologies propres

	Développement durable		
	Économie verte	Économie circulaire	Technologies propres ¹
Lien entre les concepts	Approche pour mettre en œuvre le développement durable	Système pour verdir l'économie, qui touche la production et la consommation	Moyens de tendre vers une économie verte, surtout axés sur la production
Définition	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ² .	Économie qui entraîne : une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources ³ .	L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation : visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ⁴ .

1. Les technologies propres contribuent souvent à la circularité de l'économie.

2. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développement durable*, [En ligne]. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/developpement-durable/index.html] (Consulté le 27 novembre 2018).

3. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2011), p. 1.

4. Cette définition, dont la source est le Pôle de concertation québécois sur l'économie circulaire, est tirée du PACTP (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [2018], p. 46). INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. *Économie circulaire*, [En ligne]. [instituteddec.org/themes/economie-circulaire/#1478637474700-03a28bdb-6208].

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018), p. 9.

Faits saillants

Économie circulaire

- Au Québec, l'indice de circularité de l'économie est estimé à 3,5 % pour l'année 2018. Ce résultat démontre que la majorité des 271,1 millions de tonnes de ressources consommées ne sont pas réintroduites dans le système de production et sont donc gaspillées (Circle Economy et RECYC-QUÉBEC, 2021).

Modèles d'affaires durables

Selon l'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres (ISQ, 2021)¹ :

- 14,2 % des entreprises sont engagées dans une démarche de développement durable fondée sur des pratiques d'affaires environnementales, sociales et économiques vertes.
 - Cette proportion diminue à 4,8 % si l'on ajoute la reddition de comptes, ce qui indique que les entreprises – particulièrement les PME – tardent à inclure les pratiques relatives au développement durable dans leur système de suivi de la performance.

1. Données pour les années 2019 et 2020. Toutes les statistiques présentées dans cette section concernent les entreprises comptant au moins cinq employés.

- 28,7 % des entreprises sondées se disent en réflexion pour amorcer une telle démarche.
- Les pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues, peu importe la taille de l'entreprise, sont :
 - La gestion des matières résiduelles (41,5 %)
 - L'amélioration de la participation des employés et les relations de travail (40,7 %)
 - La favorisation de la bonne santé des employés (38,1 %)
 - L'approvisionnement écoresponsable (37,8 %)
- Les pratiques d'affaires écoresponsables les moins répandues, peu importe la taille de l'entreprise, sont :
 - L'intégration au système comptable des coûts et des risques environnementaux ou sociaux qu'elles encourent (4,5 %)
 - La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (8,3 %)
 - L'adaptation aux conséquences des changements climatiques (9,1 %)
 - La promotion des préoccupations environnementales ou sociales de l'entreprise dans le cadre de ses activités de marketing (13,8 %)
- 71 % des entreprises utilisent des technologies propres.
 - Les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles sont les plus utilisées.
 - Si l'on exclut les technologies propres liées à la gestion des matières résiduelles, cette proportion diminue à 41,2 %.
- La proportion d'entreprises (toutes tailles confondues) mentionnant le manque d'information comme frein pour l'adoption d'une démarche de développement durable est de 35,4 %; suivent le manque de moyens financiers (30,9 %) et le manque de ressources compétentes (23 %).

Filières vertes

- En 2022, le gouvernement du Québec a dévoilé la première Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies. Des travaux sont en cours pour la création d'écosystèmes énergétiques régionaux (MERN, 2022a).

Le gouvernement en action

Conscient des besoins des entreprises québécoises, le gouvernement poursuit son action pour les appuyer.

1. Fonds Écoleader (FAQDD, 2021)

Créé en 2018 par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le Fonds Écoleader vise à rejoindre les entreprises québécoises de tous horizons afin de les soutenir dans l'intégration d'un large éventail de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres. Doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars, le Fonds propose un plan en trois volets :

Volet 1. Un réseau d'agents présents dans l'ensemble des régions du Québec pour appuyer les entreprises en les orientant vers les experts, les sources de financement et les outils qui leur permettront de réaliser un projet correspondant à leur profil et à leurs besoins.

Volet 2. Un programme de financement pour engager des experts afin de mettre en place des pratiques écoresponsables ou de préparer l'acquisition de technologies propres.

Volet 3. Des ressources pour accélérer le passage à l'action : blogue et répertoires permettant de trouver rapidement des idées de projets pour l'adoption de pratiques.

2. Compétivert (IQ, 2021)

L'initiative Compétivert, créée en 2021 par Investissement Québec, vise à rendre le Québec plus productif, plus innovant et plus vert en encourageant les entreprises à adopter des pratiques écoresponsables et des technologies propres pour améliorer leur compétitivité tout en réduisant leur empreinte environnementale. L'initiative propose :

- Des solutions de financement et d'investissement
- De l'accompagnement technologique et stratégique
- Un diagnostic de performance environnementale industrielle
- Des activités de sensibilisation et d'information destinées aux entreprises

La cible de financement de l'initiative pour 2021-2024 est de 1 milliard de dollars.

3. Politique bioalimentaire 2018-2025 (MAPAQ, 2018)

La Politique bioalimentaire place les attentes des consommateurs et leur santé au cœur des priorités. Sa vision est de développer un secteur bioalimentaire prospère, durable et ancré dans le territoire. La Politique s'articule autour de quatre orientations :

- Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs
- Des entreprises prospères, durables et innovantes
- Des entreprises attractives et responsables
- Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire

Elle concourt ainsi à mobiliser le secteur bioalimentaire pour la réalisation des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable

1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire

1.1.3. Accélérer le développement des [filières vertes](#) et des technologies propres

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Appuyer l'écosystème d'affaires par le biais de leurs politiques publiques et de leurs programmes ainsi que par une offre d'accompagnement stratégique adaptée, particulièrement dans les secteurs suivants :

- Ressources naturelles et énergie
- Bioalimentaire
- Construction
- Transport
- Tourisme

- Économie numérique
- Secteur manufacturier

Ces secteurs sont mis de l'avant en raison de leur caractère stratégique pour le développement économique du Québec – marchés intérieur et d'exportation – et la nature des enjeux de durabilité avec lesquels les entrepreneurs doivent composer.

CHANTIER POUR DES MODÈLES D'AFFAIRES DURABLES

1. Établir une feuille de route gouvernementale pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire au Québec

Ce chantier vise à établir un cadre de gouvernance et un programme d'action gouvernemental permettant aux ministères et organismes d'accélérer la transition de l'économie québécoise vers un modèle circulaire. La feuille de route visera de manière prioritaire les secteurs suivants : le bioalimentaire, la construction, les ressources naturelles (dont les minéraux et le secteur manufacturier), les produits électroniques/électroménagers, l'énergie, le textile ainsi que la filière plastique. L'élargissement de la liste des secteurs prioritaires au cours des prochaines années se fera de manière à répondre aux priorités économiques du Québec en matière d'économie circulaire.

1. Adoption de la feuille de route gouvernementale en économie circulaire
2. Amorcer des réflexions pour élargir la portée de la feuille de route gouvernementale en économie circulaire à l'échelle provinciale, par l'identification de mesures ciblant l'ensemble des parties prenantes de la société (privé, parapublic, citoyen).

Responsable : MELCCFP

Collaborateur : RECYC-QUÉBEC

Échéance : 31 décembre 2023

Objectif 1.2.

Structurer le marché des emplois verts et verdissants



Sous l'impulsion des politiques publiques relatives au développement durable, dont celles liées à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, le marché du travail se transforme. Cette transformation se concrétise par exemple par l'apparition de nouvelles filières dans le domaine des technologies propres (dont celles de la batterie et de l'hydrogène vert) et de nouveaux champs d'expertise dans des domaines plus traditionnels (construction, agriculture et finance, notamment). En raison de ce contexte, des emplois sont amenés à évoluer, d'autres à acquérir une nouvelle importance et certains à disparaître. Un Québec plus prospère, vert et responsable appelle de nouveaux profils de compétences sur le marché du travail. Il est donc crucial d'agir pour répondre efficacement aux besoins émergents, tout en accompagnant et en protégeant les travailleurs.

De plus, le Québec est confronté à un phénomène de rareté de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs d'activité et des régions. Ce phénomène doit être considéré dans les mesures qui seront prises pour structurer le marché des [emplois verts et verdissants](#).

Faits saillants

- Au deuxième trimestre de 2022, on dénombrait environ 252 000 postes vacants au Québec. Par rapport au même trimestre en 2021, ce nombre est en croissance d'environ 60 000 (31 %) (ISQ, 2022c).
- Au cours des cinq prochaines années, les emplois verts auront un taux de croissance de l'ordre de 10 % au Québec. Quant aux emplois nets nécessitant des compétences vertes (emplois verdissants), ceux-ci s'accroîtraient de 37 % (EnviroCompétences, 2021).
- La proportion des diplômés des programmes de formation liés aux [filières vertes](#) et au développement durable qui occupent un emploi à temps plein lié à leur programme suit cette tendance (ISQ, 2022) :
 - Baccalauréat : 44 % en 2017 comparativement à 51 % en 2019
 - Maîtrise : 49 % en 2017 comparativement à 63 % en 2019
 - Programmes techniques du collégial : 42 % en 2016 comparativement à 43 % en 2018
 - Programmes professionnels du secondaire : 29 % en 2010 comparativement à 37 % en 2017
- En matière d'égalité, la main-d'œuvre du secteur traditionnel de l'environnement est largement masculine (EnviroCompétences, 2021) :
 - En 2016, 7 emplois sur 10 dans le secteur étaient occupés par des hommes.
 - En 2019, 60 % des entreprises ont déclaré avoir une main-d'œuvre composée à 40 % ou moins de femmes.

Le gouvernement en action

La Commission des partenaires du marché du travail a créé le Référentiel québécois des compétences du futur (CPTM, 2023), dont l'environnement fait maintenant partie. Ce référentiel est un point d'ancrage pour les parties prenantes du domaine de l'emploi dont les ministères et organismes, permettant de développer leurs interventions en matière de formation. La liste des compétences du référentiel :

Liste des compétences du référentiel (EnviroCompétences, 2021) :

1. Utiliser et comprendre le numérique.
2. Être en mesure de collaborer et de communiquer adéquatement.
3. Faire preuve d'adaptabilité face aux changements.
4. Savoir gérer l'information et faire preuve de jugement critique.
5. Être en mesure de résoudre des problèmes de façon créative.
6. Faire preuve d'autonomie.
7. Favoriser l'inclusion et respecter la diversité.
8. Adopter une posture de développement professionnel continu.
9. **Respecter et agir pour l'environnement.**
10. Agir de façon éthique.

En parallèle, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité en 2021 une motion demandant au gouvernement de mettre sur pied « un groupe de travail interministériel sur la transition juste auquel participeront également, en nombre paritaire, des représentants des associations de travailleurs et des associations d'employeurs, permettant d'accompagner les secteurs économiques et de

la main-d'œuvre, afin qu'ils puissent saisir les occasions favorables qui émergent de la transition climatique et, au besoin, en limiter les impacts sur la compétitivité et l'emploi » (Assemblée nationale du Québec, 2021a).

Par cette motion, le Québec reconnaît que les [défis globaux](#) auxquels nous faisons face exigent une adaptation du marché du travail et qu'il s'agit d'une responsabilité qui doit être assumée par l'ensemble de la société québécoise.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes

1.2.2. Faciliter le placement des travailleurs possédant des compétences vertes

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Identifier les impacts de la transition socio-écologique, notamment la transition climatique, sur l'emploi et les compétences des travailleurs de leurs secteurs d'activité, et répondre à cet enjeu par leurs politiques publiques et leurs programmes.

À la suite de la publication du Rapport exploratoire sur la transition verte, les changements climatiques et leurs impacts sur l'emploi et la formation de la main-d'œuvre (EnviroCompétences, 2021), la CPMT s'est vu confier le mandat d'élaborer un diagnostic pour définir les métiers et les compétences nécessaires à la transition climatique. En collaboration et de manière synergique, le MELCCFP animera les travaux d'un comité interministériel visant à ouvrir la réflexion sur d'autres aspects de la transition verte, particulièrement pour :

- Développer une vision partagée des enjeux et des solutions au sein de l'administration publique, notamment les moyens d'appui et de suivi et les indicateurs qui permettront d'assurer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la formation;
- Formaliser et étendre de manière transversale la formation relative au développement durable et à l'environnement;
- Assurer la reconnaissance des compétences, faciliter le repérage des candidats qualifiés et favoriser la rétention des employés par les employeurs partout au Québec;
- Accroître la présence des femmes et de la diversité dans les secteurs de l'environnement et des technologies propres.

Objectif 1.3.

Favoriser la consommation responsable



Au cours des 10 dernières années, l'intérêt des consommateurs pour les produits et services responsables s'est accru (OCR, 2020). De même, l'offre s'est développée sous l'impulsion combinée des politiques publiques, de la réglementation à caractère environnemental et de la demande, avec, en toile de fond, la numérisation de l'économie. Plusieurs défis environnementaux et de nouvelles occasions d'affaires se présentent dans ce domaine.

Commerce en ligne

Le commerce en ligne transforme à la fois l'expérience client et le modèle d'affaires des entreprises, et pose des défis significatifs du point de vue de l'environnement : emballages, livraisons, gestion des retours et des invendus; son empreinte environnementale est importante.

À titre d'exemple, les taux de retour pour les commandes en ligne varient de 25 % à 30 %, comparativement à 6 % à 10 % pour les achats en magasin (CÉRSÉ, 2019). Le commerce en ligne crée par ailleurs pour les producteurs et les détaillants une ouverture vers un marché plus vaste et la possibilité d'améliorer le positionnement et la visibilité des produits et services responsables par un référencement Web performant.

Écoconception, location et réparabilité des biens

Du point de vue manufacturier, d'autres défis s'ajoutent : concevoir les biens tout en en réduisant l'empreinte environnementale, mais aussi sociale, et permettre la réparation ou la mise à niveau des articles vendus. Ce faisant, cette approche offre une nouvelle perspective sur le modèle d'affaires du secteur : vente de pièces de rechange, location des biens et commerce d'articles remis à neuf (« recommerce »). Les défis logistiques sont cependant importants.

Traçabilité et affichage

La traçabilité est la capacité d'identifier l'origine et de reconstituer le parcours d'un produit, de l'extraction des matières premières à la distribution et, pour certains produits, jusqu'à la disposition finale. Cet historique peut être utilisé pour en établir l'empreinte environnementale et sociale. La numérisation de l'économie offre la possibilité de développer cette pratique par l'apport de données plus complètes sur les matériaux et l'énergie entrant dans la composition des biens et sur les biens eux-mêmes. Combinée à l'analyse de cycle de vie, cette perspective vise à offrir aux consommateurs l'information requise pour effectuer des choix éclairés par le biais de l'affichage.

Cette approche acquiert une importance stratégique pour certains secteurs de l'économie québécoise, à la fois sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation. C'est le cas pour le secteur des ressources naturelles et de l'énergie. À titre d'exemple, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement en 2020 imposant des normes de durabilité aux fabricants de piles qui souhaitent mettre leurs produits en vente sur le marché européen. Ces normes portent entre autres sur l'utilisation de matières issues de sources responsables et fixent des teneurs minimales de matières recyclées (Commission européenne, 2020).

Faits saillants

- 10,5 milliards de dollars d'achats ont été effectués en ligne au Québec en 2018. C'est une hausse de 27 % par rapport à 2017 (CQCD, 2020).
- En ce qui concerne la perception de l'imputabilité des parties prenantes vis-à-vis de la consommation responsable, le changement de comportement de consommation doit venir, selon les citoyens du Québec (OCR, 2020) :
 - Des individus (consommateurs) : 84,3 %
 - Des entreprises et marques : 74,9 %
 - Des détaillants : 72,4 %
 - Des autorités gouvernementales par des lois et réglementations : 68,4 %

- Parmi les entreprises enregistrées sur Icriq.com, la vitrine pour les manufacturiers, distributeurs et entreprises de services du Québec, et ayant inscrit des produits et services durables dans leur profil en 2022-2023, seulement :
 - 514 ont diffusé les coordonnées de leur responsable du développement durable par rapport à 339 en 2019-2020.
 - 234 ont déclaré des produits à contenu recyclé par rapport à 143 en 2019-2020.
 - 339 ont déclaré au moins un produit ayant une certification écoresponsable par rapport à 307 en 2019-2020.

Le gouvernement en action

1. La durabilité des produits

La robustesse d'un bien et sa réparabilité comptent au nombre des facteurs contribuant à sa durabilité. La non-durabilité des biens, qui peut parfois être le résultat d'une [obsolescence programmée](#), soulève des enjeux environnementaux liés à la surconsommation des ressources et des enjeux économiques liés à la surconsommation de biens par les consommateurs.

Pour favoriser la durabilité de certains biens, l'Office de la protection du consommateur, en collaboration avec le MELCCFP, examine la possibilité que soient apportées des modifications à la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, c. P-40.1), qui pourraient porter notamment sur la durabilité, la réparabilité et l'obsolescence programmée des biens de consommation.

2. La modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective

En 2021, le gouvernement a entrepris une réforme importante de ses systèmes de consigne et de collecte sélective. Celle-ci permettra de récupérer plus et de valoriser mieux les contenants, emballages et imprimés, et ce, localement et selon les principes de l'économie circulaire et de la responsabilité élargie des producteurs. Les producteurs au centre de cette modernisation seront davantage responsabilisés quant aux produits qu'ils mettent en marché et se verront donner les moyens d'agir pour optimiser le système sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette ambitieuse réforme permettra au Québec de devenir un leader mondial dans ce domaine, alors que les points de retour des contenants consignés seront équipés de technologies de pointe. De plus, les objectifs de valorisation locaux permettront le développement des débouchés québécois.

À partir de 2030, les systèmes de consigne et de collecte sélective modernisés permettront conjointement d'éviter l'enfouissement de plus de 104 000 tonnes de matières chaque année et l'émission de 97 100 tonnes équivalent CO₂ de GES par rapport à la situation actuelle.



Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

1.3.1. Accroître la présence des [produits durables](#) et services sur le marché

1.3.2. Faciliter les [choix de consommation responsables](#) et locaux

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Soutenir l'innovation, l'écoconception et le développement de produits – biens et services – durables, tout en tenant compte de l'effet de la numérisation de l'économie. Les secteurs suivants sont à prioriser :

- Ressources naturelles et énergie
- Bioalimentaire, dont la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires
- Construction
- Transport
- Tourisme
- Économie numérique
- Secteur manufacturier
- Commerce de détail

Il importe que cet appui soit complété par un appui à la commercialisation pour que les Québécois puissent plus facilement faire des choix responsables, notamment des choix de produits locaux, réparables et dont la durée de vie peut être prolongée grâce à la disponibilité de pièces de rechange. L'appui à l'amélioration de l'affichage et à la promotion des déclarations environnementales de produits (DEP) vérifiées, au référencement Web et à la mise en valeur des produits en magasins constitue également une piste d'action à privilégier.

Une réflexion d'envergure est à entreprendre sur les questions relatives à la [logistique](#) et à la [logistique inversée](#) dans le contexte de l'accroissement de la vente en ligne.



Nature et santé

« Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité. »

– **Charte des droits et libertés de la personne du Québec, RLRQ, c. C-12, art. 46.1.**

« La présence de végétation en milieu urbain, périurbain et rural présente de nombreux bénéfices sur divers aspects de la santé de la population, autant en matière de santé physique que mentale, d'où l'importance d'augmenter la canopée des villes. [...] Les changements climatiques entraîneront une augmentation du nombre de journées chaudes, et les arbres plantés aujourd'hui seront les climatiseurs de demain! »

– **Institut national de la santé publique du Québec, 2020.**

« La conservation et l'amélioration de la biodiversité dans les milieux agricoles constituent une occasion de contribuer à la protection des milieux naturels qui, par leur structure et leur fonction, rendent de multiples services écologiques. Par exemple, les milieux humides et hydriques participent à la régulation des systèmes naturels, à l'activité économique régionale ainsi qu'à la conservation du patrimoine culturel. Les pollinisateurs qui font partie intégrante des milieux agricoles et naturels sont aussi un maillon indispensable dans la reproduction des espèces végétales et contribuent à la préservation de la biodiversité et à la productivité des cultures. »

– **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2020.**

« Les Québécoises et les Québécois sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit d'une nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à la découverte, à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Sépaq est fière d'assumer l'exploitation et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. »

– **Société des établissements de plein air du Québec, 2022.**



Agir en faveur de la nature et pour la santé

La reconnaissance de la crise de la [biodiversité](#) a atteint un point décisif en 2019 à l'occasion de la sortie du rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2019). Les données scientifiques sont claires : la [nature](#) décline à un rythme accéléré alors que la perte de biodiversité et les changements climatiques risquent de s'exacerber mutuellement au cours des prochaines décennies. La biodiversité du Québec n'échappe pas à cette tendance.

Sensible à ces enjeux, le Québec mène des actions concrètes en faveur de la nature. En 2020, le gouvernement du Québec a annoncé avoir atteint la cible internationale de 17 % de protection de son territoire terrestre et d'eau douce (MELCC, 2021d). L'atteinte de cette cible s'appuie sur l'engagement gouvernemental à protéger l'entièreté de l'île d'Anticosti. De plus, le Québec a également atteint sa cible de 10 % d'aires marines protégées (MELCC, 2020b). Il a aussi intégré le [principe d'aucune perte nette](#) au cœur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (L.Q. 2017, c. 14) et adopté un cadre d'aménagement durable des forêts lui permettant d'assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier québécois, tout en préservant la biodiversité et la viabilité des écosystèmes². Ces accomplissements témoignent de gains concrets réalisés en faveur de la nature.

Poursuivant sur sa lancée, le gouvernement concentrera son action des prochaines années sur l'atténuation des principaux facteurs d'appauvrissement de la biodiversité du Québec (la perte et la fragmentation des habitats, l'étalement urbain, l'exploitation des ressources, la pollution, les espèces envahissantes et les changements climatiques). Pour ce faire, le gouvernement s'appuiera sur des mesures qui se sont avérées efficaces dans le passé, mais aussi sur de nouveaux instruments qui permettront au Québec de rehausser son action notamment en créant des ponts entre la santé des citoyens et celles des écosystèmes naturels³.

Lorsqu'ils sont en santé, les écosystèmes constituent une protection pour la santé humaine. Ils sont par exemple source de médicaments et de nourriture, en plus de contribuer au bien-être et à la santé physique. À l'inverse, lorsque la santé des écosystèmes est altérée et leurs équilibres fragilisés, ces derniers peuvent être source de perturbations et avoir des conséquences néfastes sur la santé humaine. Par exemple, la perturbation des fonctionnalités des écosystèmes peut favoriser l'apparition et la transmission de maladies infectieuses ou bien causer des dérèglements occasionnant des événements naturels aux conséquences sanitaires importantes (décès, contaminations, traumatismes psychologiques, destruction d'habitations et de structures sanitaires). Les inondations de 2017 sont un exemple probant d'événement extrême capable de surpasser les capacités de réaction à court terme de la société. L'Orientation 2 met en valeur ces liens entre la santé humaine et celle des écosystèmes et engage les ministères et organismes à agir pour réduire les principaux facteurs d'altération de la qualité de l'environnement.

2. On réfère ici à l'aménagement écosystémique, moyen privilégié par le Québec pour assurer l'aménagement durable de ses forêts, qui est au centre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.Q. 2010, c. 3).

3. Le terme « écosystèmes naturels » inclut également les écosystèmes domestiqués ou altérés par l'activité humaine (par exemple les milieux agricoles).

Tableau synthèse

Objectifs et sous-objectifs de l'Orientation 2	
2.1. Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes	
2.1.1.	Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec
2.1.2.	Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec
2.2. Améliorer la santé des écosystèmes	
2.2.1.	Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables
2.2.2.	Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature
2.3. Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens	
2.3.1.	Améliorer l'accès aux milieux naturels
2.3.2.	Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature

Objectifs

Objectif 2.1.

Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes



Les mesures de conservation, notamment les [aires protégées](#), constituent un moyen efficace de protection des espaces à haute valeur pour la biodiversité et pour la réduction des impacts des effets des changements climatiques. Les mesures de conservation peuvent également contribuer à l'atténuation de ces changements lorsqu'elles permettent d'éviter la dégradation de stocks de carbone. Il importe d'accentuer les efforts du Québec pour créer de nouvelles aires protégées et conservées⁴, de pérenniser le réseau d'aires protégées et de garantir qu'ensemble, les aires protégées et conservées soient représentatives des [provinces naturelles](#), bien gérées et interconnectées au sein d'un réseau renforcé, capable de faire face aux [défis globaux](#).

Faits saillants⁵

- En 2020, 17 % du territoire québécois (milieux terrestres et eaux douces) est conservé en aires protégées (MELCC, 2021d).
- En 2020, 10 % du territoire en milieu côtier et marin est conservé en aires protégées (MELCC, 2020b).
- Près de 17 % des espèces fauniques (vertébrées) et 12 % des espèces floristiques (plantes vasculaires) sont en situation précaire (MFFP, 2021a et MELCCFP, 2022).

4. Les aires conservées incluent les autres mesures de conservation efficaces et d'autres mesures de conservation complémentaires qui seront définies d'ici 2024.

5. Excepté lorsque la source est précisée, les données présentées dans cette section correspondent à des compilations du MELCCFP.

- Environ 40 espèces floristiques exotiques envahissantes sont à surveiller en raison de leur nuisance à la biodiversité ou au fonctionnement des écosystèmes (MELCC, 2020d).
- 55 espèces exotiques envahissantes fauniques sont présentes ou à surveiller au Québec (MFFP, 2021a).

Contribution attendue des ministères et organismes (sous-objectifs)

2.1.1. Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec

2.1.2. Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Augmenter la superficie d'aires protégées et conservées du Québec en milieux marin, côtier, terrestre et d'eau douce et qu'ils collaborent à la pérennisation (obtention du statut permanent) des aires protégées.

De plus, il est attendu des ministères et organismes qu'ils participent à l'élaboration des [autres mesures de conservation efficaces](#) et à celle de mesures de conservation complémentaires. Ces nouvelles approches concourent à la protection de la biodiversité de façon innovante, en s'appuyant sur divers niveaux de protection, sur la notion de multiusage (principalement dans le sud du Québec) et sur la participation significative des collectivités locales, particulièrement des communautés autochtones. Il est aussi attendu qu'ils agissent pour renforcer la représentativité écologique du réseau des aires protégées, notamment dans le sud du Québec, en tenant compte des milieux naturels rares ou exceptionnels, qu'ils accroissent la protection des espèces en situation précaire et qu'ils favorisent le maintien et la création de corridors écologiques.

Les ministères et organismes devront poursuivre leurs actions pour assurer l'état de santé des aires protégées et conservées. Il est essentiel de continuer à engager les efforts pour protéger les espèces fauniques et floristiques vulnérables ou menacées et leurs habitats, ainsi que de détecter et de gérer les voies d'introduction et de propagation des espèces exotiques envahissantes. Il est tout aussi important d'améliorer la résilience et l'adaptabilité de la biodiversité aux changements climatiques, notamment par le biais d'actions de restauration et de suivi de la biodiversité. Enfin, il importe d'appuyer l'écocitoyenneté, favorable à la protection des espaces naturels.

Objectif 2.2.

Améliorer la santé des écosystèmes



Assurer la santé des écosystèmes transformés par l'activité humaine ou exploités pour leurs ressources naturelles est essentiel au maintien de la biodiversité et de l'approvisionnement en [services écologiques](#) dont dépendent nos économies et nos sociétés. Il est par conséquent important de veiller à ce que les zones d'agriculture, de sylviculture, d'aquaculture et de pêche soient gérées durablement, par des pratiques incluant l'aménagement et l'utilisation durables de la biodiversité.

Par ailleurs, la dégradation de la nature et la perte de la biodiversité représentent une menace pour la santé humaine. Les altérations de la qualité de l'environnement engendrées par la pollution de l'air, de l'eau et des sols, mais également par les nuisances sonores et lumineuses ont des impacts directs et conséquents

sur la santé humaine. La pollution atmosphérique accroît par exemple les risques de maladies respiratoires et cardiovasculaires. L'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques augmentent également les risques d'apparition de [zoonoses](#), en plus de diminuer la capacité des écosystèmes à nous protéger adéquatement contre les effets des catastrophes naturelles et des phénomènes climatiques extrêmes comme les vagues de chaleur, les vents violents ou les inondations. Il importe d'agir pour réduire les sources de pollution et de prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature et aux changements climatiques.

Faits saillants

- Plus de 90 % des forêts publiques aménagées sont certifiées selon un système reconnu internationalement, ce qui constitue un des taux les plus élevés au monde (MFFP, 2021c).
- En 2020, un peu plus de 5 % du territoire agricole est en production biologique, la superficie en cultures et en pâturages biologiques ayant doublé depuis 2015⁶.
- 2,2 milliards de dollars par année pour le grand Montréal (Dupras et collab., 2015) et 1,1 milliard de dollars pour la Communauté métropolitaine de Québec (Wood et collab., 2019), ce sont les valeurs estimées des services écologiques fournis par les écosystèmes.
- Chaque année, 4 000 Québécois meurent de façon prématurée à cause de la pollution atmosphérique (Santé Canada, 2021).
- Une hausse de 2 °C à 3 °C des températures de l'air peut se traduire par une augmentation de 4 % à 7 % du taux de mortalité attribuable à la chaleur (Santé Canada, 2020; Wang et collab., 2016).
- Le Québec est recouvert de 10 % d'eau douce et possède des dizaines de milliers de rivières et plus de trois millions de plans d'eau. Il possède 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète (MELCC, 2020c).

Le gouvernement en action

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (MAPAQ, 2021)

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable du gouvernement du Québec en offrant notamment des moyens d'action pour faire progresser les pratiques agroenvironnementales. Il vise les cinq objectifs suivants :

- Réduire l'usage des pesticides et les risques qui y sont associés
- Améliorer la santé et la conservation des sols
- Améliorer la gestion des matières fertilisantes
- Optimiser la gestion de l'eau
- Améliorer la biodiversité

Il promeut des modes de production axés sur la protection de l'environnement et le maintien de la biodiversité.

Contribution attendue des ministères et organismes (sous-objectifs)

2.2.1. Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables

2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature

6. Cette donnée correspond à une compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Maintenir et bonifier les pratiques d'aménagement et d'exploitation durables des ressources naturelles renouvelables en privilégiant des leviers tels que la certification environnementale, la rétribution financière des services écologiques ou l'adaptation des pratiques aux changements climatiques.

Il est aussi attendu que les efforts soient renforcés pour gérer les risques relatifs aux contaminations environnementales et à la dégradation des milieux. Ces dégradations impliquent, notamment, un déclin de la biodiversité ainsi qu'une réduction de la qualité des sols, de l'air et de l'eau, qui ont des impacts négatifs sur la santé humaine.

Objectif 2.3.

Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens



Être dehors en pleine nature ou profiter d'[espaces verts](#) et d'[espaces bleus](#) de qualité est bénéfique à la santé mentale et physique. Les études démontrent en effet que sortir régulièrement dans les milieux naturels, que ce soient des espaces verts ou bleus, est associé à une meilleure santé et à un plus grand bien-être. Pour maximiser ces bienfaits pour tous les citoyens, particulièrement pour les jeunes, il est nécessaire d'améliorer et de faciliter l'accès, sur une base régulière, aux espaces naturels et de faire en sorte qu'ils permettent la pratique d'activités respectueuses de l'environnement. De plus, une attention particulière devrait être portée afin de rendre ces espaces accessibles pour les populations défavorisées et les personnes en situation de handicap.

Faits saillants

- Environ 1 million de Québécois pratiquent annuellement la chasse, la pêche ou le piégeage. Ces activités entraînent 1,6 milliard de dépenses par année (MFFP, 2021d).
- Les espaces verts sont associés à une moindre prévalence des maladies cardiovasculaires, des troubles musculosquelettiques, des problèmes respiratoires, des problèmes de santé mentale, des migraines, des vertiges et du diabète (Revéret, 2017).

Contribution attendue des ministères et organismes (sous-objectifs)

2.3.1. Améliorer l'accès aux milieux naturels

2.3.2. Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Favoriser l'accès de tous les citoyens, particulièrement les jeunes, aux espaces naturels, à la nature et au territoire public, entre autres aux plans d'eau.

Le soutien aux activités durables telles que l'écotourisme, le tourisme de nature et la pratique d'activités fauniques et de plein air ainsi que la bonification des installations et expériences récréatives sécuritaires dans les milieux naturels, qu'ils soient protégés, conservés ou non, doivent être privilégiés.



Diversité et inclusion pour un développement durable

« Favoriser et valoriser la contribution de tous à la construction d'une société équitable, résiliente et dynamique est inhérent à la recherche du développement durable. »

– Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2017.

« Par la Politique gouvernementale de prévention en santé, le gouvernement vise à avoir une population québécoise en santé, dans laquelle chaque personne a la capacité et les conditions pour réaliser son plein potentiel et participer au développement durable de la société. »

– Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2022.

« La réussite de la transition climatique nécessite l'adhésion de l'ensemble de la population. La prise en compte du concept de « transition juste » consiste à accompagner les acteurs de la société concernés plus directement par la mise en place de mesures de transition, ainsi que ceux qui subissent avec plus d'intensité les impacts des changements climatiques. La transition juste joue un rôle clé pour favoriser cette adhésion. »

– Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2020.

« Les FRQ aspirent à un écosystème de recherche dont la force repose notamment sur [...] une diversité de personnes, de perspectives, de méthodologies et de questions de recherche, qui reflètent les préoccupations et les besoins de l'ensemble de la société. »

– Fonds de recherche du Québec, 2021.



Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Le Québec vit actuellement des bouleversements de nature sociale, environnementale et économique : changements démographiques et, plus nouvellement et avec force, transformation numérique et la nécessaire transition climatique. La réponse à ces [défis globaux](#) implique que des actions soient menées dans toutes les sphères de la société. Pour ne laisser personne derrière, il importe de comprendre les retombées différenciées de la [transition socio-écologique](#) sur l'ensemble de la population afin que l'action gouvernementale soit équitable et inclusive, notamment pour les [personnes vulnérables](#) et les populations nordiques qui subissent déjà les effets de cette transition. L'implication de tous les acteurs concernés dans la recherche de solutions adaptées aux défis qui se posent est nécessaire.

De plus, l'Orientation 3 vise à faire de la participation sociale et économique, de l'égalité, de l'équité et de la [diversité](#) un facteur de réussite pour relever ces défis. Elle vise à ce que ces questions soient partagées par l'ensemble des ministères et organismes et que les enjeux qui en découlent soient pris en compte dans leur globalité, et inscrits dans les politiques publiques.

Tableau synthèse

Objectifs et sous-objectifs de l'Orientation 3
3.1. Assurer une transition socio-écologique juste
3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables
3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale
3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel
3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité
3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail

Objectifs

Objectif 3.1.

Assurer une transition socio-écologique juste



La transition socio-écologique réfère au passage nécessaire vers un modèle de développement respectueux de la capacité de support des écosystèmes. Une transition socio-écologique juste implique de « ne laisser personne derrière » et de résoudre les défis sociaux et écologiques qui se posent dans ce contexte. Ainsi, il est nécessaire d’anticiper les retombées différenciées des mesures prises pour répondre à ces défis et d’appliquer les meilleures solutions au bénéfice des personnes en situation de pauvreté et des populations les plus touchées. Dans cette perspective, il importe de porter une attention particulière aux retombées de la transition sur les services essentiels et sur l’accessibilité aux biens de consommation courants, et ce, spécialement pour offrir :

- Une [alimentation durable](#), nutritive et accessible pour tous
- Des logements sociaux et communautaires durables
- Des options de mobilité durable variées et abordables sur l’ensemble du territoire
- Des outils numériques accessibles et à bas prix
- Des conditions de vie favorables à la santé durable et à l’inclusion socioéconomique

Les organismes communautaires et les entreprises d’économie sociale jouent un rôle essentiel dans l’atteinte de cet objectif.

La santé durable

La [santé durable](#) repose sur la prévention et le travail concerté sur les déterminants de la santé dont, sans s’y restreindre, les conditions de vie ainsi que l’accès aux services essentiels, culturels et récréatifs, à la nature, à une eau potable de qualité et à une alimentation nutritive et durable. Elle couvre également la qualité des milieux de vie, liée entre autres à l’environnement, à la qualité de l’air, à l’environnement sonore et à la pollution lumineuse ainsi qu’à la localisation des habitations et à la présence d’îlots de fraîcheur pour lutter contre la chaleur.

Faits saillants

Lutte contre la pauvreté et inclusion sociale

Organismes communautaires et entreprises d’économie sociale

- Entre 2015-2016 et 2019-2020, le soutien financier du gouvernement aux organismes communautaires qui luttent contre la pauvreté et l’exclusion sociale est passé de 528 à 674 millions de dollars par année. Ce soutien profite à environ 5 000 organismes dans tout le Québec (ISQ, 2021e).

Besoins essentiels

Insécurité alimentaire

- En 2020 l'insécurité alimentaire (grave, modérée et marginale) touchait 12,7 % des Québécois, dont 184 000 personnes, qui vivaient une insécurité grave (Statistique Canada, 2022).
- 46 % des nouveaux demandeurs d'aide alimentaire présentent une insécurité alimentaire grave, ce qui signifie une consommation réduite d'aliments, voire une privation de repas de façon ponctuelle ou régulière (Chaire de recherche du Canada, 2021).

Désert alimentaire

- 45,5 % de la population du Québec habite des secteurs offrant un faible accès aux commerces d'alimentation (supermarchés, épiceries, marchés publics, marchés de fruits et de légumes) (Robitaille et collab., 2013).
- De ce nombre, 5,7 % habitent des secteurs pouvant être considérés comme des déserts alimentaires, c'est-à-dire des secteurs qui offrent un faible accès aux commerces d'alimentation et dont la population se situe dans le quintile le plus élevé de la défavorisation matérielle (Robitaille et collab., 2013).

Habitation

- En 2021, dans le cadre d'une entente Canada-Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé la construction de 3 000 logements sociaux et abordables d'ici le 31 mars 2028 (MAMH et SHQ, 2021).
- En 2018, la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'est engagée à intégrer les principes de développement durable dans ses programmes afin d'assurer la qualité et la pérennité du parc immobilier et de stimuler l'innovation en habitation (SHQ, 2018).
 - À titre d'exemple, en 2019-2020, la SHQ a soutenu deux projets de démonstration d'habitations saines et résilientes face aux changements climatiques (SHQ, 2018).
- Une personne avec incapacité sur quatre vit dans un logement qui est non abordable, c'est-à-dire que son ménage dépense au moins 30 % de son revenu total avant impôts pour le payer. À titre de comparaison, seulement 14 % des personnes sans incapacité vivent dans un logement non abordable (OPHQ, 2021a).

Mobilité durable

- Le gouvernement souhaite augmenter l'achalandage et soutenir le développement des services de transport collectif régional, des services de transport interurbain par autobus ainsi que l'accessibilité universelle des services (MTMDET, 2018a). Globalement, il souhaite que ces services soient adaptés aux particularités régionales et accessibles à tous.
- Plusieurs municipalités ont mis ou travaillent à mettre en place une tarification sociale ou la gratuité des services de transport collectif. La gratuité a été instaurée dans les villes de Beauharnois, Boischatel, Candiac, Carignan, Chambly, La Prairie, Richelieu, Saint-Jérôme et Sainte-Julie. Tandis que les villes de Québec, Gatineau, Lévis, Sherbrooke et Trois-Rivières ont mis ou travaillent à mettre en place une tarification sociale.

Services numériques

- En 2021, le gouvernement s'est engagé à ce que tous les Québécois aient accès à Internet haute vitesse d'ici la fin de 2022 (Gouvernement du Québec, 2021).

Prévention et équité en santé

- Les personnes issues de milieux favorisés ont une espérance de vie en bonne santé plus élevée que celles des milieux défavorisés (différence de 9,7 années chez les hommes et de 7,5 années chez les femmes).
 - Entre 2009 et 2013, trois décès prématurés (avant 75 ans) sur dix seraient attribuables à la défavorisation matérielle et sociale, soit 6 000 décès pouvant être évités annuellement (INSPQ, 2018).

Le gouvernement en action

1. Soutenir l'innovation en faveur de l'inclusion sociale

Par l'entremise du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7), le gouvernement donne les moyens aux acteurs locaux et régionaux de trouver des solutions adaptées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les [Alliances pour la solidarité](#) favorisent la concertation et la participation des collectivités au développement de projets novateurs, dont certains visent à assurer une transition socio-écologique juste dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, l'habitation et le transport (MTESS, 2021).

2. Promouvoir la prévention en santé dans une perspective globale

La Politique gouvernementale de prévention en santé 2016-2025 et le plan d'action qui en découle arriment les efforts des ministères, des organismes et de leurs partenaires pour agir sur les déterminants de la santé afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population. Ils visent à réduire les inégalités sociales de santé dans une perspective globale en travaillant à la fois sur les conditions et les milieux de vie, et en tenant compte de facteurs sociaux, économiques et écologiques (MSSS, 2022).

3. Stratégie de mobilisation pour l'action climatique 2022-2027

Le Plan pour une économie verte 2030 établit que les progrès visés en matière de transition climatique nécessitent un effort concerté et la participation de toutes les parties prenantes de la société québécoise.

C'est pourquoi le gouvernement a établi une Stratégie de mobilisation pour l'action climatique. Celle-ci prévoit entre autres la création d'espaces d'échange qui permettront à tous d'aborder de façon ouverte et transparente les enjeux climatiques, dont ceux de la transition juste.

Plan pour une
**économie
verte** 

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables

3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Établir les retombées de la transition socio-écologique sur leur clientèle et sur les services qui lui sont offerts afin de les adapter. Il est également attendu qu'ils appuient les organismes qui contribuent à l'inclusion sociale et économique, car ceux-ci jouent un rôle essentiel dans cette transition.

Objectif 3.2.

Valoriser l'égalité et la diversité de notre société



Il est important d'agir pour la diversité en développant un échange ouvert sur le vivre-ensemble dans toutes les sphères de la société : politique, économique, culturelle et du savoir. Ainsi, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour faire de la diversité un atout dans la réussite des politiques publiques, notamment par le dialogue et la découverte interculturels et intergénérationnels et par l'amélioration de la représentation de groupes sous-représentés dans ces sphères.

Sur le plan de l'égalité entre les sexes, bien qu'il y ait eu des progrès depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU, en 1995, des inégalités persistent dans notre société. Les femmes ont investi les institutions d'enseignement supérieur au cours des dernières années, mais elles tardent à intégrer les domaines d'étude dits à prédominance masculine, notamment dans les domaines des sciences et des technologies.

Particulièrement, l'objectif 3.2 vise à accroître la participation sociale et économique de groupes sous-représentés par le biais du dialogue interculturel, de l'entrepreneuriat et de l'intégration en emploi.

Faits saillants

Entrepreneuriat

Selon les données du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE, 2022) :

- À l'instar de l'année 2020, 2021 a été marquée par les bouleversements occasionnés par la pandémie de COVID-19. Le nombre d'entrepreneurs au Québec a poursuivi son déclin. En 2021, les entrepreneurs étaient 12,4 % moins nombreux qu'en 2020, année qui avait elle-même connu une baisse de 9,0 % par rapport à 2019. Dans le reste du Canada, les diminutions du nombre d'entrepreneurs ont été de 5,2 % en 2020 et de 3,2 % en 2021.
- Au cours de l'année 2021, au Québec, le nombre de femmes entrepreneures a connu une diminution bien plus marquée (-19,5 %) que le nombre d'hommes entrepreneurs (-9,8 %).
- Les entrepreneurs nés à l'extérieur du Canada et établis au Québec ont été nombreux lors de l'année 2021 à laisser tomber leur statut d'entrepreneur. Leur nombre a baissé de 18,4 % par rapport à 2020.

De manière détaillée, en 2022 (Statistique Canada, 2022a) :

Répartition des entreprises du secteur privé selon certaines caractéristiques du propriétaire majoritaire⁷ au Québec, deuxième trimestre de 2022

Caractéristique du propriétaire	Pourcentage des propriétaires
Femme	19,4 %
Membre des Premières Nations	0,8 %
Immigrant	9,7 %
Personne ayant une incapacité	0 %
Personne de la communauté LGBTQ2 ⁸	0,8 %
Minorité visible	6,8 %
Autre	62,5 %

Aînés

- Entre 1971 et 2021, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population québécoise a triplé et leur nombre a été multiplié par un peu plus de quatre (ISQ, 2022b).

Femmes

- En 2021, le salaire horaire des femmes est inférieur à celui des hommes de 10,1 %, bien que l'écart se soit amenuisé de 4,1 % entre 2011 et 2021 (ISQ, 2022a).
- Le taux d'emploi des femmes a été plus touché durant la pandémie; il en résulte une accentuation des écarts hommes-femmes. À cet égard, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est passé de 6,3 % en 2019 à 7,1 % en 2021 (ISQ, 2022a).

Membres des Premières Nations et Inuits

- 30,5 % des membres des Premières Nations et 54,2 % des Inuits ne détiennent aucun certificat, diplôme ou grade (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, 2019).

Personnes handicapées

- En 2016, parmi les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, environ 55 % occupent un emploi comparativement à environ 75 % pour les personnes sans incapacité (ISQ, 2021c).

Immigrants

Selon les données du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI, 2021) :

- 25 223 personnes ont été admises au Québec en 2020.
- Entre avril 2020 et mars 2021, 31 537 personnes distinctes ont participé aux services de francisation du MIFI.

7. Propriétaire majoritaire : propriétaire détenant 51 % de l'entreprise ou plus.

8. Le terme LGBTQ2 désigne les personnes qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles ou bispirituelles.

- En 2020, les hommes immigrants ont vu leur emploi augmenter de 1,9 % par rapport à 2019, cependant la hausse de la population active (+5,3 %) a fait augmenter leur taux de chômage de 6,6 % en 2019 à 9,6 % en 2020. Pour les femmes immigrantes, l'emploi a diminué de 3,2 %. Le taux de chômage des femmes immigrantes a augmenté de 7,4 % à 12,0 %.
- Le nombre d'emplois à temps plein occupé par la population immigrante a augmenté de 2,0 % entre 2019 et 2020. La hausse a profité tant aux femmes qu'aux hommes immigrants.

Le gouvernement en action

1. Mettre en valeur la diversité dans les politiques publiques

Les Fonds de recherche du Québec encouragent les chercheurs et chercheuses à inclure dans leurs projets des analyses fondées sur le sexe ou le genre, lorsque cela est pertinent. Que de telles analyses soient ou non prévues, une réflexion à ce sujet est demandée lors du dépôt des demandes de financement.

En 2006, l'[analyse différenciée selon les sexes](#) (ADS) a été formellement inscrite comme outil de gouvernance dans la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise à rendre les interventions gouvernementales plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusives. L'ADS sert à prendre en compte les besoins propres aux personnes selon leur sexe.

2. Soutenir l'entrepreneuriat féminin et issu de la diversité dans toutes les régions du Québec

Soutenue notamment par Investissement Québec, Evol est une organisation qui appuie les entreprises à propriété diversifiée et inclusive (femmes, personnes racisées, personnes immigrantes, membres des Premières Nations, Inuits et Métis, personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps, personnes de la communauté LGBTQ2+) générant des impacts positifs et mesurables sur l'environnement ou la société. Son offre de financement sous forme de prêts permet aux entrepreneurs de bâtir des entreprises durables et prospères dans toutes les régions du Québec.

3. Soutenir l'intégration de tous au marché du travail

Pour favoriser l'inclusion sociale, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale accrédite et appuie financièrement les entreprises adaptées par le biais du Programme de subventions aux [entreprises adaptées](#). Ces dernières sont des organismes à but non lucratif ou des coopératives ayant pour mission de créer et de maintenir des emplois de qualité dans un environnement de travail adapté aux personnes handicapées qui ont des incapacités importantes. Les entreprises adaptées emploient près de 5 300 personnes au Québec, dans 8 secteurs d'activité : la couture industrielle, l'emballage et la manutention, l'entretien ménager, les fournitures de bureau, l'impression et la postimpression, l'industrie du bois, la récupération et les activités spécialisées (CQEA, 2021).

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel

3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat, des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité

3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Inclure les questions relatives à l'égalité entre les sexes, à l'équité et à la diversité dans leurs lois, politiques publiques et programmes et qu'ils mobilisent leurs partenaires privés et publics sur cet enjeu, notamment par la promotion de l'outil ADS.

Il est aussi attendu qu'ils mettent en valeur l'apport socioculturel des jeunes, des aînés, des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité à société québécoise.

De plus, les ministères et organismes sont invités à encourager l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité en portant une attention particulière aux jeunes. Ils sont aussi appelés à soutenir l'intégration au marché du travail de ces personnes et le développement de milieux de travail sécuritaires et inclusifs pour tous.



Collectivités durables

« La planification de l'aménagement du territoire est un puissant levier pour notre qualité de vie collective et individuelle. Elle donne le pouvoir de dynamiser l'ensemble des milieux de vie, tant les milieux urbains que les milieux ruraux, en plus de tous les autres types de milieux auxquels les Québécois peuvent s'identifier. »

– Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021.

« Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement. »

– Ministère des Transports et de la Mobilité durable, 2018.



Développer les collectivités durablement

L’Orientation 4 vise à faire des collectivités québécoises des collectivités durables, mettant au centre de leurs préoccupations le citoyen et son bien-être. Dans cette perspective, une collectivité durable se définit comme **écologiquement responsable** – elle limite son empreinte écologique et énergétique en offrant des milieux de vie axés sur la nature; **adaptable** – elle peut être transformée, notamment par la requalification et la réutilisation de l’existant pour de nouveaux usages; **connectée** – elle met à disposition des services numériques permettant de faciliter la vie des citoyens et de créer de nouveaux modèles économiques et de solidarité sociale; **dynamique** – elle met l’accent sur un développement efficient; **conviviale et inclusive** – elle est équitable, accueillante et s’ouvre sur le monde; **citoyenne** – elle établit une relation de proximité entre les autorités locales et les citoyens; **identitaire et créative** – elle cultive la mémoire et favorise la création et l’innovation. Les municipalités jouent un rôle prépondérant dans le développement durable de notre territoire. Elles déploient des efforts considérables en ce sens, et le gouvernement reconnaît et encourage les actions menées par ces gouvernements de proximité autonomes. Il s’engage à appuyer les municipalités afin qu’elles poursuivent leurs efforts pour créer des milieux de vie durables pour tous les Québécois.

Tableau synthèse

Objectifs et sous-objectifs de l’Orientation 4
4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux
4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu’elles interviennent de manière durable sur le territoire
4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable
4.2.1. Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs
4.2.2. Réduire l’intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises
4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes
4.3.1. Appuyer le développement régional durable

Objectifs

Objectif 4.1.

Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux



Aménager le territoire est un geste fondamental dont les répercussions seront ressenties sur des décennies. Le faire durablement est un moyen de créer des milieux de vie complets, de qualité, conviviaux et inclusifs. Cela permet de répondre aux besoins et aux défis qui se présentent dans le temps, avec la volonté de favoriser le vivre-ensemble, l'équité et le bien-être de la population, à toutes les étapes de la vie.

Ainsi, il est nécessaire d'aménager le territoire de façon efficiente, notamment en ce qui a trait à la densité, et ce, tant dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains. La densification à l'échelle humaine favorise entre autres l'accès aux services de proximité et la création d'espaces de socialisation. Par ailleurs, la végétalisation des milieux urbain, périurbain et rural présente de nombreux bénéfices pour la santé physique et mentale de la population. Les quartiers davantage défavorisés, souvent plus minéralisés, y trouveront un bénéfice particulier. Il importe donc d'effectuer un arrimage entre les choix d'aménagement du territoire et la localisation des infrastructures, telles que celles liées aux transports collectifs et actifs.

Afin de créer les conditions essentielles au développement durable des collectivités québécoises, l'objectif vise à ce que les pratiques d'architecture, d'aménagement du territoire et d'urbanisme reposent sur les principes du développement durable. Face aux défis environnementaux et sociodémographiques contemporains, ce travail prend aujourd'hui une importance accrue.

Faits saillants

- Entre 1990 et 2013, les surfaces artificielles dans le sud du Québec ont augmenté de 528 km², soit une croissance d'environ 0,6 % par année. Plus de la moitié de l'artificialisation des sols a eu lieu dans les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. Le tout s'est produit principalement au détriment des milieux naturels, soit une perte de 65 % des forêts, de 10 % des milieux humides et de 25 % des terres agricoles (ISQ, 2018; MAMH et MCC, 2022).
- 1 km représente la distance au-delà de laquelle l'effet des espaces verts sur la santé s'estomperait (Maas et collab., 2006). De plus, la Commission européenne recommande que chaque résident dispose d'un espace vert à moins de 300 m de son habitation, à vol d'oiseau (INSPQ, 2017).

Le développement durable dans les municipalités

- Le Québec comptait 1 108 municipalités locales⁹ au 31 mars 2020 (MAMH, 2020).
- D'après une enquête sur les démarches de développement durable des organismes municipaux réalisée en 2020, 29,6 % de ces municipalités locales sont engagées dans une démarche de développement durable ou dans des actions réparties dans ses trois dimensions (MAMH, 2020).

9. Ce nombre ne tient pas compte des villages cris, du village naskapi et des villages nordiques, qui sont également des municipalités locales.

- Les questions les plus fréquemment traitées dans le cadre de cette démarche ou de ces actions sont les suivantes (MAMH, 2019) :
 - Gestion des matières résiduelles : 76 %
 - Aménagement du territoire et urbanisme : 75 %
 - Protection des milieux naturels : 75 %
 - Qualité de l'eau, de l'air et des sols : 65 %
 - Enjeux sociaux : 59 %
 - Culture et patrimoine collectif : 54 %
 - Participation citoyenne et gouvernance : 54 %

Dans une moindre mesure :

- Dynamisme, efficacité et diversification de l'économie : 49 %
- Revitalisation de certaines parties du territoire : 48 %
- Sécurité publique : 43 %
- Mobilité des personnes et des marchandises : 40 %
- Logement et habitation : 36 %
- Gestion des ressources de territoire : 35 %

Le gouvernement en action

Pour la première fois, les défis en matière d'architecture et d'aménagement du territoire du Québec sont traités conjointement dans le cadre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Celle-ci permettra de donner une réponse cohérente à des enjeux majeurs et d'actualité relatifs à la création de milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux, à savoir :

- Concevoir des milieux de vie complets à échelle humaine qui répondent aux besoins des communautés.
- Prioriser la consolidation des secteurs bénéficiant déjà de réseaux d'infrastructure et d'un patrimoine bâti.
- Réduire les durées de déplacement et les distances entre les lieux de résidence, de travail, de consommation et d'autres types d'activités.
- Diversifier l'offre des moyens de transport, particulièrement les transports collectifs et actifs, et les rendre plus sécuritaires et plus accessibles à la population.
- Renforcer la sécurité ainsi que la résilience et améliorer la qualité de vie des citoyens par la réduction des risques et des nuisances.
- Accroître l'offre de logements de qualité, accessibles et abordables répondant à une diversité de besoins.
- Élever la qualité architecturale en favorisant les meilleures pratiques.
- Développer une culture de la qualité architecturale et de l'urbanisme durable par la sensibilisation de la population et par la contribution des acteurs.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectif)

4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



En cohérence et en complémentarité avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, appuyer les efforts des municipalités du Québec pour intégrer la durabilité dans leurs planifications et interventions territoriales, particulièrement sous les aspects suivants :

Aménagement efficient du territoire

- La planification du territoire afin d'éviter l'étalement urbain et la fragmentation des milieux naturels ou agricoles
- La planification du territoire axée sur la mobilité durable
- La localisation optimale des bâtiments et des infrastructures ainsi que la mixité des usages
- L'aménagement culturel du territoire
- L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs impacts, notamment en matière de sécurité civile et de résilience face à leurs impacts

Gouvernance municipale

- L'inclusion des principes de développement durable et de lutte contre les changements climatiques dans les règlements, documents de planification, politiques et programmes
- Les enjeux de fiscalité municipale
- Une gouvernance de proximité
- La participation citoyenne dans les processus de planification et d'aménagement du territoire

Gestion des ressources

- La gestion intégrée de l'eau
- La valorisation des matières résiduelles

Milieus de vie sains et sécuritaires

- L'augmentation des espaces verts et des espaces bleus en milieu urbain
- La création de ceintures vertes autour des agglomérations urbaines et de corridors verts et bleus entre les municipalités
- L'accessibilité et l'adaptation des milieux pour tous et en fonction des besoins à toutes les étapes de la vie
- Des systèmes alimentaires durables et équitables
- La préservation du patrimoine bâti

Objectif 4.2. **Accélérer la transition vers une mobilité durable**



La mobilité représente « la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer sur le territoire. Elle constitue le fondement des échanges sociaux, économiques et culturels des individus, des entreprises et des sociétés » (MTMDET, 2018). Pensée selon le principe « Réduire – Transférer – Améliorer », elle limite la consommation d’espace et de ressources par une planification optimale des transports et des zones de transit pour permettre à tous, facilement et rapidement, d’atteindre leur destination.

La mobilité durable repose sur une offre de transports variée. La réduction de la part modale de l’auto-solo et du transport routier traditionnel au profit de la mobilité active et collective partagée ou du transport ferroviaire et maritime permet de réduire l’empreinte environnementale et améliore la santé de la population. Elle fait une place à l’évolution des mobilités, dont l’offre de vélos en libre-service et de vélos cargos, l’autopartage et les services de livraison avec des véhicules adaptés aux centres urbains. En d’autres termes, les Québécois auront la possibilité de choisir facilement le bon mode de transport au bon moment.

Faits saillants

Émission de GES dans les transports

- En 2019, plus de 43 % des émissions de GES du Québec proviennent du secteur des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route). Ces types de transport contribuent également, pour une large part, à la pollution atmosphérique. À lui seul, le transport routier était responsable de 80 % des émissions du secteur des transports, soit 34,4 % des émissions totales de GES. Comparativement à 1990, cela représente une hausse de 60,1 % (MELCC, 2021f).
- En ce qui concerne le transport des marchandises, le transport routier par camion génère 79 % des émissions de GES (Conseil du patronat du Québec, 2017).
- Entre 2015 et 2020, le nombre de véhicules toutes catégories en circulation a augmenté de 523 871, passant de 6 310 810 à 6 834 681 (SAAQ, 2022) alors que la population du Québec augmentait d’environ 400 000 habitants (de 8,16 à 8,56 millions) au cours de la même période (ISQ, 2021d).
- Entre 2015 et 2020, le nombre de véhicules utilitaires sport (VUS) a augmenté de 594 999, passant de 1 985 281 à 2 580 280 (SAAQ, 2022).

Transports actifs et collectifs

- Entre 2000 et 2020, le nombre de cyclistes s’est accru de près de 30 % au Québec, soit une augmentation de 1 million d’utilisateurs (estimation basée sur les données de Vélo Québec, 2021).
- En 2020, on estime qu’il y a 4,5 millions de cyclistes au Québec et que 2,1 millions de Québécois utilisent le vélo comme moyen de transport (Vélo Québec, 2021).
- Le marché du vélo, qui comprend l’achat, l’entretien et les accessoires, est estimé à 565 millions de dollars et est en expansion. De plus, il y a 7,2 millions de vélos en circulation au Québec, dont 365 000 vélos électriques (Vélo Québec, 2021).
- L’utilisation des transports actifs pour se rendre au travail diminue le risque de développer une maladie chronique de 11 % (Infrastructure Canada, 2021) et permet d’augmenter la productivité (Burton et collab., 2006) en plus de diminuer le taux d’absentéisme au travail (Hendriksen et collab., 2010).

- En 2019, il y a eu 649,7 millions de déplacements en transport collectif urbain, un peu plus 1,7 million de déplacements en transport collectif régional et près de 9,4 millions de déplacements de personnes utilisant le transport adapté (MTQ, 2021a).

Impacts financiers

- À Québec, 1 kilomètre parcouru en voiture coûte 4,9 fois plus cher que 1 kilomètre en autobus, 14 fois plus cher que 1 kilomètre parcouru en marchant et 25 fois plus cher que 1 kilomètre à vélo (Voisin, Dubé et Coelho, 2021).

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

4.2.1. Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs

4.2.2. Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Appuyer le développement et le maintien d'options variées de mobilité durable, en cohérence et en complémentarité avec la Politique de mobilité durable 2030. Ces offres de services suivent l'évolution des mobilités et intègrent notamment les nouvelles technologies permettant la mobilité en tant que service (MaaS). Elles doivent répondre aux différentes réalités territoriales ainsi qu'aux besoins de toute la population, et il doit y avoir une connectivité et une interconnexion entre les différents services.

Dans ce but, il est essentiel d'appuyer les municipalités et les organisations qui désirent acquérir des données sur les déplacements des personnes et des marchandises pour accroître leur connaissance du territoire et améliorer leurs offres de services. Il est également attendu que les ministères et organismes misent sur la maximisation d'infrastructures existantes et sur le développement d'infrastructures favorisant les transports actifs et collectifs, ainsi que sur le soutien à l'exploitation des équipements, afin notamment de maintenir un réseau de transport sécuritaire et résilient face aux impacts des changements climatiques. De plus, il est attendu que les enjeux et besoins des groupes vulnérables soient considérés, comme l'offre de transports adaptés et l'accessibilité universelle, mais également le transport interurbain par autobus. Il est important que les projets gouvernementaux et municipaux en transport prennent en compte la localisation des infrastructures et des bâtiments afin qu'ils favorisent les déplacements actifs et collectifs.

Particulièrement pour la mobilité active, il est nécessaire d'accroître l'aménagement de rues conviviales, partagées et piétonnisées et la réalisation d'aménagements cyclables utilitaires ainsi que d'encadrer l'utilisation des vélos électriques ou à assistance électrique pour améliorer la sécurité des cyclistes sur les voies cyclables. Il est également nécessaire de soutenir financièrement la mobilité active.

En ce qui concerne le transport des marchandises, il est important d'agir pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes ainsi que le poids et le volume des camions. Il en va de même pour les véhicules légers.

Objectif 4.3. **Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes**



Selon l'indice de vitalité économique, les municipalités dévitalisées sont souvent éloignées des régions métropolitaines et se caractérisent par une population vieillissante et en déclin. Elles affichent de ce fait un taux d'activités et de revenus plus faible. En revanche, elles présentent une variété d'attraits qui offrent de nombreuses possibilités, notamment par la présence de milieux naturels riches qui représentent un facteur d'attraction pour les jeunes et les familles.

Agent de revitalisation, le changement induit par la transformation numérique, notamment l'expansion du télétravail, facilite le retour en région, en dehors des grands centres urbains, ou accroît le désir de s'y installer. De façon concomitante, l'engouement pour les produits locaux ainsi que pour le tourisme responsable et durable est susceptible de profiter à l'entrepreneuriat régional. Ce contexte crée des conditions favorables à l'attraction des populations et des entreprises. L'objectif 4.3 vise à consolider ces tendances en misant sur les principes d'un développement durable, et ce, tant pour les grands centres urbains que pour les régions situées l'extérieur de ces derniers.

Faits saillants

Emplois et immigration

- En 2021, environ 72 % des postes vacants au Québec étaient à l'extérieur de la région administrative de Montréal (estimation basée sur les données de Statistique Canada, 2021).
- De 2017 à 2026, c'est 1,4 million d'emplois qui seront à pourvoir au Québec (MTESS, 2018).
- En 2021, et ce malgré la pandémie de COVID-19, des 306 810 emplois dans les secteurs associés au tourisme au Québec, 52 % étaient hors des régions touristiques de Montréal et de Québec (MTO, 2022).
- En 2020-2021, seulement 23 % des personnes immigrantes se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec (MIFI, 2021).
 - En 2022-2023, la cible est d'atteindre 24 % (MIFI, 2021).

Indice de vitalité économique

L'indice de vitalité économique (IVE) est un indice composite qui permet de mesurer, à une fréquence régulière, le niveau de vitalité économique des municipalités, des communautés autochtones, des territoires non organisés et des municipalités régionales de comté. L'IVE représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir :

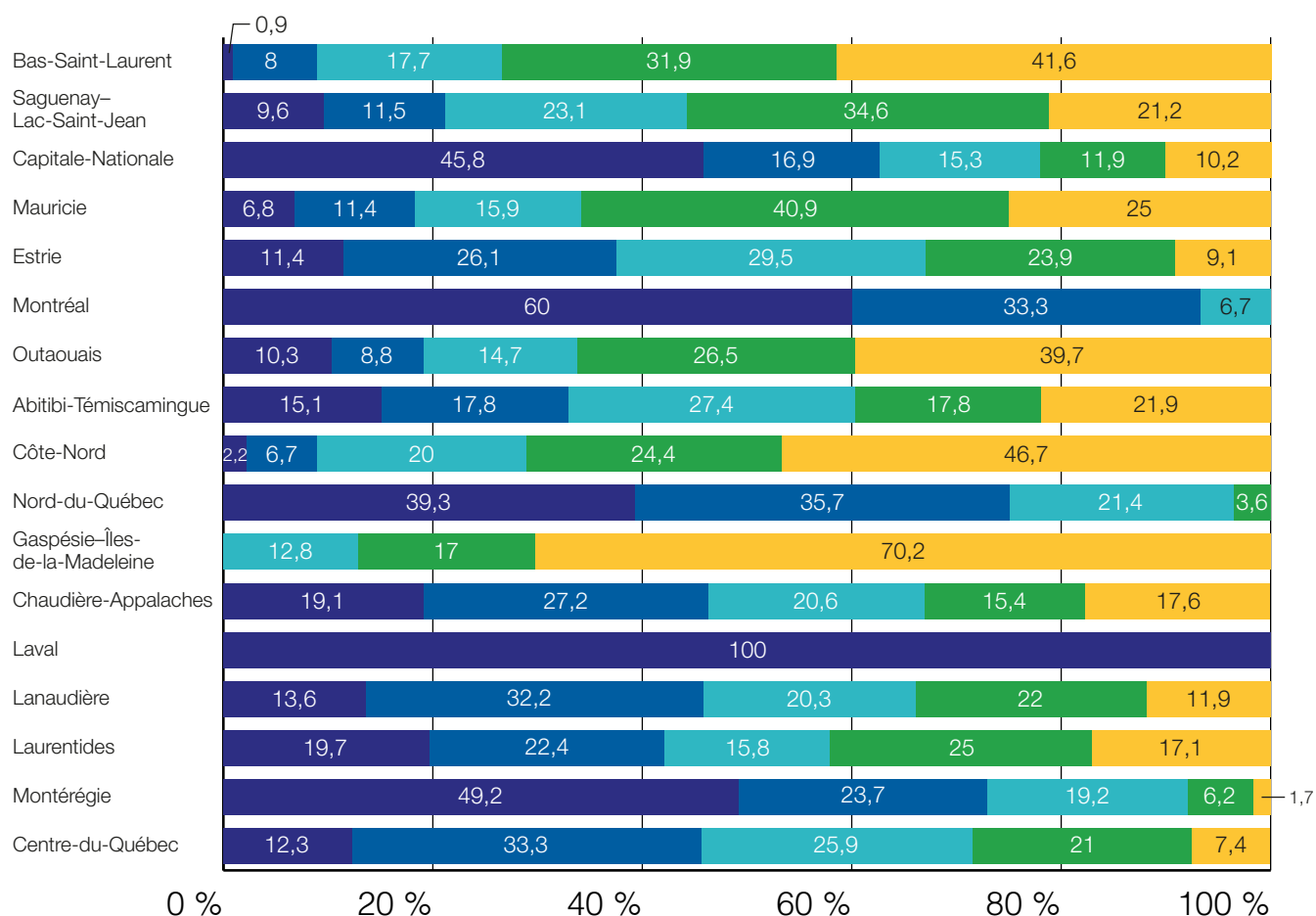
- Le taux de travailleurs de 25 à 64 ans (marché du travail)
- Le revenu total médian de la population de 18 ans et plus (niveau vie)
- Le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans (dynamique démographique)

L'IVE permet, entre autres, de classer les territoires les uns par rapport aux autres en fonction de leur vitalité économique et sert d'outil de connaissance du territoire (ISQ, 2021b). Les résultats, positifs ou négatifs,

sont classés par quintiles. Une valeur négative signifie généralement que la localité accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des localités québécoises et, à l'inverse, une valeur positive indique que la localité présente un résultat supérieur à la plupart des localités.

Sur les 1 162 municipalités, communautés autochtones et territoires non organisés pour lesquels l'IVE a été calculé en 2018 et qui sont classés dans le 1^{er} quintile (232), 96 se concentrent dans le sud du Québec, plus particulièrement dans les régions métropolitaines de recensement de Montréal, de Québec et de Gatineau (ISQ, 2021b). Le graphique suivant présente la répartition des localités par régions administratives selon les quintiles (ISQ, 2021b).

Répartition des localités selon les quintiles de l'indice de vitalité économique, Québec, 2018¹⁰



10. L'indice composite ne vise pas à mesurer les facteurs qui sont à l'origine de la vitalité économique et qui sont difficilement quantifiables, comme la capacité d'adaptation de la communauté face aux changements ou le leadership des élites politiques et économiques locales. L'indice ne renseigne pas non plus sur le degré de diversification des activités économiques des communautés et, par conséquent, sur leur degré de vulnérabilité. Les communautés peu diversifiées sur le plan économique, c'est-à-dire celles dont la population active se concentre dans quelques secteurs d'activité seulement, sont plus vulnérables à la conjoncture économique nationale et mondiale (baisse de la demande globale, fluctuation des prix), surtout les municipalités qui dépendent du secteur primaire.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

4.3.1. Appuyer le développement régional durable

En fonction de leurs mandats, il est attendu que les ministères et organismes agissent en priorité pour :



Appuyer le développement durable des collectivités et des régions, c'est-à-dire en favorisant le développement de municipalités connectées; en valorisant l'entrepreneuriat local et un tourisme basé sur la mise en valeur de la richesse naturelle et culturelle des régions en tant que facteur d'attractivité ainsi que l'innovation par la création de zones de savoirs axées sur l'économie verte; et en favorisant des politiques publiques ou des démarches de développement social.

Exemplarité de l'État





Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Gouvernance innovante

Avec plus de 60 000 travailleurs (SCT, 2021a), son imposant parc immobilier, son parc de véhicules et un pouvoir d'achat de plus de 16 milliards de dollars, le gouvernement dispose de moyens concrets pour tracer la voie vers un Québec prospère, vert et responsable.

L'Orientation 5 vise à ce que les leviers à la disposition du gouvernement servent d'outils de transformation durables et novateurs pour le Québec. Les objectifs ont ainsi été choisis pour faire en sorte de généraliser la prise en compte des enjeux de durabilité dans le fonctionnement et les champs de compétences du gouvernement, et de façon volontaire, dans ceux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

L'Orientation 5 vise aussi à appuyer l'innovation et la diffusion des solutions aux grands défis sociétaux pour qu'elles aient une incidence directe sur l'amélioration du bien-être des Québécois et la résilience de la société face à ces défis.

Tableau synthèse

Objectifs et sous-objectifs de l'Orientation 5	
Gouvernance des ministères et organismes	
5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	
5.1.1.	Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales
5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique	
5.2.1.	Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable
5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois	
5.3.1.	Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité
5.3.2.	Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité
5.3.3.	Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec
5.3.4.	Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité
Gestion durable des ministères et organismes	
5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	
5.4.1.	Accroître la part des acquisitions responsables
5.5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable	
5.5.1.	Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux
5.6. Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics	
5.6.1.	Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures
5.6.2.	Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation

5.7. Valoriser les matières résiduelles

5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables

5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État

5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo des employés de l'État

Réseaux parapublics

5.9. Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique

5.9.1. Accroître le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable

5.9.2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements

5.9.3. Accroître la part des acquisitions responsables des établissements

5.9.4. Créer des milieux de vie sains par le verdissement

Pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur

5.9.5. Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte

Gouvernance des ministères et organismes

« La Société du Plan Nord [...] s'engage à déployer les énergies nécessaires à une prise en compte des principes de développement durable et des changements climatiques dans ses actions propres et celles menées en partenariat. »

– Société du Plan nord, 2020.

« Le développement durable, la lutte contre les changements climatiques et la transformation du numérique de la société requièrent une mobilisation globale afin d'éclairer nos choix de développement économique. [...] l'expertise des chercheurs, chercheuses est cruciale, voire critique, pour l'atteinte de ces objectifs [...]. »

– Fonds de recherche du Québec, 2019.

« Investissement Québec s'engage à ce qu'au cours de l'année 2022, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) soient pris en compte dans toutes ses interventions financières, par l'application d'une nouvelle politique d'investissement responsable et de finance durable. »

Investissement Québec, 2021.



Objectif 5.1.

Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement



Le Québec s'est engagé dans un virage vers un mode de développement durable dont les retombées s'expriment dans toutes les sphères de la société. Cette façon de penser le développement repose sur notre capacité à tenir compte des multiples répercussions de nos choix de société. Tant dans le secteur public que dans le secteur privé, chez les partenaires et promoteurs de projets financés par l'État, il y a une volonté d'évaluer le plus efficacement et le plus concrètement possible ces répercussions sous l'angle de la durabilité. L'évaluation de la durabilité permet de prendre en compte les principes de développement durable et d'établir ainsi les enjeux, les occasions favorables et les risques associés aux interventions gouvernementales – ou autres activités des clientèles externes – et d'apporter les correctifs nécessaires. Il s'agit d'une approche d'évaluation stratégique et de gestion des risques qui fait ses preuves dans différents domaines, dont celui de la finance et de l'assurance.

Comme énoncé dans la Loi sur le développement durable, l'administration publique a l'obligation de prendre en compte l'ensemble des 16 principes de développement durable dans le cadre de ses différentes interventions. Toutefois, afin de créer un effet de levier et avec le souci de suivre efficacement les efforts de l'administration publique au cours des cinq prochaines années, les interventions suivantes sont priorisées et feront l'objet d'un suivi :

- La planification stratégique
- Une intervention menant à un mémoire au Conseil des ministres
 - Certaines exceptions sont établies dans le Guide d'évaluation de la durabilité produit par le MELCCFP¹¹.
- Les programmes de soutien financier normés
- Toute intervention jugée structurante au sein de l'organisation

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectif)

5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales

Il est attendu que les ministères et organismes :



Accroissent le taux de leurs interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité et comprenant la lutte contre les changements climatiques. Pour y arriver, ils sont invités à utiliser l'outil d'évaluation et le guide conçu par le MELCCFP.

11. À paraître en 2023.

CHANTIER POUR ÉVALUER DE MANIÈRE STRATÉGIQUE LES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES

2. Réviser le système national de suivi du développement durable pour doter le Québec d'un système d'information statistique performant, aligné sur les systèmes internationaux

La mesure du développement durable s'est enrichie au cours des 10 dernières années, ce qui permet de suivre de manière plus juste et complète les avancées du Québec, notamment dans le champ de l'économie verte. Ce chantier vise à bonifier le système de suivi national adopté en 2009 par l'Assemblée nationale du Québec et diffusé par l'Institut de la statistique du Québec pour en améliorer la performance et la convivialité et, ainsi, permettre aux décideurs et à la population de suivre la progression du Québec vers l'atteinte de ses cibles.

Responsables : MELCCFP et ISQ

Échéance : 31 décembre 2025

Objectif 5.2.

Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique



Cet objectif vise à soutenir l'excellence de la recherche québécoise et l'innovation pour relever les grands défis du développement durable, dont la lutte contre les changements climatiques qui impose aux sociétés une transformation rapide et majeure. Il s'agit d'appuyer un réseau de recherche créatif et diversifié mettant à profit des initiatives locales ainsi que la mise à l'échelle des connaissances pour permettre une prise de décision informée en faveur du développement durable. Cet objectif vise de plus à favoriser l'accès aux savoirs et aux données par l'utilisation du potentiel qu'offre le numérique, et ce, au bénéfice de tous.

Faits saillants

Appui financier à la recherche, quelques exemples

Investissement Québec, par le biais du Centre de recherche industrielle du Québec, a démarré 15 projets de recherche visant à établir des solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental d'entreprises en 2019-2020 (CRIQ, 2019). Au total, depuis 2015, ce sont 33 projets de recherche qui ont été soutenus dans ce but (CRIQ, 2019).

Les Fonds de recherche du Québec ont octroyé pour le développement durable (y compris les changements climatiques) :

- 9 654 536 \$ pour appuyer 55 projets en 2019-2020 (FRQ, 2021a).
- 10 716 455 \$ pour appuyer 45 projets en 2020-2021 (FRQ, 2021a).

Diversification des efforts pour diffuser les résultats de la recherche au grand public, exemples des Fonds de recherche du Québec

- Il y avait 20 714 abonnés aux comptes médias sociaux des Fonds de recherche du Québec en 2020-2021, une hausse de 51 % par rapport à 2019-2020 (FRQ, 2021b).
- 20 capsules jeunesse « On veut des faits » ont été diffusées en partenariat avec Télé-Québec et Science-Pressé en 2019-2020 (FRQ, 2021b).

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable

Il est attendu que les ministères et organismes :



Augmentent leur appui à la recherche et à l'innovation pour que soient trouvées des solutions concrètes au grand défi du développement durable, y compris la lutte contre les changements climatiques, avec la préoccupation de mettre la science à l'échelle des besoins des utilisateurs et du public. Il est aussi attendu qu'ils mettent en place des mécanismes assurant un transfert de connaissances efficace et une considération systématique des solutions basées sur des données probantes. De même, et pour rejoindre un public plus large, il est essentiel de diversifier les modes d'interaction et de communication entre les chercheurs, les milieux utilisateurs et la population pour accroître l'appropriation de ces connaissances. De plus, il est attendu que soient mis en place les cadres nécessaires pour la conduite responsable de la recherche sur les plans sociaux et environnementaux.

Objectif 5.3.

Investir de façon durable au profit des Québécois



La finance durable est une approche économique permettant d'associer de manière concrète des considérations environnementales, sociales et de saine gouvernance (ESG) ou [critères de durabilité](#) à l'utilisation de ressources financières publiques et privées. Il s'agit d'un levier d'action considérable pour appuyer la transition vers une [économie verte et responsable](#), et d'un moyen performant de gérer de nouveaux risques, dont ceux associés aux changements climatiques, ainsi que d'identifier de nouvelles occasions de développement économique.

Faits saillants

Investissement et finance durables (ou responsables) au Québec

- Le principal gestionnaire de fonds des régimes de retraite et d'assurance publics et parapublics du Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), représentait au 30 juin 2021 des actifs nets de 420 milliards de dollars (CDPQ, 2021). En 2021, son portefeuille comprenait 39 milliards de dollars d'actifs sobres en carbone; la CDPQ vise à atteindre 54 milliards en 2025, et pour 2050, un portefeuille dont le bilan des émissions de GES est égal à zéro (CDPQ, 2021b).

- L’Autorité des marchés financiers a publié en juillet 2022 un rapport intitulé *Les risques liés aux changements climatiques : le point sur les mesures mises en place par les institutions financières*. Sur la base de ce rapport, l’Autorité procédera au développement d’un encadrement sur les risques liés aux changements climatiques pour les institutions financières (AMF, 2022).
- Montréal a accueilli en 2022 l’un des deux bureaux principaux de l’International Sustainability Standards Board (ISSB). Cette organisation internationale est responsable d’établir des normes de divulgation ESG pour les entreprises à l’échelle mondiale.

Obligations vertes du Québec

- Entre 2017 et 2021, le gouvernement du Québec a émis pour 3,3 milliards de dollars d’obligations vertes lors de six exercices d’émission (MFQ, 2021).
- Depuis 2018, Épargne Placements Québec offre des obligations vertes à taux fixe aux particuliers pour leurs besoins d’épargne (MFQ, 2018).

Soutien financier durable

- Depuis 2008, le gouvernement s’est donné l’orientation par le biais de la Stratégie d’inclure des critères de durabilité (sous forme de critères écoconditionnels ou de critères écoresponsables) dans les programmes de soutien financier gouvernementaux. Il s’agit d’une approche complémentaire aux programmes à vocation environnementale ou de développement durable qui permet d’étendre la portée des objectifs visés en les généralisant à d’autres types de programmes (approche de *mainstreaming* des priorités et des objectifs) et, ainsi, de rejoindre un bassin plus important de demandeurs.
- En 2020-2021, 143 programmes de soutien financier durable normés étaient en vigueur dans l’administration publique, dont 85 programmes de nature environnementale, 20 programmes incluant des critères d’écoconditionnalité et 38 comprenant d’autres critères écoresponsables (ISQ, 2022).
- Afin de créer un effet de levier plus important, le gouvernement a déterminé cinq secteurs stratégiques à prioriser pour le soutien financier durable et des critères prioritaires spécifiques pour chacun d’eux. Ces critères devront être intégrés par les ministères et organismes dans les programmes d’aide financière des secteurs visés, sauf s’il est justifié de ne pas le faire. Les secteurs prioritaires établis sont les suivants :
 - Bâtiments
 - Ressources bioalimentaires
 - Ressources naturelles
 - Tourisme, festivals et événements
 - Soutien aux entreprises

Ces secteurs sont mis de l’avant en raison de :

- La présence d’enjeux environnementaux clairement définis et relativement uniformes dans tout le secteur.
- Leur maturité en développement durable. L’approche retenue vise à soutenir la progression du secteur en intégrant des critères susceptibles de générer des effets positifs et atteignables pour les clientèles.
- Leur importance en tant que priorités gouvernementales dans les politiques, stratégies et plans d’action, agissant en cohérence avec les orientations gouvernementales.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

- 5.3.1. Favoriser la croissance du [financement](#) qui répond à des critères de durabilité
- 5.3.2. Favoriser la croissance des [investissements et des placements](#) qui répondent à des critères de durabilité
- 5.3.3. Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec
- 5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité

Il est attendu que les ministères et organismes :



Intègrent les principes et meilleures pratiques en développement durable ainsi que des critères de durabilité dans leurs activités financières et leurs mesures de financement (investissement, financement, soutien financier et dons et commandites), et dans l'évaluation des projets à appuyer.

Il est notamment attendu qu'ils intègrent des critères écoconditionnels et écoresponsables, y compris des critères relatifs aux changements climatiques, dans leurs programmes de soutien financier. Bien que cette attente s'applique de façon générale à tout type d'octroi d'aide financière, les programmes d'aide financière normés seront l'objet du suivi visant l'accroissement de la proportion des [programmes de soutien financier durable](#).

Le Guide sur le soutien financier durable et le Cadre d'intervention en soutien financier durable¹² fournissent l'information relative aux orientations gouvernementales en la matière. Ces orientations doivent être appliquées par tous les ministères et organismes gérant des programmes d'aide financière normés.

Il est également attendu que les ministères et organismes appuient l'intégration du développement durable et des critères de durabilité dans les processus d'évaluation et d'octroi de financement des organismes de développement économique régional et provincial, afin de renforcer la coopération et d'harmoniser l'action gouvernementale aux niveaux provincial et régional.

Finalement, il est attendu que les organismes réalisant des activités de commandite intègrent des critères de durabilité dans leur processus de sélection des projets et événements commandités.

CHANTIER POUR DÉVELOPPER LA FINANCE DURABLE ET POSITIONNER LE QUÉBEC COMME UN ACTEUR CLÉ À L'ÉCHELLE MONDIALE

3. Établir une feuille de route pour développer le nouvel écosystème de la finance durable au Québec et le positionner sur la scène internationale

Ce chantier vise à faire de la finance durable un élément clé du développement de l'industrie financière et à renforcer l'expertise et le leadership québécois dans ce domaine. Sur la base d'un état de situation, l'ambition est d'établir les mesures requises pour appuyer le secteur financier et les entreprises dans le but de répondre aux nouvelles exigences des investisseurs et de développer de nouvelles approches en matière d'innovation financière durable et d'impacts.

Responsables : ministère des Finances du Québec et MELCCFP

Échéance : 31 décembre 2025

12. Documents à paraître en 2023

Gestion durable des ministères et organismes

« Conscient des attentes envers notre organisation entourant l’approvisionnement gouvernemental responsable, notre présent engagement est d’autant plus significatif. Voilà pourquoi mon équipe et moi entamons avec enthousiasme la participation au chantier gouvernemental de transition sur l’approvisionnement responsable. »

– Centre d’acquisitions gouvernementales, 2021.

« Depuis plus de 15 ans, la Société québécoise des infrastructures soutient le développement de l’industrie au niveau du développement durable, entre autres par l’obtention de certification LEED pour les nouvelles constructions et pour les rénovations majeures de bâtiment qu’elle réalise. »

– Société québécoise des infrastructures, 2021.

« Il est important de veiller à ce que la transformation numérique du gouvernement du Québec s’effectue en considérant ses répercussions environnementales. Par exemple, l’alimentation énergétique considérable qui est liée à l’utilisation et la réfrigération des serveurs informatiques doit provenir de sources durables. Toutefois, les connaissances sur l’empreinte environnementale des serveurs sont fragmentaires à l’heure actuelle. »

– Infrastructures technologiques Québec, 2021.

« C’est en agissant lui-même de façon exemplaire que l’État québécois tracera la voie de la transition énergétique. Il l’incarnera dans chacune des actions qui toucheront ses parcs de bâtiments et de véhicules. »

– Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles, 2022.



Objectifs

Objectif 5.4.

Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable



Le gouvernement du Québec détient un pouvoir d'achat significatif. En 2020-2021, celui-ci correspondait à plus de 14,9 milliards de dollars d'investissements annuels dans les [marchés publics](#) couvrant les achats de biens et l'exécution de services et de travaux de construction (SCT, 2022a). En plus de soutenir le fonctionnement des activités gouvernementales, les marchés publics constituent un outil de développement économique d'envergure offrant la possibilité aux organismes publics d'acquérir des produits durables et des technologies propres québécoises dans le respect des accords de commerce.

Faits saillants

- En 2020-2021, la valeur totale des acquisitions gouvernementales pour les contrats de 25 000 \$ et plus s'élevait à 14,9 milliards de dollars (SCT, 2022a). Sur ce total :
 - 60 % de la valeur est attribuable aux contrats des ministères et organismes,
 - 17 % aux organismes du réseau de la santé et des services sociaux,
 - 23 % aux organismes du réseau de l'éducation.
- En ce qui a trait à la nature des acquisitions gouvernementales :
 - 22 % de la valeur est attribuable à des contrats d'approvisionnement,
 - 39 % à des contrats de services,
 - 39 % à des contrats de travaux de construction.
- Les technologies de l'information et les services de télécommunications connexes (y compris les contrats d'approvisionnement et de services) comptent à eux seuls pour 14 % de la valeur totale des acquisitions gouvernementales (SCT, 2022a).
- Un portrait partiel des acquisitions gouvernementales révèle que la proportion des [acquisitions responsables](#) ne serait que de 5,8 % (SCT, 2022b).
- En 2019-2020, 50 % des ministères et organismes possédaient une politique d'acquisition responsable ou des lignes directrices en la matière¹³.

13. Ce pourcentage est estimé par le MELCCFP à partir de données issues des sondages 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 effectués auprès des ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable.

Le gouvernement en action

1. Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple

La stratégie gouvernementale Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple a pour but de dynamiser les marchés publics afin qu'ils reflètent les priorités gouvernementales. Elle accorde un caractère prépondérant à l'achat responsable en plus de créer l'Espace d'innovation des marchés publics par le biais de la Loi sur les contrats des organismes publics (c-65.1) mise à jour en 2022. Cet espace permettra au gouvernement d'expérimenter de nouvelles stratégies et des modalités contractuelles favorables à l'acquisition responsable pour en permettre l'accroissement.

Le gouvernement fixe à 15 % la cible à atteindre par les organisations publiques en matière d'acquisitions responsables d'ici le 31 mars 2026.

2. Cadre de référence en approvisionnement responsable

En 2020, le réseau de la santé et des services sociaux s'est doté d'un cadre de référence en approvisionnement responsable visant à mobiliser et à soutenir les intervenants dans la détermination des spécifications et des critères à favoriser lors des processus d'appel d'offres (MSSS, 2020).

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectif)

5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables

Il est attendu que les ministères et organismes :



Évaluent leurs besoins d'acquisition dans une perspective de durabilité et de respect de la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation). Ainsi, il est attendu qu'ils priorisent la réduction à la source et le réemploi. Pour ce faire, l'acquisition des biens et services et l'exécution des travaux de construction doivent tenir compte des indicateurs ci-dessous, tout en favorisant l'achat local conformément à la stratégie gouvernementale Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple.

Indicateurs environnementaux :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation aux changements climatiques
- Transport écoresponsable
- Gestion écoresponsable des ressources naturelles et bioalimentaires
- Certification biologique
- Contenu recyclé, remis à neuf ou usagé
- Réutilisable, recyclable ou valorisable
- Format ou emballage écoresponsable
- Récupération écoresponsable des produits en fin de vie
- Autres considérations et pratiques environnementales

Indicateurs sociaux :

- Limitation des effets négatifs sur la santé humaine
- Commerce équitable
- Inclusion ou accessibilité au bénéfice des personnes handicapées
- Entreprise d'économie sociale
- Autres organisations ayant une mission sociale
- Autres considérations et pratiques sociales

Indicateurs économiques :

- Proximité territoriale
- Entreprise autochtone
- Innovation technologique
- Durée de vie supérieure
- Économie collaborative ou de fonctionnalité

En considérant ces facteurs dans leurs processus d'achat, les organisations publiques sont en mesure d'améliorer leur performance en matière d'acquisitions responsables. Elles appuient ainsi le développement du marché des biens et services durables et des technologies propres, l'essor d'entreprises québécoises éco-innovantes et le développement économique régional.

CHANTIER POUR FAIRE DES MARCHÉS PUBLICS UN LEVIER DE CROISSANCE DURABLE

4. Structurer l'achat responsable et appuyer l'éco-innovation pour répondre aux besoins des marchés publics

Ce chantier vise à accroître l'accès des entreprises offrant des biens, des services durables et des technologies propres aux marchés publics ainsi qu'à coordonner l'application des meilleures pratiques d'achat responsable au gouvernement. Il vise notamment l'ajout d'un volet « éco-innovation » au programme Défis Innovation Québec et l'adoption d'une politique gouvernementale d'acquisition responsable afin de créer un cadre de gouvernance clair et d'harmoniser les exigences à l'endroit des fournisseurs et des prestataires de services.

Livrables :

1. Bonifier le programme Défis innovation Québec et soutenir le volet « éco-innovation »
Responsable : ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Collaborateur : MELCCFP
Échéance : jusqu'au 31 mars 2027
2. Adopter une politique gouvernementale d'acquisition responsable
Responsable : MELCCFP
Échéance : 31 mars 2025

Objectif 5.5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable



L'usage du numérique change notre manière de vivre en offrant de multiples possibilités d'innovation dans tous les secteurs de la société. Cependant, loin d'être virtuel ou immatériel, le secteur numérique est énergivore, générateur d'émissions de gaz à effet de serre, fort consommateur de ressources naturelles non renouvelables et producteur de matières résiduelles nécessitant un traitement spécifique. D'un point de vue social, la transformation numérique porte des enjeux d'éducation, d'éthique et d'équité. Avec la crise sanitaire, la transformation numérique gouvernementale, comme celle de la société, s'est accélérée. Au sein du gouvernement, ce passage représente une occasion d'étudier le phénomène, de mieux connaître ses impacts et de trouver des solutions pour les atténuer. Le savoir et les outils développés par le gouvernement pourront être partagés et servir, entre autres, à appuyer la transformation numérique des entreprises.

Faits saillants

- En 2019, un Canadien consommait en moyenne 1 000 Go de données, soit trois fois plus que la moyenne mondiale (Pinsard et Toussaint, 2020).
- On recense 8 millions d'objets connectés au Québec et 34 millions pour tout le Canada. D'ici 2025, ce nombre pourrait être multiplié par 10 (Pinsard et Toussaint, 2020).
- Tous ces équipements doivent être fabriqués, reliés entre eux par des millions de kilomètres de câbles et alimentés en électricité. Leur empreinte environnementale est importante.

Le gouvernement en action

Financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques, le MELCCFP et Infrastructures technologiques Québec se sont associés en 2020 pour mettre sur pied un projet pilote d'évaluation de l'impact environnemental des services infonuagiques gouvernementaux. Ce projet vise aussi à élaborer un standard sur les pratiques numériques responsables. Le gouvernement s'attend à ce que les résultats du projet soient transférables à la société et permettent la mise en place d'une approche et de mesures de gestion des impacts environnementaux de la transformation numérique gouvernementale.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectif)

5.5.1. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Il est attendu que les ministères et organismes :



Augmentent la performance environnementale de leurs systèmes informatiques, qu'ils contribuent à l'établissement d'indicateurs de suivi et qu'ils forment leurs employés et professionnels du secteur des technologies de l'information et des communications.

Par ailleurs, il est attendu qu'ils participent aux travaux visant à établir une feuille de route pour une transformation numérique responsable, ce qui permettra de considérer globalement les impacts du numérique sur l'environnement et la société. En tant qu'un des plus importants producteurs d'hydro-électricité au monde et de minéraux stratégiques produits de manière responsable et en raison de son leadership reconnu mondialement dans le domaine de l'intelligence artificielle, le Québec dispose d'un contexte favorable pour relever ce défi en se positionnant comme un joueur clé de l'économie numérique responsable.

CHANTIER POUR UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

5. Établir une feuille de route pour une transformation numérique responsable et sensibiliser les utilisateurs à la sobriété numérique

À l'instar d'initiatives d'envergure prises par des organisations et des États dont la France, ce chantier a pour objectif de faire converger la transformation numérique et la réponse aux défis du développement durable. Il apportera un éclairage global sur les impacts environnementaux et sociaux du numérique et sur les moyens les plus à même d'appuyer son essor dans le respect de critères de durabilité.

Responsable : MELCCFP

Collaborateur : ministère de la Cybersécurité et du numérique

Échéance : 31 mars 2026

Objectif 5.6.

Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics



L'exemplarité de l'État dans le domaine du bâtiment et des infrastructures publics durables comprend les phases de conception, de construction, de rénovation et de démolition. Il s'agit d'un champ d'intervention d'envergure et qui tend vers une certaine maturité quant à l'expertise professionnelle disponible.

Le gouvernement est l'un des plus importants investisseurs dans le domaine. Le Plan québécois des infrastructures 2020-2030 (SCT, 2020) fait état d'investissements prévus de 130,5 milliards de dollars pour la mise à niveau et la construction d'infrastructures publiques (SCT, 2020). Outre la Société québécoise des infrastructures, l'État compte des propriétaires et gestionnaires de bâtiments tels qu'Hydro-Québec, la Société d'habitation du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique. Cette situation fait de l'État un laboratoire unique pour l'innovation et le développement de l'expertise dans le domaine du bâtiment, des infrastructures durables et des services connexes.

Faits saillants

- En 2020-2021, les bâtiments pour lesquels le gouvernement acquitte les coûts énergétiques ont émis 49 155 tonnes équivalent CO₂, soit une réduction de 37,3 % par rapport à 2009-2010 (ISQ, 2022).
- Le gouvernement s'est engagé à réduire de 60 % d'ici 2030 les émissions du parc immobilier gouvernemental par rapport à 1990.
- La Société québécoise des infrastructures gère 1 013 immeubles, dont 351 en propriété et 662 en location. Sur ce total, 52 immeubles étaient certifiés [LEED-NC et CI](#) en 2019-2020. De plus, cinq propriétés sont certifiées [BOMA BEST](#) (SQI, 2021).
- Des sociétés d'État telles que la Société des alcools du Québec, qui compte 47 succursales certifiées LEED et 2 centres de distribution certifiés BOMA BEST¹⁴, visent l'excellence dans ce domaine et font de leurs établissements des vitrines de l'innovation pour le public.
- Les résidus de construction-rénovation-démolition représentent 28 % des matières éliminées annuellement au Québec, prenant une place beaucoup plus grande que par le passé (22 % en 2011)¹⁵.

Le gouvernement en action

Plusieurs politiques publiques fixent des objectifs de durabilité spécifiques visant le bâtiment et les infrastructures publics :

- Plan pour une économie verte 2030 (MELCC, 2020a)
- Politique d'intégration du bois dans la construction (MFFP, 2020)
- Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (RECYC-QUÉBEC, 2019)
- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 (MAMH, 2019a)
- Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2026 (MERN, 2022)
- Politique de mobilité durable – 2030 (MTMDET, 2018)
- Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (MAMH et MCC, 2022)

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures

5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation

Il est attendu que les ministères et organismes :



Améliorent la performance en matière de durabilité des immeubles et des infrastructures, notamment celles de transports, le suivi et la diffusion de résultats complets au regard des critères de durabilité auprès des décideurs et de la population. Pour ce faire, ils doivent prendre en compte les besoins présents et futurs dans les choix de localisation, lors de la conception et de la construction ainsi pour l'entretien et la rénovation des bâtiments et des infrastructures publics. Les ministères et organismes doivent prioriser les considérations suivantes sans s'y restreindre :

14. Données fournies par la Société des alcools du Québec, novembre 2021.

15. Données fournies par RECYC-QUÉBEC, novembre 2021.

- La localisation, la qualité architecturale et, le cas échéant, la qualité patrimoniale des édifices gouvernementaux
- La réduction des émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques
- La maximisation de l'usage des bâtiments et des infrastructures existants
- La réduction de la consommation d'énergie et d'eau
- L'utilisation d'écomatériaux
- L'application de mesures d'écogestion sur les chantiers
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur
- Le verdissement des milieux de vie en tenant compte de facteurs favorables à la biodiversité

Objectif 5.7

Valoriser les matières résiduelles



La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son Plan d'action 2019-2024 (RECYC-QUÉBEC, 2019) visent à créer une société sans gaspillage où la seule matière résiduelle éliminée est le résidu ultime. De plus, en 2020, le gouvernement a adopté la Stratégie de valorisation de la matière organique, qui établit des cibles ambitieuses pour détourner cette matière de l'élimination. À cet effet et dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E, dès lors que la réduction à la source est inenvisageable, la valorisation par le réemploi, le recyclage et le compostage des matières doit être priorisée dans cet ordre, à moins qu'une analyse du cycle de vie ne démontre le contraire.

En raison de la taille de son bassin d'employés et du nombre d'établissements sous sa responsabilité, le gouvernement a le potentiel de contribuer de manière significative à l'atteinte des cibles nationales concernant la gestion des matières résiduelles (RECYC-QUÉBEC, 2019), à savoir :

- Réduire à 525 kg/habitant ou moins la quantité éliminée en 2023 (Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR) par rapport aux 724 kg/habitant éliminés en 2019.
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2023 (Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR).
- Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030 (Stratégie de valorisation de la matière organique).
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025 (Stratégie de valorisation de la matière organique).

Plusieurs défis se posent quant à la gestion des matières organiques. Au cours des prochaines années, le gouvernement devra donc établir les besoins, installer les équipements requis dans les bâtiments, informer et former le personnel concerné, et se doter des moyens nécessaires pour évaluer de manière rigoureuse la performance des ministères et organismes dans ce domaine.

Faits saillants¹⁶

- Les matières organiques constituent environ 55 % des 5,8 millions de tonnes de matières résiduelles éliminées par année.
- Le taux de récupération de la matière organique dans les ICI en 2018 est de 5 % (sans les industries agroalimentaires et des pâtes et papiers).
- Selon la plus récente étude de caractérisation des matières résiduelles éliminées réalisée par RECYC-QUÉBEC, le secteur des industries, commerces et institutions aurait éliminé en 2019 :
 - 735 000 tonnes de papier, carton, plastique, verre et métal (matières recyclables), ce qui représente environ 35 % des matières éliminées par ce secteur;
 - 569 000 tonnes de matières organiques, ce qui représente environ 27 % des matières éliminées par ce secteur.
- En 2021, 4 organisations gouvernementales et 12 établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux détiennent une attestation ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.

Innovation

- Sous l'aspect de l'innovation et de la mise en valeur des avancées, des sociétés d'État telles que la Société des alcools du Québec (SAQ) innovent dans le domaine pour trouver des débouchés aux matières résiduelles générées. En 2020-2021, la SAQ a introduit quelque 69 100 bouteilles de verre réduites en poudre dans ses infrastructures de béton (SAQ, 2021).

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectif)

5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles

Il est attendu que les ministères et organismes :



Implantent la collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les édifices gouvernementaux et qu'on y ajoute ou adapte les équipements de récupération, de tri et de manutention de manière à en accroître la capacité de gestion et à réduire les quantités éliminées. En matière de suivi de la performance, il est notamment attendu que plus d'établissements soient reconnus par le programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC ou toute autre certification équivalente. Les ministères et organismes sont de plus encouragés à innover dans ce domaine, notamment quant à la valorisation des matières, et à mettre en place des mesures favorisant la réduction à la source, le réemploi et la gestion de l'ensemble des matières résiduelles qu'ils produisent.

16. Données relatives à la gestion des matières résiduelles fournies par RECYC-QUÉBEC et le MELCCFP, novembre 2021.

Objectif 5.8.

Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables



Le gouvernement du Québec est présent sur l'ensemble du territoire. Les services offerts, qu'ils soient de nature administrative ou commerciale, génèrent un nombre important de déplacements par des moyens de transport variés. Ce contexte présente un potentiel d'innovation et de démonstration important en ce qui a trait aux technologies, aux changements comportementaux et à de nouvelles normes sociales. Il permet par ailleurs d'étayer la réflexion portant sur la localisation écoresponsable des bureaux et services publics en fonction de leur facilité d'accès par les transports collectifs et actifs.

En continuité avec les travaux réalisés dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (prolongée jusqu'en 2022), l'opérationnalisation de ces changements s'effectuera à l'intérieur des « 35 pôles générateurs de déplacements » de l'État.

Les pôles générateurs de déplacements correspondent à des zones géographiques à l'intérieur desquelles se trouve une grande concentration d'édifices gouvernementaux. Ce découpage offre de nombreuses possibilités en matière de planification pour optimiser les déplacements ou mutualiser des services entre ministères et organismes, et potentiellement avec les autres organisations présentes dans le pôle.

Faits saillants¹⁷

Intensité énergétique et émissions de GES du parc de véhicules de l'État

Entre 2009-2010 et 2019-2020 :

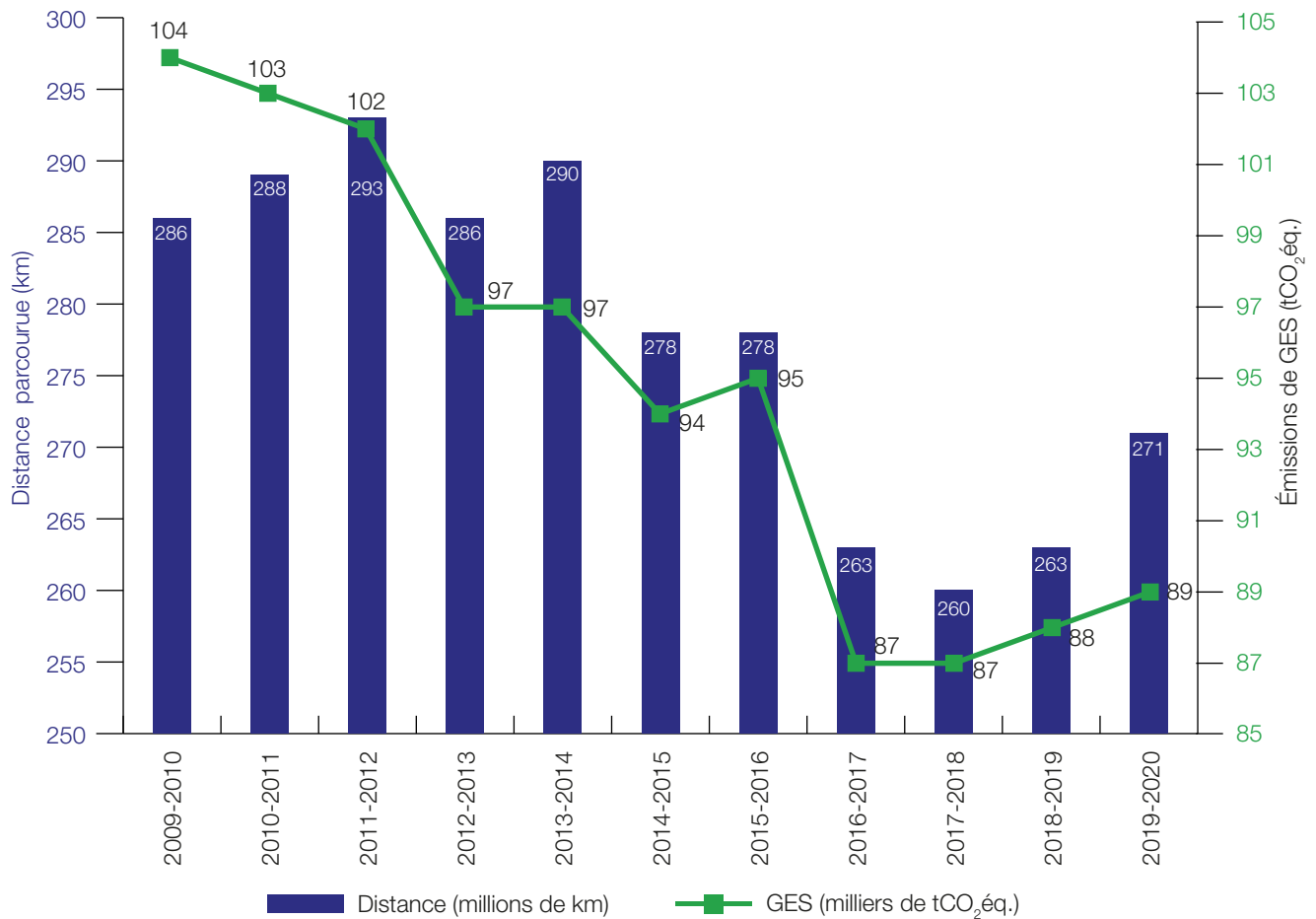
- Les ministères et organismes affichent une diminution de 8,44 % de la consommation de carburant (Léq./100 km parcourus) des véhicules légers.
- Le nombre de véhicules légers a augmenté de 17 %, soit un ajout de 2 066 véhicules.
- La distance totale parcourue et la quantité de GES émise par les véhicules légers ont diminué respectivement de 5,35 % et de 14,37 %.
- Le nombre de véhicules lourds a augmenté de 9 %, soit de 236 véhicules. Les émissions de GES de ces véhicules ont augmenté de 15,64 %, atteignant un total de 31 359 tonnes de GES (équivalent CO₂).

En 2019-2020 :

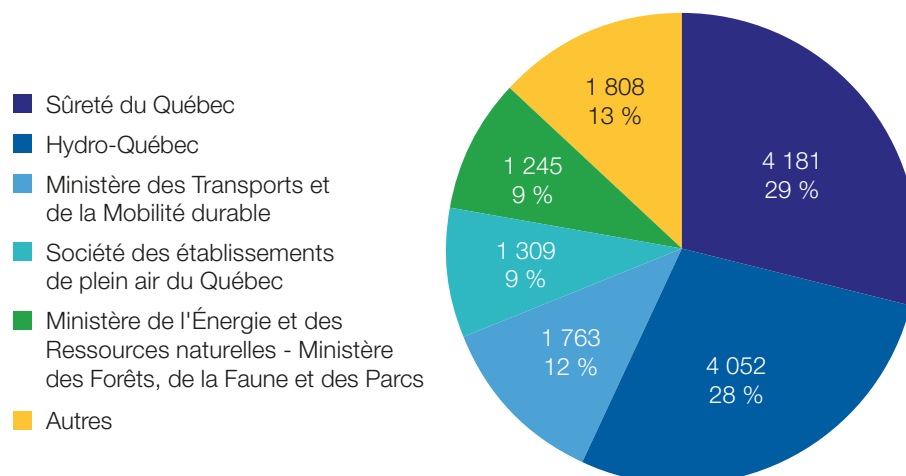
- Le gouvernement du Québec a atteint son objectif d'ajouter 1 000 véhicules électriques (hybrides rechargeables et entièrement électriques) dans son parc de véhicules légers. Un total de 1 154 véhicules électriques a été répertorié.

17. Données fournies par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, novembre 2021.

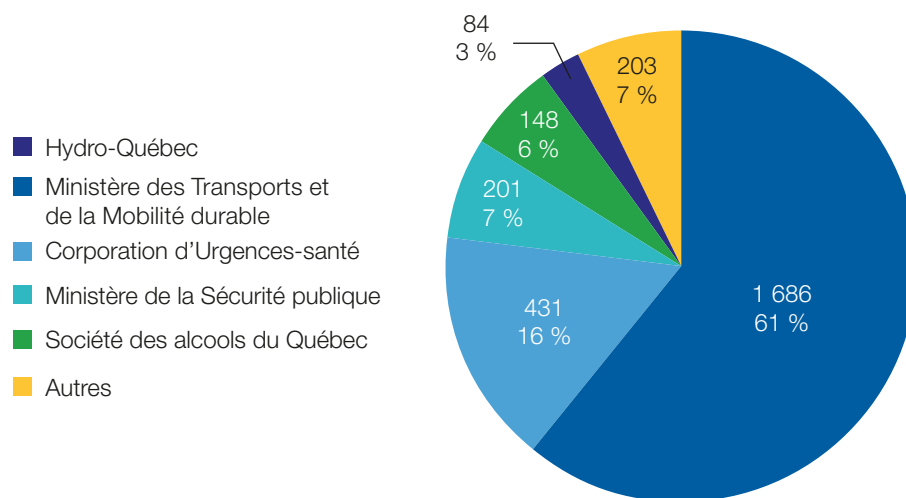
Distance parcourue et émissions de GES du parc de véhicules légers de l'État



Ministères et organismes disposant des plus importants parcs de véhicules légers en 2019-2020



Ministères et organismes disposant des plus importants parcs de véhicules lourds en 2019-2020



Autres équipements de transport gouvernementaux en 2021

- La Société des traversiers du Québec exploite 20 navires.
- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable gère 21 aéronefs par le biais du Service aérien gouvernemental (MTQ, 2021).

Le gouvernement en action

En 2021, à l'occasion de la Conférence de Glasgow sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec s'est engagé à rehausser ses ambitions afin d'améliorer son bilan environnemental en s'engageant à ce que la totalité du parc gouvernemental de véhicules lourds et les bâtiments institutionnels soient zéro émission d'ici 2040 (MELCC, 2021e).

Ces nouveaux engagements s'ajoutent aux objectifs initiaux du Plan pour une économie verte 2030 (MELCC, 2020a) d'électrifier 100 % des automobiles, véhicules utilitaires sport (VUS), fourgonnettes et minifourgonnettes du gouvernement et 25 % des camionnettes d'ici 2030. Le gouvernement compte également renforcer le réseau de bornes de recharge dans les édifices gouvernementaux.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes (sous-objectifs)

5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État

5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de recharge à l'auto solo chez les employés de l'État.

Il est attendu que les ministères et organismes :



En ce qui concerne les véhicules légers et lourds, navires et aéronefs, optimisent l'usage des véhicules et les déplacements, ainsi qu'ils fassent des choix écoresponsables de véhicules, en misant sur des technologies plus propres, l'électrification et la diminution de la taille des véhicules. De plus, ils doivent favoriser les bonnes pratiques comme l'écoconduite et la conduite sécuritaire chez les utilisateurs de la flotte de véhicules de l'État. Ces actions permettront d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Finalement, dans les pôles générateurs de déplacements, il est attendu qu'ils soutiennent le développement, le déploiement et le maintien d'actions favorisant l'augmentation de l'offre et de l'utilisation de la mobilité active, collective et alternative à l'auto-solo en réunissant leurs efforts selon leurs pôles respectifs.

Réseaux parapublics

« L'éducation est au cœur des enjeux du développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique, en plus d'être un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. »

– Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur, 2019.



Objectifs

Objectif 5.9.

Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique



Les institutions qui composent les réseaux parapublics sont des milieux privilégiés pour exercer un leadership inspirant auprès de la population, des employés qui y travaillent et des communautés dans lesquelles elles sont implantées. Avec l'ambition de développer des projets rassembleurs et de tester des solutions concrètes et innovantes, ces institutions peuvent être un lieu de création et d'expérimentation dans des domaines variés : approvisionnement responsable, gestion des matières résiduelles et création d'espaces verts à valeur ajoutée. C'est pourquoi des objectifs stratégiques s'adressant directement aux réseaux parapublics ont été ajoutés à la Stratégie 2023-2028.

Bien que les réseaux parapublics ne soient pas assujettis à la Loi sur le développement durable, il est attendu des ministères responsables de ceux-ci qu'ils prennent des engagements structurants dans leur plan d'action de développement durable et qu'ils accompagnent leur réseau pour atteindre ces objectifs.

Faits saillants

État de la progression des démarches de développement durable au sein des réseaux parapublics :

- Réseau de la santé et des services sociaux au 31 mars 2022¹⁸
 - Ce réseau compte 34 établissements publics regroupant 1 561 installations, dont 1 429 publiques et 132 privées.
 - 30 établissements publics sur 34 sont suivis par l'enquête.
 - 100 % des établissements publics ont pris un engagement formel envers le développement durable.
 - 40 % des établissements publics suivis ont entrepris une démarche formelle de développement durable.
- Centres de services scolaires et commissions scolaires au 31 mars 2020 (MEQ, 2021)
 - Les élèves (du préscolaire au secondaire) sont environ 1,34 million.
 - Il y a 72 centres de services scolaires et de commissions scolaires.
 - On compte environ 2 700 écoles et centres d'enseignement.
 - 81 % des centres de services scolaires et des commissions scolaires ont pris un engagement formel en développement durable.
 - 57 % des centres de services scolaires et des commissions scolaires ont adopté une politique de développement durable.
 - Plus de 500 initiatives en développement durable ont été réalisées dans le réseau scolaire de novembre 2020 à novembre 2021.

18. Données fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux, novembre 2022.

Les réseaux gouvernementaux en action

1. Réseau de la santé et des services sociaux

Le MSSS remet périodiquement un prix d'excellence et une mention d'honneur aux établissements du réseau qui se démarquent par l'intégration du développement durable à leurs activités au bénéfice de la communauté, en prenant en compte à la fois des considérations sociales, économiques et environnementales dans leurs pratiques. Les prix récompensent les établissements dont les réalisations, considérées comme remarquables, apportent une contribution exemplaire à l'établissement et à la communauté (MSSS, 2019).

2. Réseaux de l'enseignement supérieur

Dix-sept universités et collèges du Québec sont certifiés STARS (pour Sustainability Tracking, Assessment & Rating System) en développement durable. Octroyée par l'Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education, la certification témoigne de la performance de l'établissement en matière de développement durable. Plus de 950 établissements dans le monde participent à cet exercice d'accréditation. L'Université de Sherbrooke s'est vu attribuer la plus haute reconnaissance de la certification STARS, soit la mention Platinum, pour son engagement. Il s'agit de la plus haute distinction en développement durable pour un établissement d'enseignement (STARS, 2021).

De plus, en 2021-2022, le programme Cégep Vert du Québec a reconnu 29 établissements participants, dont 26 certifiés, dans 11 régions du Québec. De ce nombre, 14 ont obtenu le niveau excellence, soit le plus haut niveau de certification décerné. Ce programme accompagne les communautés collégiales dans l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans leur établissement et favorise leur engagement et leur implication en environnement.

3. Intensification de l'action gouvernementale en faveur de l'environnement pour les jeunes

L'environnement et la lutte contre les changements climatiques représentent des préoccupations majeures pour les jeunes. Si certains se sentent impuissants devant l'ampleur des défis à relever, nombreux sont ceux qui proposent un projet de société pour remettre en question les modes de vie actuels.

L'éducation est souvent citée pour son rôle d'éveil à une conscience écologique, préalable à l'action. Les jeunes insistent sur l'importance d'agir aussi sur les contextes qui façonnent les choix individuels et les comportements en matière d'écocitoyenneté. Ils souhaitent avoir les moyens d'agir, selon leurs valeurs, pour réduire leur empreinte environnementale.

Le transport collectif et actif (marche, vélo, etc.) est privilégié pour ses bénéfices environnementaux et sa contribution à un mode de vie sain. Pour mieux apprécier et protéger la nature, les jeunes veulent s'en rapprocher en verdissant leurs milieux de vie et en favorisant l'accès aux grands espaces naturels.

Fort de ces constats, le gouvernement du Québec a intégré un nouvel axe et des objectifs à son Plan d'action jeunesse 2021-2024, qui découle de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. La Stratégie 2023-2028 partage et renforce les objectifs établis dans le Plan d'action jeunesse 2021-2024 pour soutenir l'éducation à l'environnement et promouvoir l'écocitoyenneté, contribuer à la création de milieux de vie verts et faciliter le contact avec la nature.

Contribution attendue de la part des ministères et organismes responsables des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur (sous-objectifs)

- 5.9.1. Accroître le pourcentage d'établissements qui adoptent une [démarche de développement durable](#)
- 5.9.2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements
- 5.9.3. Accroître la part des acquisitions responsables des établissements
- 5.9.4. Créer des milieux de vie sains par le verdissement

Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur (sous-objectifs)

- 5.9.5. Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte

Il est attendu que les ministères concernés :



Il est souhaité de la part des ministères et organismes responsables des réseaux parapublics et des centres de services éducatifs à l'enfance qu'ils appuient les réseaux pour améliorer la performance des établissements en matière de développement durable et la gestion de leurs matières résiduelles, qu'ils augmentent leurs acquisitions responsables et qu'ils créent des milieux de vie sains et durables. Une attention particulière devrait être portée au rapprochement des jeunes avec la nature et à l'inclusion du développement durable dans la formation.

Annexe 1

Liste des ministères et organismes du gouvernement assujettis à la Loi sur le développement durable

Acronyme	Ministère ou organisme du gouvernement
AMF	Autorité des marchés financiers
AMP	Autorité des marchés publics
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BEI	Bureau des enquêtes indépendantes
BC	Bureau du coroner
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec
CAG	Centre d'acquisitions gouvernementales
CFA	Centre de la francophonie des Amériques
CDP	Comité de déontologie policière
ComDP	Commissaire à la déontologie policière
CLCC	Commissaire à la lutte contre la corruption
CSBE	Commissaire à la santé et au bien-être
CEST	Commission de l'éthique en science et technologie
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec
CCQ	Commission de la construction du Québec
CQEK	Commission de la qualité de l'environnement Kativik
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSJ	Commission des services juridiques
CTQ	Commission des transports du Québec
CMQ	Commission municipale du Québec
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles
CCQF	Conseil Cris-Québec sur la foresterie
CGAP	Conseil de gestion de l'assurance parentale
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CPCQ	Conseil du patrimoine culturel du Québec

Acronyme	Ministère ou organisme du gouvernement
CSF	Conseil du statut de la femme
CSEdu	Conseil supérieur de l'éducation
CMADQ	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
CUS	Corporation d'Urgences-santé
CP	Curateur public
ENPQ	École nationale de police du Québec
ENPomQ	École nationale des pompiers du Québec
FQ	Financement Québec
FFQ	Fondation de la faune du Québec
FAAC	Fonds d'aide aux actions collectives
FRQNT/FRQS/FRQSC	Fonds de recherche du Québec
HemaQc	Héma-Québec
HydroQc	Hydro-Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITHQ	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
INM	Institut national des mines
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
IQ	Investissement Québec
FADQ	La Financière agricole du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCN	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
MFA	Ministère de la Famille
MJQ	Ministère de la Justice
MLF	Ministère de la Langue française
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MEQ	Ministère de l'Éducation
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Acronyme	Ministère ou organisme du gouvernement
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MTO	Ministère du Tourisme
MTRAV	Ministère du Travail
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MACM	Musée d'art contemporain de Montréal
MCQ	Musée de la civilisation
MNBAQ	Musée national des beaux-arts du Québec
OPC	Office de la protection du consommateur
OSRCPC	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
OPQ	Office des professions du Québec
OQLF/ CToQ	Office québécois de la langue française / Commission de toponymie du Québec
LOJIQ	Offices jeunesse internationaux du Québec (Les)
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RE	Régie de l'énergie
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RQc	Retraite Québec
RQ	Revenu Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SDBJ	Société de développement de la Baie-James
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles

Acronyme	Ministère ou organisme du gouvernement
SDPO	Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
SPAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
TéléQc	Société de télédiffusion du Québec
SAQ	Société des alcools du Québec
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
LotoQc	Société des loteries du Québec
STQ	Société des traversiers du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCCQ	Société du Centre des congrès de Québec
SGTQ	Société du Grand Théâtre de Québec
SPCM	Société du Palais des congrès de Montréal
SPIP	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
SPN	Société du Plan Nord
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
SQI	Société québécoise des infrastructures
SOQUIJ	Société québécoise d'information juridique
SQDC	Société québécoise du cannabis
SQ	Sûreté du Québec
TAL	Tribunal administratif du logement
TAT	Tribunal administratif du travail

Annexe 2





Évaluation de la durabilité du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028


OUTIL D'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

Cet outil est utilisé afin de prendre en compte les principes de développement durable et les enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques dans les interventions de l'administration gouvernementale. Il est accompagné d'un guide (Guide d'évaluation de la durabilité) qui explique et met en contexte la démarche d'évaluation de la durabilité.

- Nom de l'intervention : Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
- Description : La Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD), qui en est à sa troisième version (2008-2013 prolongée jusqu'en 2015 et 2015-2020 prolongée jusqu'en 2022), présente de manière globale le programme d'action du gouvernement en matière de développement durable.


Évaluation de la durabilité

SPHÈRES ET THÈMES	ÉVALUATION DE L'IMPACT																	
<p>Sphères (5) : Des champs d'action englobants en matière de durabilité*.</p> <p>Thèmes (20) : Des orientations spécifiques respectant les principes de la Loi sur le développement durable et prenant en compte les enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques (voir les annexes 1 et 2).</p> <p>Principes (16) :</p> <table border="0"> <tr> <td>A. Santé et qualité de vie</td> <td>I. Prévention</td> </tr> <tr> <td>B. Équité et solidarité sociales</td> <td>J. Précaution</td> </tr> <tr> <td>C. Protection de l'environnement</td> <td>K. Protection du patrimoine culturel</td> </tr> <tr> <td>D. Efficacité économique</td> <td>L. Préservation de la biodiversité</td> </tr> <tr> <td>E. Participation et engagement</td> <td>M. Respect de la capacité de support des écosystèmes</td> </tr> <tr> <td>F. Accès au savoir</td> <td>N. Production et consommation responsables</td> </tr> <tr> <td>G. Subsidiarité</td> <td>O. Pollueur payeur</td> </tr> <tr> <td>H. Partenariat et coopération intergouvernementale</td> <td>P. Internationalisation des coûts</td> </tr> </table> <p>* Les hyperliens renvoient à des ressources gouvernementales ou publiques. Les définitions en infobulle sont majoritairement tirées du <i>Grand dictionnaire terminologique</i> de l'Office québécois de la langue française (<i>Vocabulaire du développement durable</i>).</p>	A. Santé et qualité de vie	I. Prévention	B. Équité et solidarité sociales	J. Précaution	C. Protection de l'environnement	K. Protection du patrimoine culturel	D. Efficacité économique	L. Préservation de la biodiversité	E. Participation et engagement	M. Respect de la capacité de support des écosystèmes	F. Accès au savoir	N. Production et consommation responsables	G. Subsidiarité	O. Pollueur payeur	H. Partenariat et coopération intergouvernementale	P. Internationalisation des coûts	<p>Évaluer l'intervention selon les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intervention envisagée aura-t-elle ou pourrait-elle avoir un impact positif sur chacune des sphères de la colonne de gauche? 2. L'intervention envisagée aura-t-elle ou pourrait-elle avoir un impact négatif sur chacune des sphères de la colonne de gauche? 3. L'intervention envisagée aura-t-elle ou pourrait-elle avoir un impact mitigé sur chacune des sphères de la colonne de gauche? 4. Précisez les thèmes concernés par l'impact et expliquez la teneur de cet impact (risques, renforcement, occasions à saisir, etc.). 5. S'il y a lieu, proposez des bonifications, et ce, pour tous les types d'impact. Un tableau-synthèse à la suite de cette grille vous permet de faire le suivi des bonifications et des évaluations subséquentes. 	<p>Barème pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">  L'intervention aura un impact positif.  L'intervention aura un impact négatif.  L'intervention aura un impact mitigé.  L'intervention n'aura et ne pourrait avoir aucun impact.
A. Santé et qualité de vie	I. Prévention																	
B. Équité et solidarité sociales	J. Précaution																	
C. Protection de l'environnement	K. Protection du patrimoine culturel																	
D. Efficacité économique	L. Préservation de la biodiversité																	
E. Participation et engagement	M. Respect de la capacité de support des écosystèmes																	
F. Accès au savoir	N. Production et consommation responsables																	
G. Subsidiarité	O. Pollueur payeur																	
H. Partenariat et coopération intergouvernementale	P. Internationalisation des coûts																	

Environnement ^a				
1. Gestion durable des matières résiduelles (C, D, J, M, N, O)	Évaluation globale	Thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées/apportées
<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des matières résiduelles associées à la consommation – Augmentation du taux de récupération, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles – Disposition sécuritaire des déchets dangereux <p>2. Qualité de l'eau, de l'air et des sols (A, C, I, J, M, N, O, P)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Connaissance et respect des normes de qualité en vigueur – Consommation et gestion responsables <p>3. Conservation et mise en valeur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écologiques (A, C, I, J, K, L, M)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Protection des espèces animales et végétales, particulièrement celles menacées ou vulnérables – Conservation des milieux humides, riverains, lacustres et marins, des milieux forestiers, des forêts urbaines, de la diversité génétique, des paysages et des services écologiques qui en découlent – Création et développement d'aires protégées et de corridors écologiques (verts et bleus) 		1	<p>La Stratégie 2023-2028 (SGDD) oriente les actions du gouvernement afin de favoriser des impacts positifs sur tous les thèmes mentionnés dans la sphère environnement, directement par les sous-objectifs mentionnés ci-après.</p> <p>Il est à noter que la SGDD s'inscrit en complément des actions mises de l'avant dans plusieurs stratégies et politiques gouvernementales d'envergure.</p> <p>La proposition de SGDD a un impact positif sur la gestion durable des matières résiduelles par les sous-objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire 1.3.1. Soutenir le développement des produits durables 1.3.2. Faciliter les choix de consommation durables et locaux 5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables 5.6.1. Augmenter la durabilité du parc immobilier et des infrastructures publiques 5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation publics 5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État 5.9.2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements 5.9.3. Augmenter la part des acquisitions responsables des établissements 	<p>Thème 2 : Qualité de l'eau, de l'air et des sols</p> <p>* Gestion de l'eau</p> <p>En ce qui concerne spécifiquement la gestion de l'eau, en cohérence avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et de façon complémentaire à celle-ci, il est souhaité, par la Stratégie, que les ministères et organismes appuient les efforts des municipalités du Québec pour intégrer la durabilité dans leurs planifications et interventions territoriales, particulièrement pour dans la gestion intégrée de l'eau.</p> <p>Cependant, aucun sous-objectif clair n'oriente les organisations pour qu'elles se fixent des actions visant la gestion de l'eau. Il pourrait être pertinent de réfléchir à un sous-objectif sur cette question.</p>


		2	<p>La proposition de SGDD a un impact positif sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols par les sous-objectifs suivants :</p> <p>1.1.3. Soutenir le développement des filières vertes et des technologies propres</p> <p>2.2.1. Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables</p> <p>2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature</p> <p>4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire</p> <p>4.2.1. Augmenter la part modale des déplacements actifs et collectifs</p> <p>5.8.2. Accroître la part modale du transport collectif et actif des employés de l'État</p>	
		3	<p>La proposition de SGDD a un impact positif sur la conservation et la mise en valeur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écologiques par les sous-objectifs suivants :</p> <p>1.2.1. Faciliter et encadrer l'intégration de la biodiversité dans les stratégies et activités des entreprises</p> <p>2.1.1. Bonifier et pérenniser le réseau d'aires protégées du Québec</p> <p>2.1.2. Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec</p> <p>2.2.1. Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables</p> <p>2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature</p> <p>2.3.1. Améliorer l'accès aux milieux naturels</p> <p>2.3.2. Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature</p> <p>4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire</p>	

Économie verte^b

4. Production responsable (C, D, I, J, M, N, O)	Évaluation globale	Thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées/apportées
<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des prélèvements et des intrants dans le processus de production, substitution d'une ressource par une autre jugée préférable du point de vue de l'environnement – Approvisionnement responsable et local, construction/création d'infrastructures habilitantes – Écoconception des produits et services (réparables, démontables, à contenu recyclé, etc.) – Efficacité et substitution énergétiques, utilisation de technologies propres – Émergence et développement de filières industrielles vertes et sobres en carbone – Développement, commercialisation et promotion de produits et services écoresponsables – Gestion responsable de la fin de vie des produits et création de boucles de valorisation ou de réutilisation <p>5. Consommation responsable (C, D, M, N, P)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Connaissance générale du cycle de vie des produits consommés – Achat de produits avec écoétiquette ou certification <p>6. Création d'emplois verts et liés au climat (C, D, F)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Adéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'économie verte <p>7. Modèles d'affaires responsables (B, C, D, E, I, J, N)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Offre de services écoresponsables (services environnementaux, services de location, de réparation, etc.) 		4	<p>Une orientation entière de la Stratégie 2023-2028 a pour but de favoriser une économie verte, impliquant tous les thèmes listés dans cette sphère :</p> <p>Orientation 1 Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable</p> <p>Pour ce faire, trois angles d'action sont proposés :</p> <p>Objectif 1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</p> <p>Objectif 1.2. Structurer le marché des emplois verts et verdissants</p> <p>Objectif 1.3. Encourager la consommation responsable</p> <p>Plus précisément, la proposition de SGDD a un impact positif sur la production responsable par les sous-objectifs suivants :</p>	


<ul style="list-style-type: none"> – Recherche et développement favorisant une économie verte – Modèles d'affaires à impacts sociaux 			1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire 1.1.3. Soutenir le développement des filières vertes et des technologies propres	
		5	La proposition de SGDD a un impact positif sur la consommation responsable par les sous-objectifs suivants : 1.3.1. Soutenir le développement des produits durables 1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	
		6	La proposition de SGDD a un impact positif sur la création d'emplois verts et liés au climat par les sous-objectifs suivants : 1.2.1. Soutenir le développement des compétences vertes 1.2.2. Faciliter le placement des travailleurs possédant des compétences vertes 5.9.6. Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	
		7	La proposition de SGDD a un impact positif sur les modèles d'affaires responsables par les sous-objectifs suivants : 1.1.1. Accroître le nombre d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable 3.1.1. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	

Prosperité sociale, culturelle et économique du Québec⁹

8. Développement économique et adaptation du tissu industriel (B, C, D, E, F, G, H) – Avis et projections sur la rentabilité et l'autonomie du projet, disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée – Ratio adéquat d'investissement privé/public – Évaluation des effets sur la compétitivité des entreprises et autres perspectives de croissance – Contribution à la prospérité des communautés et des entreprises locales	Évaluation globale	Thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées/apportées
9. Qualité de l'emploi et de la formation (A, B, D, E, F) – Création et maintien d'emplois permanents et de qualité – Éducation de qualité pour tous – Accès aux savoirs et à la recherche		8	La Stratégie 2023-2028 (SGDD) oriente les actions du gouvernement afin de favoriser des impacts positifs sur tous les thèmes mentionnés dans la sphère environnement, directement par les sous-objectifs mentionnés ci-après. La SGDD propose de travailler au développement économique durable dans son ensemble et de créer les conditions favorables à un tel développement. Elle le fait entre autres en soutenant la transition vers une économie verte et responsable.	Thèmes 8 et 9 : ✓ Développement économique et adaptation du tissu industriel ✓ Qualité de l'emploi et de la formation Ces thèmes pourraient être bonifiés par des sous-objectifs invitant les organisations à travailler directement sur les actuels enjeux de disponibilité de la main-d'œuvre, d'emploi et d'éducation de qualité pour tous en cohérence avec les autres initiatives gouvernementales en la matière.
10. Santé et qualité des milieux de vie (A, C, I, K, L) – Milieux de vie sains, sécuritaires et offrant un accès à la nature – Mobilité durable (transport collectif, transport actif) et diminution de l'étalement urbain – Conception, aménagement et gestion durables des territoires (urbains, agricoles, forestiers, nordiques) et des infrastructures – Adoption de saines habitudes de vie (alimentation équilibrée, activité physique, lutte contre le tabagisme, etc.) – Préservation et renforcement des réseaux de soutien social		9	La proposition de SGDD a un impact positif sur la qualité de l'emploi et de la formation par les objectifs suivants : 1.2.1. Soutenir le développement des compétences vertes 1.2.2. Faciliter le placement des travailleurs possédant des compétences vertes 5.9.5. Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	
11. Équité et justice sociales (B, E, F, G) – Équité entre les genres et entre les générations – Lutte contre la pauvreté – Intégration sociale, accès aux ressources et aux services, particulièrement pour les personnes racisées, handicapées, âgées, ou celles devant composer avec un niveau élevé de vulnérabilité – Réponse adéquate aux besoins des Premières Nations et des Inuits		10	La proposition de SGDD a un impact positif sur la santé et la qualité des milieux de vie par les sous-objectifs suivants : 2.2.1. Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	
12. Protection du patrimoine et valorisation de la culture (D, I, J, K)				

<ul style="list-style-type: none"> – Préservation de l'intégrité des bâtiments, des objets, des traditions et du savoir-faire, des paysages et des personnages, des lieux et des événements historiques – Mise en valeur des pratiques culturelles et soutien aux créateurs 			<p>2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature</p> <p>2.3.1. Améliorer l'accès aux milieux naturels</p> <p>2.3.2. Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature</p> <p>4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire</p> <p>4.2.1. Augmenter la part modale des déplacements actifs et collectifs</p> <p>4.3.1. Appuyer le développement régional durable</p> <p>5.9.4. Créer des milieux de vie sains par le verdissement</p>	
		11	<p>La proposition de SGDD a un impact positif sur l'équité et la justice sociale par les sous-objectifs suivants :</p> <p>3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables</p> <p>3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale</p> <p>3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel</p> <p>3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité</p> <p>3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail</p>	
		12	<p>La proposition de SGDD a un impact positif sur la protection du patrimoine et la valorisation de la culture par les sous-objectifs suivants :</p> <p>3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel</p> <p>4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire</p>	

Gouvernance^d


13. Partenariats, coopération et mobilisation du savoir (D, E, F, H)	Évaluation globale	Thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées/apportées
<ul style="list-style-type: none"> – Collaboration intra et intergouvernementale, public-privé et avec la société civile – Partenariat ou coopération avec les Premières Nations et les Inuits – Valorisation de l'expertise scientifique, du savoir autochtone et du savoir local dans les processus décisionnels <p>14. Participation, acceptabilité sociale et subsidiarité (D, E, G, H)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Transparence et communication des informations aux décideurs et à la population – Consultation publique, dialogue et acceptabilité sociale – Délégation des pouvoirs, des responsabilités et de la prise de décision au niveau approprié d'autorité, le plus près possible des citoyens et des communautés concernées <p>15. Responsabilité administrative, éthique et justice (B, H, I, J, N)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte des responsabilités légales – Gestion responsable des risques sociaux, environnementaux et financiers – Respect des droits individuels et collectifs <p>16. Finance durable (B, D, N)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Intégration de critères de durabilité (environnementaux, sociétaux, économiques et de bonne gouvernance) dans le financement public (programmes de soutien financier normés, prêts, subventions ou autres) – Intégration de critères de durabilité (environnementaux, sociétaux, économiques et de bonne gouvernance) dans les investissements et placements publics (investissements directs en capital de risque, en capitaux propres ou autres) – Prise en compte et développement de l'écofiscalité comme outil de gouvernance <p>17. Transition technologique responsable (A, C, D, F, H, N)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Accès à la technologie, appui à l'innovation, à la recherche et au développement technologique 		13	<p>La SGDD s'inscrit dans le plein respect des ententes et conventions conclues entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations et les Inuits et dans celui des obligations gouvernementales québécoises qui concernent les Autochtones.</p> <p>La SGDD constitue la réponse formelle du gouvernement du Québec au Programme 2030 des Nations Unies. Elle s'aligne également sur les principes et objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et sur ceux de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, auxquels le Québec s'est déclaré lié.</p> <p>La SGDD s'inscrit en complément des actions mises de l'avant dans plusieurs stratégies et politiques gouvernementales d'envergure favorisant un développement durable.</p> <p>De plus, la proposition de SGDD a un impact positif sur les partenariats, la coopération et la mobilisation du savoir par le sous-objectif suivant :</p>	<p>Thème 14 : Participation, acceptabilité sociale et subsidiarité</p> <p>Ce thème pourrait être bonifié en invitant les ministères et organismes à des actions favorisant la transparence et la communication des enjeux de développement durable et de lutte contre les changements climatiques aux décideurs et à la population.</p> <p>Le dialogue avec les citoyens et l'acceptabilité sociale pourraient être mieux mis de l'avant en invitant les organisations gouvernementales à des actions ayant des impacts concrets sur ces questions.</p>

<ul style="list-style-type: none"> – Intégration de critères de durabilité dans la transformation numérique – Prévention des effets négatifs de la technologie sur la santé et le bien-être 			<p>5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable</p>	
		14	<p>La proposition de SGDD a un impact mitigé sur la participation, l'acceptabilité sociale et la subsidiarité. Bien que la Stratégie ait fait l'objet d'une consultation gouvernementale et qu'elle fera aussi l'objet d'une consultation publique, elle ne propose pas de sous-objectifs favorisant ce thème dans la société.</p> <p>Par contre, concernant spécifiquement la transparence et la communication des informations aux décideurs et à la population, la SGDD propose le chantier suivant :</p> <p>CHANTIER POUR ÉVALUER DE MANIÈRE STRATÉGIQUE LES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES</p> <p>Réviser le système national de suivi du développement durable pour doter le Québec d'un système d'information statistique performant, aligné sur les systèmes internationaux</p>	
		15	<p>La proposition de SGDD a un impact positif sur la responsabilité administrative, l'éthique et la justice par les sous-objectifs suivants :</p> <p>5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales</p> <p>5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables</p> <p>5.6.1. Augmenter la durabilité du parc immobilier et des infrastructures</p> <p>5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation publics</p> <p>5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État</p> <p>5.8.2. Accroître la part modale du transport collectif et actif des employés de l'État</p> <p>5.9.1. Augmenter le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable</p> <p>5.9.2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles des établissements</p> <p>5.9.3. Augmenter la part des acquisitions responsables des établissements</p> <p>5.9.4. Créer des milieux de vie sains par le verdissement</p> <p>De plus, la SGDD propose le chantier suivant :</p> <p>CHANTIER POUR FAIRE DES MARCHÉS PUBLICS UN LEVIER DE CROISSANCE DURABLE</p> <p>Structurer l'achat responsable et appuyer le développement de solutions éco-innovantes pour répondre aux besoins des marchés publics</p>	
		16	<p>La proposition de SGDD a un impact positif sur la finance durable par les sous-objectifs suivants :</p> <p>5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité</p>	

			<p>5.3.2. Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité</p> <p>5.3.3. Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec</p> <p>5.3.4. Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité</p> <p>De plus, la SGDD propose le chantier suivant : CHANTIER POUR DÉVELOPPER LA FINANCE DURABLE ET POSITIONNER LE QUÉBEC COMME UN ACTEUR CLÉ À L'ÉCHELLE MONDIALE</p> <p>Établir une feuille de route sur la finance durable pour développer l'expertise et le leadership québécois dans le domaine</p>	
		17	<p>La proposition de SGDD a un impact positif sur la transition technologique responsable par les sous-objectifs suivants :</p> <p>5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables</p> <p>5.5.1. Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux</p> <p>De plus, la SGDD propose le chantier suivant : CHANTIER POUR UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE</p> <p>Établir une feuille de route pour une transformation numérique responsable qui répond aux défis du développement durable</p>	

Lutte contre les changements climatiques*

* En vertu de l'article 10.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (LMDDEP), les ministères et organismes doivent consulter le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs lors de l'élaboration de mesures qui pourraient avoir un impact significatif en matière de lutte contre les changements climatiques. Information : Bureau d'électrification et de changements climatiques (BECC), suivi.climatique@environnement.gouv.qc.ca.

<p>18. Atténuation des changements climatiques et réduction des émissions de GES (B, C, L, M, O, P)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Connaissance des émissions de GES et des impacts d'une activité ou d'une organisation (municipalité, entreprise, etc.) sur le climat – Réduction des GES dans les secteurs du transport, de l'industrie, des bâtiments, de la gestion des matières résiduelles, de l'agriculture ou de la production d'électricité – Réduction de l'empreinte carbone sur le cycle de vie, protection et création de réservoirs de carbone (forêts, milieux humides, produits du bois de longue durée, etc.) <p>19. Prévention des risques et renforcement des capacités d'adaptation (A, B, C, D, I, J)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Connaissance des risques (érosion et submersion côtières, inondations, îlots de chaleur, dégel du pergélisol, glissements de terrain, feux de forêt, etc.) et des occasions à saisir découlant des changements climatiques – Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour réduire les risques pour la santé, la sécurité et la qualité de vie, les infrastructures, les secteurs vulnérables de l'économie, la biodiversité et les écosystèmes – Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques <p>20. Capacité du Québec à lutter contre les changements climatiques (B, C, D, E, F, N)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de l'intégration des enjeux liés aux changements climatiques dans les interventions de l'État – Accroissement de la sensibilisation, de la mobilisation ou de la collaboration en faveur du climat – Développement des filières, des technologies, des emplois ou des compétences utiles pour la transition écologique 	Évaluation globale	Thème	Explications (le cas échéant)	Bonifications proposées/apportées
		18	<p>La SGDD s'appuie sur la mise en œuvre complémentaire du Plan pour une économie verte 2030 pour atteindre ses objectifs de développement durable.</p> <p>La lutte contre les changements climatiques se retrouve dans plusieurs propositions de sous-objectifs de la Stratégie (voir l'annexe 3 – Tableau de concordance STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028, PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE 2030 et CIBLES DE L'ACCORD DE KUNMING-MONTRÉAL)</p> <p>En ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et la réduction des émissions de GES, on retrouve des exemples de liens plus directs dans les sous-objectifs suivants :</p> <p>4.2.2. Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises</p> <p>5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État</p> <p>5.8.2. Accroître la part modale du transport collectif et actif des employés de l'État</p>	

		19	<p>La lutte contre les changements climatiques se retrouve dans plusieurs propositions de sous-objectifs de la Stratégie.</p> <p>En ce qui concerne la prévention des risques et le renforcement des capacités d'adaptation, on retrouve des exemples de liens plus directs dans les sous-objectifs suivants :</p> <p>2.2.1. Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables 2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature 3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables</p>	
		20	<p>Les objectifs de développement durable proposés dans cette stratégie appuient la capacité du Québec à lutter contre les changements climatiques entre autres en appuyant l'intégration des enjeux liés aux changements climatiques dans les interventions de l'État, en favorisant la sensibilisation, la mobilisation et la collaboration en faveur du climat sous plusieurs aspects et en appuyant une économie verte.</p>	

^a Environnement : Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, qui est susceptible d'influer sur les organismes, en particulier sur le bien-être, la santé ainsi que les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci.

^b Économie verte : Une économie qui vise l'évolution des modes de production et de consommation pour une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

^g Prospérité sociale, culturelle et économique du Québec : État d'abondance du capital humain, social, culturel et économique dans une communauté.

^d Gouvernance : Ensemble des mécanismes d'orientation, de prise de décision, de contrôle et d'évaluation permettant à une organisation d'atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions d'efficacité, d'efficience et de transparence.

^e Lutte contre les changements climatiques : Lutte qui comprend l'ensemble des mesures visant à réduire, à limiter ou à éviter les émissions de gaz à effet de serre, notamment au moyen de l'électrification, à retirer de tels gaz de l'atmosphère, à atténuer les conséquences environnementales, économiques et sociales de telles mesures de même qu'à favoriser l'adaptation aux impacts du réchauffement planétaire et des changements climatiques, la participation du Québec à des partenariats régionaux ou internationaux visant ces matières et le développement de tels partenariats.

TABLEAU-SYNTÈSE POUR LE SUIVI DE L'ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

Évaluation globale et bonifications

Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

Évaluation en date de :	Environnement	Économie verte	Prosperité sociale, culturelle et économique	Gouvernance	Lutte contre les changements climatiques
Septembre 2022					
Bonifications proposées :	<p>Thème 2 : Qualité de l'eau, de l'air et des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion de l'eau <p>En ce qui concerne spécifiquement la gestion de l'eau, en cohérence avec la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et de façon complémentaire à celle-ci, il est souhaité, par la Stratégie, que les ministères et organismes appuient les efforts des municipalités du Québec pour intégrer la durabilité dans leurs planifications et interventions territoriales, particulièrement pour la gestion intégrée de l'eau. Cependant, aucun sous-objectif clair n'oriente les organisations pour qu'elles se fixent des actions concernant la gestion de l'eau. Il pourrait être pertinent de réfléchir à un sous-objectif sur cette question.</p> <p>Bonification faite :</p> <p>Ajout d'une section sur la création du Fonds bleu</p> <p>Annonce faite en décembre 2022 lors de la CdP-15. Le Plan Eau et le Fonds bleu représentent une contribution d'envergure aux orientations gouvernementales en matière de développement durable. Ils permettront la réalisation de mesures et de projets structurants pour le Québec.</p>		<p>Thèmes 8 et 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement économique et adaptation du tissu industriel ✓ Qualité de l'emploi et de la formation <p>Ces thèmes pourraient être bonifiés dans la Stratégie par des sous-objectifs invitant les organisations à travailler directement sur les actuels enjeux de disponibilité de la main-d'œuvre, d'emploi et d'éducation de qualité pour tous en cohérence avec les autres initiatives gouvernementales en la matière.</p> <p>Bonification faite :</p> <p>L'orientation retenue pour les cinq prochaines années dans le cadre de la SGDD est l'économie verte et responsable. Ces thèmes seront abordés sous cet angle spécifiquement.</p>	<p>Thème 14 : Participation, acceptabilité sociale et subsidiarité</p> <p>Ce thème pourrait être bonifié en invitant les ministères et organismes à des actions favorisant la transparence et la communication des enjeux de développement durable et de lutte contre les changements climatiques aux décideurs et à la population.</p> <p>De plus, le dialogue avec les citoyens et l'acceptabilité sociale pourraient être mieux mis de l'avant en invitant les organisations gouvernementales à des actions ayant des impacts concrets sur ces questions.</p> <p>Bonification faite :</p> <p>Ajout d'une section sur la Stratégie de mobilisation pour l'action climatique 2022-2027. Cette stratégie prévoit entre autres la création d'espaces d'échange qui permettront à tous d'aborder de façon ouverte et transparente les enjeux climatiques, dont ceux de la transition juste.</p> <p>Note :</p> <p>Par ailleurs, l'orientation retenue pour les cinq prochaines années dans le cadre de la SGDD est de favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel pour faire progresser cette pratique.</p> <p>Il est à noter que deux objectifs de la Stratégie 2015-2020 invitaient les ministères et organismes (MO) à adopter des approches de participation; l'un s'adressait à l'administration publique, « Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre</p>	









				<p>des politiques et des mesures gouvernementales », et l'autre aux collectivités, « Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités ». Ceux-ci ont mené à plusieurs initiatives dont celles-ci :</p> <p>À propos des consultations publiques Gouvernement du Québec (quebec.ca)</p> <p>Conséquemment, il est attendu que cette pratique soit désormais implantée et appliquée par les MO pour la mise en œuvre de leurs actions en matière de développement durable.</p>	
--	--	--	--	--	--

Annexe 3

Tableau de concordance entre la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le Plan pour une économie verte 2030 et l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité

La Stratégie 2023-2028 tient compte du contexte d'accélération des défis globaux associés à la crise du climat et de la biodiversité dont les conséquences affectent la société dans tous ses aspects. Elle leur fait ainsi une place prépondérante de manière à étendre la recherche de solutions concrètes dans toutes les sphères d'intervention de l'État, ouvrant ainsi de nouveaux champs d'action.

Il est attendu des ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable qu'ils utilisent les renseignements contenus dans ce tableau pour présenter leurs engagements en matière de développement durable dans les documents officiels¹.










STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2030 DES NATIONS UNIES	PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE 2030	ACCORD DE KUNMING-MONTRÉAL SUR LA BIODIVERSITÉ
Orientations et objectifs		Axes d'intervention (Plan de mise en œuvre 2022-2027)	Cibles
Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable			
Objectif 1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables		1 – 2 – 4	15 – 7
Objectif 1.2. Structurer le marché des emplois verts et verdissants		2	
Objectif 1.3. Favoriser la consommation responsable		1 – 4	16 – 7
Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé			
Objectif 2.1. Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes		1 – 3	1 – 2 – 3 – 4 – 6 – 8 – 11 – 19
Objectif 2.2. Améliorer la santé des écosystèmes		1	5 – 7 – 10 – 11
Objectif 2.3. Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens			12
Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec			
Objectif 3.1. Assurer une transition socio-écologique juste		Tous	
Objectif 3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société		4	

1. Plans stratégiques, plans d'action de développement durable, politiques publiques et programmes particulièrement et tout autre document à caractère public traitant du développement durable, dans le but d'assurer l'uniformité des communications gouvernementales.

Orientation 4 – Développer les collectivités durablement

Objectif 4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux		1 – 3 – 4	12 – 1
Objectif 4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable		1 – 2	
Objectif 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes		Tous	

Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Objectif 5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement		Tous	14 – 22 - 23
Objectif 5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique		1 – 2 – 3 – 5	21
Objectif 5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois		2 – 4	15 – 18 - 19
Objectif 5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable		4	16 - 15
Objectif 5.5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable			16
Objectif 5.6. Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics		4	7
Objectif 5.7. Valoriser les matières résiduelles			16
Objectif 5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables		4	
Objectif 5.9. Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique		2 – 3	16 – 21

Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme.

L'atteinte des ODD relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

Les ODD 2030 :

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	Objectif 1. Pas de pauvreté	 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	Objectif 7. Énergie propre et d'un coût abordable	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	Objectif 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 <p>2 FAIM « ZÉRO »</p>	Objectif 2. Faim « zéro »	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Objectif 8. Travail décent et croissance économique	 <p>14 VIE AQUATIQUE</p>	Objectif 14. Vie aquatique
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Objectif 3. Bonne santé et bien-être	 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Objectif 9. Industrie, innovation et infrastructure	 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	Objectif 15. Vie terrestre
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Objectif 4. Éducation de qualité	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	Objectif 10. Inégalités réduites	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	Objectif 16. Paix, justice et institution efficaces
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Objectif 5. Égalité entre les sexes	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	Objectif 11. Villes et communautés durables	 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	Objectif 6. Eau propre et assainissement	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Objectif 12. Consommation et production responsables		

Pour de plus amples renseignements sur les objectifs de développement durable 2030 et leurs cibles, veuillez consulter le : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.

Axes du Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030

PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2022-2027

Le Plan pour une économie verte 2030 est la première politique-cadre d'électrification et de changements climatiques du Québec. Le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 définit des actions climatiques qui seront réalisées par les différents ministères et organismes publics partenaires en priorité sur cinq ans. Il s'articule selon cinq axes :

Axe 1. Atténuer les changements climatiques

Pour de plus amples renseignements sur le Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030, veuillez consulter [Mise en œuvre | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Axe 2. Construire l'économie de demain

Axe 3. Renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques

Axe 4. Créer un environnement prévisible et propice à la transition climatique

Axe 5. Développer et diffuser les connaissances nécessaires à la transition climatique

Cibles de l'Accord de Kunming-Montréal

Les textes ci-dessous résument les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal adopté en 2022 et sont présentées à titre indicatif seulement. Le texte original peut être consulté [en ligne](#).

Cible 1. Intégrer la biodiversité à la planification et à l'aménagement du territoire, et diminuer à « près de zéro » la perte des aires très riches en biodiversité d'ici 2030.

Cible 2. S'assurer qu'au moins 30 % des milieux naturels dégradés seront en restauration d'ici 2030.

Cible 3. S'assurer que 30 % des milieux terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, particulièrement ceux de haute importance pour la biodiversité, seront conservés d'ici 2030.

- Une « utilisation durable » de ces territoires est autorisée, pourvu que cela se fasse en cohérence avec les objectifs de conservation. Les droits des communautés autochtones et locales sur ces territoires doivent également être assurés.

Cible 4. Agir pour arrêter l'extinction d'espèces causée par l'humanité et pour favoriser le rétablissement des espèces menacées.

Cible 5. S'assurer que la récolte d'espèces sauvages est faite de manière « durable, sécuritaire et légale », prévenir la surexploitation et réduire les risques de « débordement » des pathogènes d'une espèce à l'autre.

Cible 6. Réduire les impacts des espèces exotiques envahissantes ; diminuer de 50 % les taux d'introduction ou d'établissement de ces espèces d'ici 2030.

Cible 7. Réduire les risques créés par la pollution d'ici 2030 à des niveaux qui ne soient pas dangereux pour la biodiversité. Il est notamment question de réduire de 50 % les pertes de nutriments (comme les engrais) dans l'environnement, de réduire de 50 % les risques associés aux pesticides et de progresser vers l'élimination de la pollution par le plastique.

Cible 8. Réduire les conséquences des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité, notamment avec des « solutions fondées sur la nature » et/ou des « approches basées sur les écosystèmes ».

Cible 9. S'assurer d'une gestion soutenable des espèces sauvages, de manière à fournir des bénéfices « sociaux, économiques et environnementaux » aux communautés qui en dépendent.

Cible 10. S'assurer d'une gestion durable des territoires où l'on pratique l'agriculture, l'aquaculture, les pêcheries et la foresterie.

Cible 11. Restaurer et rehausser les services écosystémiques, comme la santé des sols et la pollinisation, avec des « solutions fondées sur la nature » et/ou des « approches basées sur les écosystèmes ».

Cible 12. Accroître significativement les espaces « bleus » et « verts » dans les milieux urbains ainsi que la connectivité écologique entre eux, et assurer leur accès à la population.

Cible 13. Agir pour s'assurer du partage « juste et équitable » des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources et informations génétiques. D'ici 2030, arriver à un « accroissement significatif » du partage de ces bénéfices.

Cible 14. Intégrer pleinement la question de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques à tous les niveaux de gouvernement, notamment celles liées au développement.

Cible 15. Agir pour que les grandes entreprises rendent des comptes au sujet de leurs impacts sur la biodiversité et réduisent leurs conséquences négatives sur la nature.

Cible 16. Encourager les gens à faire des choix de consommation durable. D'ici 2030, réduire l'empreinte mondiale de la consommation, réduire de 50 % les déchets alimentaires, réduire de manière significative la surconsommation, de même que la création de déchets.

Cible 17. Mettre en œuvre les mesures de biosécurité et de manipulation de la biotechnologie stipulées dans certains articles de la Convention sur la diversité biologique.

Cible 18. Recenser les subventions néfastes pour la biodiversité d'ici 2025. Les réduire d'au moins 500 milliards de dollars américains d'ici 2030.

Cible 19. Investir au moins 200 milliards de dollars par année d'ici 2030 pour protéger la biodiversité dans le monde et augmenter les ressources financières publiques et privées visant la mise en œuvre de stratégies et plans d'action pour la biodiversité.

- Les pays développés s'engagent à verser 20 milliards par année d'ici 2025, et 30 milliards d'ici 2030, aux pays en développement pour protéger leur biodiversité. L'accord prévoit aussi d'accroître le recours aux fonds privés. Il encourage également le fait de mettre en place des « mécanismes innovants », comme les paiements pour les services écosystémiques et les crédits compensatoires pour la biodiversité.

Cible 20. Favoriser la coopération scientifique et technique, le transfert de technologies et le développement conjoint de la recherche scientifique entre les pays développés et ceux en développement au sujet de l'exploitation durable de la nature et de sa protection.

Cible 21. Renforcer l'éducation, la sensibilisation, la recherche et la gestion des connaissances sur la biodiversité, et s'assurer que les meilleures informations soient disponibles pour la prise de décisions en lien avec la biodiversité. S'assurer que les connaissances autochtones soient utilisées avec le plein consentement de leurs détenteurs.

Cible 22. S'assurer que la prise de décisions au sujet de la biodiversité se fasse de manière inclusive, dans le respect des femmes, des jeunes, des Autochtones et des personnes handicapées.

Cible 23. S'assurer que la mise en œuvre du cadre de l'accord de Kunming-Montréal soit réalisée dans une perspective d'égalité des genres.

Annexe 4

Cadre de suivi préliminaire de Stratégie 2023-2028

Le cadre de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (Stratégie 2023-2028) est établi par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), conformément à la Loi sur le développement durable et à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (I-13.011, art. 3.1), et avec la collaboration des ministères et organismes détenteurs des données. Les cibles sont établies dans ce cadre et au cours des travaux d'élaboration des plans d'action de développement durable, en collaboration avec les ministères et organismes concernés.

Cadre de suivi préliminaire

La liste présentée ci-dessous sera actualisée dans les six premiers mois suivant l'adoption de la Stratégie 2023-2028 et présentée en version finale au Conseil des ministres pour adoption.

L'élaboration des plans d'action de développement durable des ministères et organismes doit être réalisée en fonction des objectifs de la Stratégie 2023-2028, des attentes émises par le MELCCFP à leur égard et de ces indicateurs, de manière à contribuer à leur progression.

Objectif	Sous-objectif	Indicateur	Cible
Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable			
1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables	1.1.1. Accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable	Proportion d'entreprises qui sont engagées dans une démarche valide ¹ de développement durable	Travaux en cours
		Proportion d'entreprises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables	Travaux en cours
	1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	Indicateur de productivité annuel des matières	Travaux en cours
		Indice de circularité du Québec	Travaux en cours
1.1.3. Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	PIB du secteur des biens et services environnementaux et des technologies propres	Travaux en cours	
1.2. Structurer le marché des emplois verts et verdissants	1.2.1. Assurer le développement des compétences vertes	Travaux en cours	Travaux en cours
	1.2.2. Faciliter le placement des travailleurs possédant des compétences vertes	Travaux en cours	Travaux en cours
1.3. Favoriser la consommation responsable	1.3.1. Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	Travaux en cours	Travaux en cours
	1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	Travaux en cours	Travaux en cours

1. Une démarche valide respecte trois critères soit d'être formelle, de faire l'objet d'un suivi et de reposer sur des engagements dans les trois dimensions du développement durable.

Objectif	Sous-objectif	Indicateur	Cible
Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé			
2.1. Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes	2.1.1. Bonifier le réseau d'aires protégées et conservées du Québec	Pourcentage du territoire du Québec protégé par une mesure de conservation	30 % en 2030 ²
	2.1.2. Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	Travaux en cours	Travaux en cours
2.2. Améliorer la santé des écosystèmes	2.2.1. Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables	Travaux en cours	Travaux en cours
	2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	Travaux en cours (qualité de l'air)	Travaux en cours
		Fréquence de dépassement des critères de qualité de l'eau pour les pesticides	Suivi de la progression ³
Physicochimie et bactériologie des cours d'eau en milieu agricole	Suivi de la progression ³		
2.3. Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens	2.3.1. Améliorer l'accès aux milieux naturels	Travaux en cours	Travaux en cours
	2.3.2. Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	Proportion des ménages qui participent à des activités en plein air près de leur maison	Travaux en cours
		Achalandage des établissements de la SÉPAQ	Travaux en cours
Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec			
3.1. Assurer une transition socio-écologique juste	3.1.1. Répondre aux besoins essentiels en offrant des solutions durables	Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement	Travaux en cours
		Travaux en cours (sécurité alimentaire, santé, services numériques)	Travaux en cours
	3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Travaux en cours
		Travaux en cours (entreprises d'économie sociale)	Travaux en cours
3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société	3.2.1. Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Travaux en cours	Travaux en cours
	3.2.2. Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	Proportion d'entreprises au Québec dont le propriétaire majoritaire est une femme, un Autochtone ou une personne issue de la diversité	Travaux en cours
	3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	Nombre de lésions professionnelles	Suivi de la progression ³
		Écart entre le taux d'emploi des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des immigrants par rapport à l'ensemble de la population	Travaux en cours

2. Le MELCCFP évaluera le caractère satisfaisant de la progression en fonction de le cible 2030.

3. En l'absence d'une cible gouvernementale, l'évolution de la progression sera évaluée selon l'approche retenue par Eurostat (en anglais uniquement). Le progrès est mesuré en utilisant la croissance sur la période observée et il est calculé par un taux de croissance annuel moyen.

Objectif	Sous-objectif	Indicateur	Cible
Orientation 4 – Développer les collectivités durablement			
4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux	4.1.1. Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	Proportion des organismes municipaux engagés dans une démarche de développement durable	Travaux en cours
4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable	4.2.1. Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs	Travaux en cours	Travaux en cours
	4.2.2. Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises	Intensité énergétique du transport routier des personnes	Travaux en cours
Intensité énergétique du transport routier des marchandises		Travaux en cours	
4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes	4.3.1. Appuyer le développement régional durable	Indice de vitalité économique	Suivi de l'état de situation ⁴
Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable			
5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 % en 2024 65 % en 2026 80 % en 2028
5.2. Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique	5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	Travaux en cours	Travaux en cours
5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois	5.3.1. Favoriser la croissance du financement qui répond à des critères de durabilité	Travaux en cours	Travaux en cours
	5.3.2. Favoriser la croissance des investissements et des placements qui répondent à des critères de durabilité	Travaux en cours	Travaux en cours
	5.3.3. Favoriser la croissance des obligations vertes émises par le gouvernement du Québec	Montant des émissions des obligations vertes	500 millions de dollars par an
	5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion de programmes de soutien financier durable	35 % en 2024 45 % en 2026 60 % en 2028
5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions gouvernementales intégrant des composantes responsables	Travaux en cours
5.5. Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable	5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	Indice de maturité numérique responsable	Travaux en cours

4. L'indice de vitalité économique, par sa nature, ne permet pas de suivre une progression.

Objectif	Sous-objectif	Indicateur	Cible
5.6. Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics	5.6.1. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	Émissions de gaz à effet de serre des bâtiments pour lesquels les ministères et organismes gouvernementaux (MO) acquittent le coût de la consommation d'énergie	Réduction de 60 % des émissions par rapport à leur niveau de 1990 d'ici 2030 ⁵
	5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Travaux en cours	Travaux en cours
5.7. Valoriser les matières résiduelles	5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Nombre d'attestations IOR+ obtenues par les ministères et organismes	10 en 2024 60 en 2026 100 en 2028
5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables	5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	Émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de carburant des véhicules légers et lourds utilisés par les ministères et organismes	Travaux en cours
	5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	Part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	Travaux en cours
5.9. Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique	5.9.1. Accroître le pourcentage d'établissements qui adoptent une démarche de développement durable	Proportion des établissements de santé et des services sociaux, des organismes scolaires et des établissements d'enseignement supérieur engagés dans une démarche de développement durable	Santé : 50 % en 2025 100 % en 2028 Éducation : 75 % en 2025 90 % en 2028 Enseignement supérieur : Travaux en cours

5. Le MELCCFP évaluera le caractère satisfaisant de la progression en fonction de le cible 2030. L'engagement gouvernemental inclut les bâtiments des réseaux parapublics.

Annexe 5

Glossaire

Sauf indication contraire, les définitions proposées sont celles employées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Acquisitions responsables : acquisitions qui ont recours à une composante d'achat ayant un effet reconnu sur la réduction des impacts environnementaux, la création de bénéfices sociaux ou le développement économique durable. Cette composante peut être associée à n'importe quelle étape du cycle de vie et fait référence à l'un des éléments suivants :

- Une caractéristique du bien, du service ou des travaux de construction
- Une caractéristique du fournisseur (par exemple une entreprise d'économie sociale)
- Une pratique du fournisseur (par exemple la certification ISO 14 001)

Pour qu'on puisse s'assurer de son effet positif, une acquisition responsable doit quant à elle répondre à l'une des conditions suivantes : être innovante sur le marché, être parmi les meilleures du marché ou posséder au minimum un effet positif notable, distinctif et reconnu.

Aires protégées : espaces géographiques clairement définis, reconnus, consacrés et gérés, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés (Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01)).

Alimentation durable : ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en leur fournissant une qualité, une quantité et une diversité suffisantes d'aliments culturellement adaptés, tout en étant accessibles économiquement et géographiquement et rémunératrices sur toute la chaîne alimentaire, aujourd'hui et demain, et ce, dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.

Alliances pour la solidarité : ententes territoriales dans le cadre desquelles des organismes mandataires, désignés par les élus en région, se voient confiés des enveloppes du FQIS. Les Alliances visent notamment des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire et d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté (MTESS, 2021).

Aménagement culturel du territoire : approche qui enrichit la démarche d'aménagement du territoire par une réflexion spécifique et approfondie sur les composantes culturelles du territoire, à savoir le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public ainsi que l'art public.

Analyse différenciée selon les sexes (ADS) : l'une des approches retenues par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise la prise en compte des différences (biologiques, économiques, sociales,

culturelles, etc.) entre les femmes et les hommes. Cette approche permet de discerner les effets distincts des politiques, projets de loi ou autres afin de prévenir la création d'inégalités.

Autres mesures de conservation efficaces (AMCE) : zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est régie et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles et socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.

Biodiversité : contraction de « diversité biologique », ces deux termes étant synonymes dans leur désignation de la variété et de la diversité du monde vivant. La Convention sur la diversité biologique (CDB) définit la diversité biologique comme étant la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces, soit la diversité intraspécifique ou variabilité des gènes au sein d'une même espèce, entre espèces, soit la diversité interspécifique ou variabilité des espèces et celle des écosystèmes » (adapté de Nations Unies, 1992).

BOMA BEST : programme de certification environnementale. Le programme BEST (Building Environmental Standards) de BOMA (Building Owners and Managers Association) est applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en service. Il comprend quatre niveaux de certification établis à partir d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble au regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau potable, la récupération multimatière, la saine gestion des déchets de construction et des produits dangereux, l'utilisation de produits sains et recyclés, ainsi que la qualité de l'environnement intérieur.

Choix de consommation responsables (durables ou écoresponsables) : choix de consommation dont les caractéristiques et retombées environnementales, sociales et économiques vertes sont positives par rapport à d'autres choix de nature similaire. À titre d'exemple, opter pour un produit certifié écoénergétique constitue un choix de consommation responsable.

Critères écoconditionnels : critères environnementaux, de nature réglementaire ou non, intégré à un programme de soutien financier en tant qu'exigences obligatoires pour l'obtention d'une aide financière gouvernementale (la pénalité appliquée peut être partielle ou totale). Ce type de critère est applicable aux programmes de soutien à une activité économique ou à une activité de développement, à l'exception de ceux ayant une finalité principale environnementale.

Critères écoresponsables : critères visant l'adoption de pratiques qui sont à la fois viables sur le plan économique et responsables sur les plans social et environnemental. Un critère écoresponsable peut prendre la forme d'un critère d'admissibilité à un programme (nature des projets visés par le programme), d'un critère de sélection (aspect écoresponsable intégré à la grille d'évaluation des demandes) ou encore d'une bonification de l'aide financière (montant additionnel alloué aux projets intégrant un aspect écoresponsable).

Défis globaux : enjeux d'envergure qui dépassent nos frontières et affectent le développement des sociétés. Les changements climatiques, le déclin de la biodiversité, les inégalités sociales, la transformation numérique et la pollution issue de l'usage du plastique en sont quelques exemples.

Démarche de développement durable : en 2009, le Comité interministériel du développement durable (CIDD) a adopté deux balises obligatoires pour définir les démarches que doivent mener les réseaux pour être comprises dans le calcul des résultats :

- Balise 1. Les réseaux doivent être engagés formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions et ses principes;
- Balise 2. Leur démarche doit être menée dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus formel de reddition de comptes.

En mars 2020, le CIDD a modifié la deuxième balise pour « [m]ener sa démarche dans une perspective d'amélioration continue qui se reflète dans un processus de reddition de comptes dont les résultats sont entérinés par les dirigeants de l'organisme ».

Désert alimentaire : secteur offrant un faible accès à des commerces d'alimentation, c'est-à-dire un secteur où le centre géographiquement pondéré par la distribution des résidences est situé à plus de 1 kilomètre d'un tel commerce en milieu urbain et à plus de 16 kilomètres en milieu rural, et se retrouvant dans le quintile 5 de la défavorisation matérielle.

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (Loi sur le développement durable).

Diversité : présence, au sein d'une société, d'individus qui possèdent des caractéristiques différentes par leur identité, leur origine géographique, culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leur capacité ou leur discipline.

Écofiscalité : ensemble des mesures économiques qui s'appuient sur les principes de l'utilisateur-payeur, du pollueur-payeur ou de l'internalisation des coûts, lesquels visent à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager celles qui lui sont favorables et à stimuler des pratiques innovantes pour atteindre ce but. Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en sont des exemples (MFQ, 2022).

Emplois verts et verdissants : emplois qui appliquent ou développent directement des informations, des technologies ou de l'équipement qui diminuent l'impact environnemental et qui requièrent des compétences spécialisées, des connaissances ou des expériences liées à ce domaine. Sont également inclus les emplois individuels dont 50 % et plus du temps de travail est consacré à des activités associées à la protection de l'environnement, à la préservation des ressources ou à la durabilité environnementale.

Entreprises adaptées : entreprises dont la main-d'œuvre est constituée d'un minimum de 60 % de travailleurs qui présentent des limitations à l'emploi (Gouvernement du Québec, 2022).

Espaces bleus : lacs, étangs, cours d'eau et étangs de rétention des eaux de ruissellement.

Espaces verts : espaces à dominance végétale situés dans un environnement urbain ou bâti. Dans le présent document, ce terme englobe donc les parcs, forêts urbaines, cimetières, lots vacants, jardins et cours, campus, etc.

Facteurs (ou critères) de durabilité : facteurs qui permettent d'établir les enjeux, possibilités et risques associés aux interventions gouvernementales sur la base des principes de développement durable et d'apporter les correctifs nécessaires. Il s'agit d'une approche d'évaluation stratégique utilisée de façon croissante dans différents domaines, dont celui de la finance durable et de l'assurance (facteurs « ESG »). Au Québec, depuis 2006, la Loi sur le développement durable exige des organisations publiques qu'elles prennent en compte les principes de développement durable dans le cadre de leurs interventions et confie au MELCCFP la responsabilité de développer les outils dans ce but.

Filières vertes : réseaux de production composés d'entreprises fortement interdépendantes, de producteurs de savoirs, d'organismes de liaison et de clients liés dans une chaîne de production à valeur ajoutée et qui sont actifs dans les secteurs de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de l'optimisation de la consommation des ressources ou de la réduction des répercussions négatives de divers types d'activités sur l'environnement.

Financement durable de l'État : désigne le financement du gouvernement du Québec dans des entreprises (de toutes les formes juridiques) ou des projets qui répondent à des critères de durabilité. Par financement, on entend les prêts, le prêt participatif, le prêt convertible, le prêt à redevance, la garantie de prêt, la garantie d'engagement financier, le financement en quasi capitaux propres (« quasi-équité ») sous forme de débenture ou de dette subordonnée ou d'autres instruments financiers du gouvernement du Québec.

Intensité énergétique : rapport entre la consommation d'énergie et le niveau d'activité d'un secteur ou de ses composantes. C'est un indicateur au même titre que les indices de productivité, et il nous permet d'effectuer des comparaisons entre deux périodes, entre des secteurs ou des composantes des secteurs, ou entre des régions. Dans le secteur des transports, les comparaisons intéressantes portent sur les usages (personnes et marchandises) et sur les modes (voitures, autobus, camions, avions, trains et bateaux.). La mesure de la consommation totale d'énergie repose sur les sources individuelles comme l'essence, le propane, le gaz naturel, l'essence d'aviation, le carburéacteur, le diesel, le mazout lourd et l'électricité.

Investissements et placements (durables ou responsables) de l'État : investissements et placements du gouvernement du Québec dans des entreprises (toutes les formes juridiques), projets ou actifs qui répondent à des critères de durabilité (ou ESG). Par investissements et placements, on considère les investissements directs en capital de risque, en capitaux propres ou dans des fonds d'investissement, les actifs boursiers, les actifs dans des fonds communs, les actifs dans des fonds négociés en bourse, les actifs à revenu fixe, les actifs réels et les autres types d'investissements et de placements du gouvernement du Québec.

LEED (NC et CI) : programme Leadership in Energy and Environmental Design. Ce dernier repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de réalisation d'un projet, d'exigences environnementales qui touchent notamment l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur. La certification LEED-NC (nouvelle construction) vise les projets de construction, de rénovation majeure ou d'agrandissement, tandis que la certification LEED-CI (*commercial interiors* ou aménagements commerciaux) s'applique aux projets d'aménagement des espaces commerciaux.

Logistique : processus qui consiste à planifier, à mettre en œuvre et à contrôler le flux et l'entreposage des biens et services et des renseignements connexes depuis le point d'origine jusqu'au point de consommation de ces biens et services (Gouvernement du Canada, 2018).

Logistique inversée : processus qui consiste à gérer le retour des produits du consommateur au producteur.

Marché public : au sens de la Loi sur les contrats des organismes publics, contrat conclu entre un organisme public et une entreprise privée, pour répondre à des besoins en matière d'approvisionnement, de services professionnels ou de nature technique ou de travaux de construction. Les contrats conclus, donc les marchés publics, permettent aux organismes publics de réaliser leurs mandats respectifs (SCT, 2022).

Mobilité durable : « Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement » (MTMDET, 2018).

Modèle d'affaires durable (pratiques d'affaires durable) : synonyme de démarche de développement durable en entreprise ou bien de responsabilité sociale des entreprises. Ce terme désigne un modèle d'affaires axé sur les principes de durabilité et ayant pour but d'améliorer la performance de l'entreprise sur les plans financier, environnemental, social et de gouvernance. Dans ce modèle, on vise à ce que les activités de l'entreprise soient durables (écoresponsables ou responsables) et qu'elles aient des répercussions positives sur le milieu d'affaires et la communauté. Un modèle d'affaires durable repose sur les éléments suivants : une vision à long terme et un engagement de la part des dirigeants; une évaluation de la performance de l'entreprise sous l'angle de la durabilité pour établir les priorités d'intervention; l'élaboration d'objectifs et la mise en œuvre

d'un plan d'action; la mise en place de mécanismes de suivi et de mesures du progrès; la communication des résultats et le dialogue avec les parties prenantes tout au long du processus.

Nature : entièreté du monde physique et biologique (à l'exception de ce qui a été fabriqué par l'humain).

Obligations vertes du Québec : titres de créance émis pour emprunter des capitaux qui sont ensuite affectés à des projets précis comportant des avantages tangibles sur le plan de l'environnement.

Obsolescence programmée : diminution volontaire de la durée de vie d'un bien pour accroître le besoin de le remplacer.

Personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité : personnes qui, en raison de leurs caractéristiques communes et selon les contextes, ont une probabilité plus élevée de voir se développer des problèmes de santé ou des problèmes psychosociaux ou de subir des traumatismes. Cette vulnérabilité est le résultat d'un ensemble de facteurs, dont des conditions ou des circonstances sociales et économiques (par exemple le manque d'accès à des ressources et à des services), ainsi que des caractéristiques individuelles particulières (par exemple l'âge, le sexe, le genre, les origines ethnoculturelles, les conditions de santé préexistantes, les conditions de vie, le statut socioéconomique, la scolarité). Une même personne peut cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité.

Pratiques d'affaires durables (écoresponsables ou responsables) : pratiques de gestion comme l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des matières résiduelles, l'insertion sociale, la prévention des accidents ou le contrôle de la rentabilité. Ce type de pratique vise à répondre à un enjeu social, environnemental ou économique vert précis. Par son adoption de nature ponctuelle ou limitée à une fonction de l'entreprise, une pratique durable se distingue d'une démarche stratégique de développement durable, qui implique un engagement global visant à intégrer le développement durable de façon transversale dans tout le modèle d'affaires de l'entreprise.

Principe d'aucune perte nette : l'un des principes fondamentaux de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (L.Q. 2017, c. 14). L'application du principe d'aucune perte nette au Québec requiert qu'à la suite du développement d'un territoire, les gains soient au moins équivalents à la perte et aux dommages résiduels causés par les projets sur les milieux humides ou hydriques.

Produits durables : produits dont les caractéristiques sont préférables, compte tenu de l'environnement et de leurs retombées sociales, à celles de produits comparables. Par exemple, un produit ménager écoénergétique est préférable à son équivalent.

Programme de soutien financier (ou d'aide financière) durable : un programme intégrant au moins un critère écoresponsable de nature environnementale dans son cadre normatif ou un autre document communiqué à la clientèle et faisant partie intégrante du processus d'octroi. Ceci comprend les programmes incluant des critères écoconditionnels, les programmes à vocation environnementale et ceux qui intègrent d'autres types de critères écoresponsables (y compris des critères climato-responsables et climato-conditionnels) de nature environnementale.

Provinces naturelles : unités écologiques fonctionnelles de haut niveau (grands écosystèmes) induites par une structure spatiale particulière, exprimée au travers de la nature du socle rocheux, de la configuration du relief, de l'hydrographie, des dépôts de surface, du climat, de la végétalisation, etc. Elles s'inscrivent dans une approche de régionalisation écologique hiérarchique du continent nord-américain. Elles désignent 13 unités territoriales et constituent le niveau de perception le plus élevé du cadre écologique de référence du Québec (niveau I).

Santé durable : état dynamique complet de bien-être physique, mental, psychologique et social qui est atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et grâce à l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, au bénéfice des générations actuelles et futures. Ces conditions et ressources sont dispensées avec un souci d'équité sociale et de genres, pour tous, y compris les groupes défavorisés et les personnes vulnérables. La santé durable permet à une personne de développer son plein potentiel. Son état de santé est étroitement lié à l'état des écosystèmes, car la santé durable réfère également au maintien ou à l'amélioration de l'environnement naturel dans une perspective de développement durable. De plus, elle est un actif social et économique qui implique une responsabilité, à la fois individuelle et collective. La responsabilité supérieure de maintenir et d'améliorer la santé de tous, dont celle des générations futures, doit être assumée collectivement et solidairement. Finalement, la santé durable est axée sur la prévention, la promotion et l'intervention, et elle prend forme dans une approche globale couvrant l'ensemble des déterminants de la santé.

Services écologiques : la multitude des bénéfices qui sont fournis à la population par les écosystèmes. Ces services rendus par les écosystèmes peuvent se subdiviser en quatre catégories : les services de régulation liés aux processus des écosystèmes (comme l'effet tampon contre les inondations ou l'épuration des eaux), les services d'approvisionnement (comme la fourniture de fruits, de gibier ou de fibres), les services ontogéniques (par exemple le contact régulier des jeunes avec la nature, qui favorise leurs aptitudes sociales et scolaires), les services socioculturels (comme les possibilités récréatives et éducatives et la beauté des paysages).

Soutien financier durable (ou responsable) : ensemble des programmes de soutien financier et d'investissement gouvernementaux, dons et commandites intégrant des critères incitant les bénéficiaires à adopter des pratiques écoresponsables (responsables ou durables). Ces critères permettent de soutenir le développement de secteurs stratégiques ou de réaliser de grands projets dans le respect des principes de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Transition socio-écologique : passage à un modèle économique et social plus durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux de la crise climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Ce concept admet et cherche à dévoiler l'articulation entre l'écologie et la socioéconomie ainsi que les dimensions éthiques et politiques impliquées dans les solutions proposées aux problèmes environnementaux. La transition socio-écologique se compose de plusieurs volets interdépendants tels que la transition énergétique, la transition agroalimentaire ou encore la transition climatique.

Transition juste (s'applique également à la transition socio-écologique juste) : la prise en compte du concept de « transition juste » ou « socio-écologique juste » par le gouvernement consiste à accompagner les acteurs de la société concernés plus directement par la mise en place de mesures de transition, ainsi que ceux qui subissent avec le plus d'intensité les impacts du passage à un modèle de développement durable. Cette transition réfère à la notion d'équité et au principe général de « ne laisser personne derrière » dans le défi du passage vers une économie verte. Elle vise l'adhésion de la population et s'inscrit dans une perspective d'équité intergénérationnelle. Pour être juste, la transition socio-écologique (ainsi que les transitions sectorielles qu'elle sous-tend) doit se faire selon un processus permettant d'assurer une répartition équitable des coûts et des bénéfices qui y sont associés et d'améliorer la qualité de vie de la population. Afin d'éviter une mauvaise adaptation des actions gouvernementales et d'éviter l'augmentation de la vulnérabilité d'autres groupes sociaux, elle doit se faire en réduisant les inégalités sociales de santé. Les mesures de transition visent, entre autres, les secteurs économiques et de la main-d'œuvre, les options offertes à la population pour réduire la pollution et ses émissions de GES, la protection des régions (prise en compte des particularités régionales), des communautés et de certains groupes de populations dites plus vulnérables, l'équité intergénérationnelle et internationale et un dialogue social continu.

Zoonoses : maladies infectieuses qui sont passées de l'animal à l'être humain. Les agents pathogènes zoonotiques peuvent être d'origine bactérienne, virale ou parasitaire, ou peuvent impliquer des agents non conventionnels et se propager à l'humain par contact direct ou par les aliments, l'eau ou l'environnement. Ils représentent un problème majeur de santé publique dans le monde entier en raison de notre relation étroite avec les animaux dans différents contextes (agriculture, animaux domestiques et environnement naturel). Les zoonoses peuvent également perturber la production et le commerce des produits d'origine animale pour l'alimentation ou à d'autres fins (OMS, 2021).

Annexe 6

Références

- [AMF] AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. 2022. *Les risques liés aux changements climatiques : le point sur les mesures mises en place par les institutions financières*. Disponible en ligne : https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/professionnels/rapport-changements-climatiques_fr.pdf (document consulté le 20 octobre 2022).
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. 2015. Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/RES/70/1 (25 septembre 2015). Disponible en ligne : <https://undocs.org/fr/A/RES/70/1> (document consulté le 15 novembre 2021).
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. 2021. *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 42^e législature, 2^e session, 19 octobre 2021 – Vol. 46 N° 1 Journal des débats de l'Assemblée nationale – Assemblée nationale du Québec (assnat.qc.ca) (document consulté le 15 novembre 2021).
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. 2021a. *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 42^e législature, 2^e session, 6 octobre 2021 – Vol. 45 N° 213 : Journal des débats de l'Assemblée nationale – Assemblée nationale du Québec (assnat.qc.ca) (document consulté le 15 novembre 2021).
- BURTON, W. N., CHEN, C. Y., CONTI, D. J., SCHULTZ, A. B., et EDINGTON, D. W. (2006). "The association between health risk change and presenteeism change". *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, 48(3), 252-263.
- [CDPQ] CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC. 2021. *Fonds Équité pour la diversité et l'inclusion*. Disponible en ligne : <https://www.cdpq.com/fr/equite25-3> (page consultée le 12 novembre 2021).
- [CDPQ] CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC. 2021a. *Rapport annuel 2020*. Disponible en ligne : https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/ra/ra2020_rapport_annuel_fr.pdf (document consulté le 12 novembre 2021).
- [CDPQ] CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC. 2021b. *La CDPQ annonce sa nouvelle stratégie climatique*. Disponible en ligne : <https://www.cdpq.com/fr/actualites/communiques/cdpq-annonce-nouvelle-strategie-climatique> (page consultée le 19 novembre 2021).
- [CDPQ] CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC. 2021c. *Obligations vertes – Présentation aux investisseurs*. Disponible en ligne : https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/CDPQ_Obligations_vertes_investisseurs_FR_USDOct2021.pdf (page consultée le 19 novembre 2021).
- [CÉRSÉ] CENTRE D'ÉTUDE EN RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ÉCOCITOYENNETÉ. 2019. *L'achat en ligne permet-il de réduire notre empreinte écologique?*. Disponible en ligne : <https://cerse.crosemont.qc.ca/nouvelles/lachat-en-ligne-permet-il-de-reduire-notre-empreinte-ecologique/> (page consultée le 10 novembre 2021).
- CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA APPROCHES COMMUNAUTAIRES ET INÉGALITÉS DE SANTÉ. 2021. *Étude-PARCOURS – Demander de l'aide alimentaire, et après?*. Disponible en ligne : https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2021/07/Infographie-Etude-PARCOURS_VF.pdf (page consultée le 13 décembre 2021).
- CIRCLE ECONOMY et RECYC-QUÉBEC. 2021. *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec*. Disponible en ligne : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf> (document consulté le 5 octobre 2022).
- COMMISSION EUROPÉENNE. 2020. *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux batteries et aux déchets de batteries, abrogeant la directive 2006/66/CE et modifiant le règlement (UE) 2019/1020*. Disponible en ligne : http://www.senat.fr/europe/textes/europeens/COM_2020_798.pdf (document consulté le 10 novembre 2021).
- COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC. 2019. *Écoute, réconciliation et progrès*. Rapport final. Disponible en ligne : https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf (document consulté le 8 décembre 2021).
- CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC. 2017. *La contribution du transport des marchandises à la prospérité du Québec*, Mars 2017. Disponible en ligne : <https://www.cpq.qc.ca/workspace/uploads/files/etude4prosperte130317.pdf> (document consulté le 19 novembre 2021).

- [CQCD] CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL. 2020. *Consultations prébudgétaires 2020-2021 – Avis du CQCD*. Disponible en ligne : <https://cqcd.org/wp-content/uploads/2021/05/Avis-du-CQCD-Consultations-pr%C3%A9budg%C3%A9taires-2020-2021.pdf> (document consulté le 11 novembre 2021).
- [CQEA] CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ENTREPRISES ADAPTÉES. 2021. *Les entreprises adaptées – Créatrices d'emplois pour personnes avec limitations*. Disponible en ligne : <https://www.cqea.ca/a-propos/les-entreprises-adaptees-emplois-personnes-avec-limitations/> (page consultée le 12 novembre 2021).
- [CPMT] COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL. 2023. *Se préparer à un marché du travail en transformation : Référentiel québécois des compétences du futur*. Disponible en ligne : https://www.cpmt.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers_cpmt/Publications/RA_referentiel_CPMT.pdf (page consultée le 20 février 2023).
- [CRIQ] CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC. 2019. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*. Disponible en ligne : https://www.criq.qc.ca/images/pdf/rapports_annuels/CRIQ_Rapport_Annuel_2018-2019.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).
- DUPRAS ET COLLAB. 2015. *Economic value of Greater Montreal's non-market ecosystem services in a land use management and planning perspective*. Disponible en ligne : https://dupraslab.weebly.com/uploads/2/8/3/7/28377785/dupras_2014_greater_montreal_ecosystem_value.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).
- ENVIROCOMPÉTENCES. 2021. *Rapport exploratoire sur la transition verte, les changements climatiques et leurs impacts sur l'emploi et la formation de la main-d'œuvre*. Avec la contribution financière de la Commission des partenaires du marché du travail. Disponible en ligne : https://www.envirocompetences.org/media/publications/RapportExploratoire_MO-TransitionVerte_SB.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).
- [FAQDD] FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE. 2021. *Fonds écoléader*. Disponible en ligne : <https://faqdd.qc.ca/programmes/fonds-ecoleader/> (page consultée le 28 septembre 2022).
- [FRQ] FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC. 2021. *Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion*. Disponible en ligne : <https://frq.gouv.qc.ca/strategie-en-matiere-dequite-de-diversite-et-dinclusion/> (page consultée le 28 septembre 2022).
- [FRQ] FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC. 2021a. *Octrois des Fonds de recherche du Québec pour le développement durable*. Document interne.
- [FRQ] FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC. 2021b. *Rapport annuel de gestion 2020-2021*. Disponible en ligne : https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/10/rag-frqnt_20-21_vf.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).
- GOVERNEMENT DU CANADA. 2018. *Logistique au Canada*. Disponible en ligne : https://www.ic.gc.ca/eic/site/dsib-logi.nsf/fra/h_pj00000.html (page consultée le 10 novembre 2021).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2021. *Opération haute vitesse*. Communiqué de presse. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/operation-haute-vitesse-des-investissements-de-150-m-pour-completer-la-desserte-en-internet-haute-vitesse-au-quebec-36400> (page consultée le 19 novembre 2022).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2022. *Subventions aux entreprises adaptées*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/emploi/embauche-et-gestion-de-personnel/recruter/subventions-entreprises-adaptees> (page consultée le 19 novembre 2022).
- HALIFAX REGIONAL MUNICIPALITY. 2005. *Settlement Pattern and Form with Service Cost Analysis*. Disponible en ligne (en anglais uniquement) : <https://usa.streetsblog.org/wp-content/uploads/sites/5/2015/03/Halifax-data.pdf> (document consulté le 15 novembre 2021).
- HENDRIKSEN, I. J., SIMONS, M., GARRE, F. G., et HILDEBRANDT, V. H. (2010). "The association between commuter cycling and sickness absence". *Preventive medicine*, 51(2), 132-135.
- INFRASTRUCTURE CANADA. 2021. *Stratégie nationale de transport actif 2021-2026*. Disponible en ligne : <https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/nats-snta/nats-strat-snta-fr.pdf> (document consulté le 19 octobre 2022).
- [INSPQ] INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2017. *Verdir les villes pour la santé de la population*. Disponible en ligne : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf (document consulté le 21 novembre 2021).

- [INSPQ] INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2018. *Les inégalités sociales de santé au Québec : La mortalité prématurée*. Disponible en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/santescope/suivre-les-inegalites-sociales-de-sante-au-quebec/la-mortalite-prematuree> (page consultée le 20 octobre 2022).
- [IPBES] PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES. 2019. *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 1148 pages. Disponible en ligne (en anglais uniquement) : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673> (document consulté le 3 novembre 2021).
- [IQ] INVESTISSEMENT QUÉBEC. 2021. *Initiative Compétivert : des entreprises plus compétitives grâce aux possibilités de l'économie verte*. Communiqué de presse – Montréal, 19 mars 2021. Disponible en ligne : <https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiqués/Initiative-Compétivert-des-entreprises-plus-compétitives-grâce-aux-possibilités-de-l-economie-verte.html#:~:text=L%E2%80%99initiative%20Comp%C3%A9tivert%20propose%20des%20solutions%20cr%C3%A9atives%20de%20financement,du%20virage%20vers%20une%20-%C3%A9conomie%20responsable%20et%20durable> (page consultée le 11 novembre 2021).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2018. *Comptes des terres du Québec méridional*. Institut de la statistique du Québec. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/comptes-des-terres-du-quebec-meridional-edition-revisee.pdf> (document consulté le 3 octobre 2022).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2021. *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*. Rapport d'enquête – Édition 2021. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2021.pdf> (document consulté le 26 octobre 2021).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2021a. *Vieillesse : réalités sociales, économiques et de santé*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillesse/index.html?theme=population&tab=6> (page consultée le 15 novembre 2021).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2021b. *Pourcentage de localités où l'indice de vitalité économique est positif, par régions administratives*. Disponible en ligne : https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mrc/index.html (page consultée le 16 novembre 2021).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2021c. *Les personnes ayant une incapacité au marché du travail au Québec en 2017*. Marché du travail et rémunération. N°28, septembre. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/incapacite-participation-marche-travail-quebec-2017.pdf> (page consultée le 17 octobre 2022).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2021d. *Le bilan démographique du Québec : Édition 2021*. Disponible en ligne : https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01614FR_Bilandemo2021F00.pdf (document consulté le 19 octobre 2022).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2022. *Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Mise à jour du 14 octobre 2022. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/recueil-indicateurs-suivi-strategie-gouvernementale-developpement-durable-2015-2020> (document consulté le 20 octobre 2022).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2022a. *Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite> https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mrc/index.html (page consultée le 28 septembre 2022).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2022b. *Vitrine statistique sur le vieillissement de la population*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/vieillesse/index.html?theme=population&tab=5> https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mrc/index.html (page consultée le 18 octobre 2022).
- [ISQ] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2022c. *Les postes vacants au Québec au 2e trimestre de 2022*. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec/publication/postes-vacants-2e-trimestre-2022> https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mrc/index.html (page consultée le 20 octobre 2022).
- MAAS, J., VERHEIJ, R. A., GROENEWEGEN, P. P., DE VRIES, S., et SPREEUWENBERG, P. 2006. "Green space, urbanity, and health: how strong is the relation?" (en anglais uniquement). *Journal of Epidemiology & Community Health*, 60(7), 587-592.

- [MAMH] MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. 2019. *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux*. Rapport du sondage de 2018. Disponible en ligne : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/developpement_durable/sondage_demarches_developpement_durable_2018.pdf (document consulté le 15 novembre 2021).
- [MAMH] MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. 2019a. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025*. https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/strategie_eau/strategie_eau_potable.pdf (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MAMH] MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. 2020. *Le développement durable dans les organismes municipaux du Québec : état de la situation au 31 mars 2020*. Disponible en ligne : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/developpement_durable/napperon_develop_durable_organime_municipaux.pdf (document consulté le 15 novembre 2021).
- [MAMH et SHQ] MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION et SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. 2021. *Investissements majeurs dans le logement social et abordable au Québec*. Communiqué de presse. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/investissements-majeurs-dans-le-logement-social-et-abordable-au-quebec-36367> (document consulté le 21 novembre 2021).
- [MAMH et MCC] MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION et MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. 2022. *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/partage/mamh-mcc/PNAAT/BRO_PNAAT_fr.pdf?1658950101 (document consulté le 19 octobre 2022).
- [MAPAQ] MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. 2018. *Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1552593342 (document consulté le 21 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. 2021. *Plan d'agriculture durable 2020-2030*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/politique-bioalimentaire/agriculture-durable/page> (document consulté le 9 novembre 2021).
- [MEIE] MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE. 2017. *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_SQRI_2017-2022_MEI.pdf?1568820440 (document consulté le 19 novembre 2021).
- [MEIE] MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE. 2021. *Présentation de l'industrie de la construction*. Disponible en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/secteurs/construction/presentation-de-lindustrie-de-la-construction/#c29472> (page consultée le 12 novembre 2021).
- [MEIE] MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE. 2022. *Portrait de l'entrepreneuriat au Québec*. Disponible en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-et-analyses/analyses-sur-lentrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-lentrepreneuriat-au-quebec> (page consultée le 12 novembre 2022).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020. *État de situation du développement durable au Québec – Rapport de la période 2013-2019*. Disponible en ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/etat-situation-dd-2013-2019.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020a. *Plan pour une économie verte 2030*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte> (document consulté le 10 novembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020b. *Québec atteint sa cible internationale : plus de 10 % du territoire en milieu côtier et marin sera protégé*. Communiqué de presse – Québec, 13 décembre 2020. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/quebec-atteint-sa-cible-internationale-plus-de-10-du-territoire-en-milieu-cotier-et-marin-sera-protége> (page consultée le 18 novembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020c. *L'eau au Québec : une ressource à protéger*. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/inter.htm#:~:text=Avec%20ses%20dizaines%20de%20milliers,bassin%20hydrographique%20du%20Saint%20Laurent> (page consultée le 20 octobre 2022).

- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020d. *Sentinelle outil de détection des espèces exotiques envahissantes (EEE)*. Disponible en ligne : <https://www.pub.environnement.gouv.qc.ca/scc/Catalogue/ConsulterCatalogue.aspx> (page consultée le 20 octobre 2022).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021. *Indice de performance en matière de développement durable*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/developpement-durable/indice-performance/#:~:text=L%27indice%20de%20performance%20en%20mati%C3%A8re%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable,et%20organismes%20ont%20notamment%20atteint%20leurs%20objectifs.%20> (page consultée le 13 décembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021a. *Rapport de mise en œuvre 2017-2019 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Disponible en ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport/strategie-dd-rapport-2017-2019.pdf (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021b. *Directive visant la mise à jour des plans d'action de développement durable – Année de prolongation 2021-2022*. Document disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/directive-prolongation-padd-2021-2022.pdf?1620396833> (document consulté le 9 novembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021c. *Répertoire des écoétiquettes*. Disponible en ligne : <https://environnement.gouv.qc.ca/developpement/ecoetiquette/index.asp> (page consultée le 10 novembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021d. *Les aires protégées au Québec*. Disponible en ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm (page consultée le 10 novembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021e. *Conférence de Glasgow sur le climat. Le Québec rehausse ses ambitions en souscrivant à la déclaration Further, Faster, Together : Leader's Actions*. Communiqué de presse – Glasgow, 7 novembre 2021. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communiquie.asp?no=4679> (document consulté le 13 décembre 2021).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2021f. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990*. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2019/inventaire1990-2019.pdf> (document consulté le 19 octobre 2022).
- [MELCC] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2022. *Bilan des ventes de pesticides au Québec, année 2020*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/pesticides/bilan-ventes-pesticides-quebec-2020.pdf?1654876442> (document consulté le 30 septembre 2022).
- [MELCCFP] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2022. *Espèces floristiques menacées ou vulnérables*. Disponible en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/especes-floristiques-menacees-vulnerables.htm> (document consulté le 30 septembre 2022).
- [MEQ] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. 2021. *Portrait de la déclaration en matière de développement durable 2021 – Résultats du questionnaire rempli par les écoles et les centres*. Disponible en ligne : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/portrait-declaration-2021-developpement-durable.pdf (document consulté le 27 octobre 2021).
- [MERN] MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2022. *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques - Mise à niveau 2026*. Disponible en ligne : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/MERN-Mise-niveau-2026-plan-directeur-transition-energetique.pdf> (document consulté le 5 octobre 2022).
- [MERN] MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES. 2022a. *Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/ressources-naturelles/Documents/Energie/Strategie-hydrogene-vert-bioenergies-version-ecran-MERN.pdf?1653507399> (document consulté le 20 octobre 2022).

- [MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2020. *Politique d'intégration du bois dans la construction*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO_Construction_bois_MFFP.pdf?1669729565 (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2021. *Forêts*. Disponible en ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/> (page consultée le 10 novembre 2021).
- [MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2021a. *Certification forestière*. Disponible en ligne : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/certification-forestiere/> (consulté le 19 novembre 2021).
- [MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2021b. *Liste de la faune vertébrée du Québec (LFVQ)*. Disponible en ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/liste-de-la-faune-vertébree-du-quebec> (consulté le 18 novembre 2021).
- [MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2021c. *Espèces exotiques envahissantes animales*. Disponible en ligne : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/ (page consultée le 18 novembre 2021).
- [MFFP] MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2021d. *Plan stratégique 2019-2023*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/plan-strategique/PS-MFFP-2019-2023.pdf?1575476648> (document consulté le 9 novembre 2021).
- [MFQ] MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. 2018. *Épargne Placements Québec innove en offrant des obligations vertes aux épargnants québécois*. Communiqué du cabinet du ministre des Finances. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/epargne-placements-quebec-innovent-offrant-obligations-vertes-aux-epargnants-quebecois/> (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MFQ] MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. 2021. *Obligations vertes*. Disponible en ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_MFQ_OblVertes_Bulletin_Juillet2021.pdf (document consulté le 14 décembre 2021).
- [MFQ] MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. 2022. *Lexique*. Disponible en ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/mesures_ecofiscales/lexique.asp (document consulté le 4 octobre 2022).
- [MIFI] MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION. 2020. *Rapport annuel de gestion 2019-2020*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2019-2020_MIFI.pdf (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MIFI] MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION. 2021. *Rapport annuel de gestion 2020-2021*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2020-2021_MIFI.pdf (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MSSS] MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2019. *Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Développement durable 2019*. Disponible en ligne : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/soins-et-services/prix-d-excellence-du-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/developpement-durable-2019/> (page consultée le 12 novembre 2021).
- [MSSS] MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2020. *Cadre de référence en approvisionnement responsable*. Disponible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002697/> (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MSSS] MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2022. *Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population – Plan d'action interministériel 2022-2025 de la politique gouvernementale de prévention en santé*. Disponible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-297-05W.pdf> (page consultée le 20 octobre 2022).
- [MTESS] MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. 2017. *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Disponible en ligne : https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Admin_PADD_2016-2020.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).
- [MTESS] MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. 2018. *Le Québec à l'ère du plein emploi : 2018-2023 – Stratégie globale de promotion et de valorisation des métiers et professions*. Disponible en ligne : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Strategie-globale-promotion-valorisation-metiers-professions.pdf> (document consulté le 16 novembre 2021).

- [MTESS] MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. 2021. *Alliances pour la solidarité*. Disponible en ligne : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/alliances/index.asp> (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MTMDT] MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS. 2018. *Politique de mobilité durable – 2030*. Disponible en ligne : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/Pages/politique-mobilite-durable.aspx (document consulté le 12 novembre 2021).
- [MTMDT] MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS. 2018a. *Transporter le Québec vers la modernité – Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport collectif régional*. Disponible en ligne : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/PMD-08-cadre-intervention.pdf (document consulté le 13 décembre 2021).
- [MTO] MINISTÈRE DU TOURISME. 2022. *Portrait de l'industrie touristique*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/portrait-industrie-touristique#c98274> (page consultée le 20 octobre 2022).
- [MTQ] MINISTÈRE DES TRANSPORTS. 2021. *Service aérien gouvernemental*. Disponible en ligne : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/services/SAG/Pages/service-aerien-gouvernemental.aspx> (page consultée le 12 novembre 2021).
- [MTQ] MINISTÈRE DES TRANSPORTS. 2021a. *Rapport annuel 2020-2021*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transport/publications-amd/rapport-annuel-de-gestion/RA_rapport_annuel_2020-2021_MTQ.pdf?1655219037 (document consulté le 19 octobre 2022).
- NATIONS UNIES. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. 30 p. Disponible en ligne : www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf (document consulté le 15 novembre 2021).
- NATIONS UNIES. 2021. *17 objectifs pour sauver le monde*. Disponible en ligne : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> (page consultée le 15 novembre 2021).
- [OCR] OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE. 2020. *Baromètre 2020 de la consommation responsable – 11^e édition de son Baromètre annuel de la consommation responsable, une édition spéciale Vigie Conso Covid-19*. Disponible en ligne : <https://ocresponsable.com/barometre-2020/> (document consulté le 21 octobre 2021).
- [OMS] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2021. *Zoonoses*. Disponible en ligne : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/zoonoses> (page consultée le 13 décembre 2021).
- [OPHQ] OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. 2021. *Aperçu statistique des personnes handicapées au Québec*. Disponible en ligne : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/statistiques/personnes-handicapees-au-quebec-en-chiffres/apercu-statistique-des-personnes-handicapees-au-quebec.html> (page consultée le 19 novembre 2021).
- [OPHQ] OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. 2021a. *Les personnes avec incapacités au Québec : un portrait à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 – Caractéristiques sociodémographiques et économiques, Volume 2*. Disponible en ligne : https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Enquetes/Internes/V02_Portrait_incapacite_Qc_ECI2017.pdf (page consultée le 17 octobre 2022).
- [OPHQ] OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC. 2021b. *Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : le loisir, le sport, le tourisme et la culture*. Disponible en ligne : https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes_analyses_et_rapports/Evaluation_de_lefficacite_de_la_politique_gouvernementale_APE_Loisir-Sport-Tourisme-Culture.pdf (page consultée le 17 octobre 2022).
- PINSARD, M., TOUSSAINT, J. 2020. *L'impact environnemental du numérique au Québec et au Canada – 2^e rapport du projet DiagnosTIC, Rapport du groupe de travail dirigé par Maxime Pinsard, Les Shifters Montréal*. Disponible en ligne : <https://zenodo.org/record/4284860#.Ybi9r3zMKUk> (document consulté le 13 décembre 2021).
- RECYC-QUÉBEC. 2019. *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024*. Disponible en ligne : <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pggmr.pdf> (document consulté le 13 décembre 2021).

- REVÉRET, J. P. 2017. *Valeur économique des effets sur la santé de la nature en ville*. Édition révisée. Institut national de santé publique. Disponible en ligne : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2267_valeur_economique_effets_sante_nature_ville_revisee.pdf (document consulté le 19 octobre 2021).
- ROBITAILLE, E., BERGERON, P., et LAGUE, J. 2013. *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Direction du développement des individus et des communautés. Institut national de santé publique du Québec. Disponible en ligne : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf (page consultée le 19 novembre 2021).
- [SAAQ] Société de l'assurance automobile du Québec. 2022. *Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation et le type de véhicule, Québec, régions administratives et municipalités de résidence du propriétaire du véhicule*. Disponible en ligne : https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERE9JGNM57-53888288421SH5OE&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3628#tri_tertr=00&tri_mun=aaaaa (page consultée le 19 octobre 2022)
- SANTÉ CANADA. 2020. *Réduire les îlots de chaleur urbains pour protéger la santé au Canada – Introduction pour les professionnels de la santé publique*. Disponible en ligne : <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/health/publications/healthy-living/reducing-urban-heat-islands-protect-health-canada/Reducing-Urban-Heat-FR.pdf> (document consulté le 19 octobre 2021).
- SANTÉ CANADA. 2021. *Les impacts sur la santé de la pollution de l'air au Canada – Estimation des décès prématurés et des effets non mortels*. Rapport 2021. Disponible en ligne : <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/publications/healthy-living/2021-health-effects-indoor-air-pollution/hia-report-fra.pdf> (document consulté le 31 octobre 2021).
- [SAQ] Société des alcools du Québec. 2021. *Responsabilité sociétale*. Disponible en ligne : <https://www.saq.com/fr/a-propos/responsabilite-societale> (page consultée le 12 novembre 2021).
- [SCT] SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2020. *Plan québécois des infrastructures 2020-2030*. Disponible en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/20-21/7-Plan_quebecois_des_infrastructures.pdf (document consulté le 12 novembre 2021).
- [SCT] SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2021. *Tableau de bord de la performance des ministères*. Disponible en ligne : <https://performance.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/secretariat-du-conseil-du-tresor/> (page consultée le 9 novembre 2021).
- [SCT] SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2021a. *Faits saillants*. Disponible en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publicque/2021/Faits_saillants_2021.pdf (page consultée le 12 octobre 2022).
- [SCT] SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2022. *Abécédaire des marchés publics*. Extranet des marchés publics.
- [SCT] SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2022a. *Statistiques sur les contrats des organismes publics 2020-2021*. Disponible en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/rapport-statistiques_2021.pdf (document consulté le 29 septembre 2022).
- [SCT] SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2022b. *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec*. Document interne.
- [SÉPAQ] SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC. *Rapport annuel 2021-2022*. Disponible en ligne : https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20212022.pdf (document consulté le 30 septembre 2022).
- [SHQ] SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. 2018. *Plan d'action en développement durable 2017-2021*. Disponible en ligne : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/plan-action-developpement-durable-2017-2021.pdf> (page consultée le 19 novembre 2021).
- SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PHYTOTECHNOLOGIE. 2021. *Que sont les phytotechnologies?* Disponible en ligne : <http://www.phytotechno.com/> (page consultée le 13 décembre 2021).
- [SQI] SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES. 2021. *Rapport annuel 2020-2021*. Disponible en ligne : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2890558?docref=SapinOzZwLALdvDZcagxDg> (document consulté le 26 octobre 2021).
- STARS. 2021. *The Sustainability Tracking, Assessment & Rating System*. Disponible en ligne : <https://stars.aashe.org/> (page consultée le 19 novembre 2021).

- STATISTIQUE CANADA. 2021. *Tableau 14-10-0325-02 Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon les régions économiques, données trimestrielles non désaisonnalisées*. Disponible en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032502> (page consultée le 19 novembre 2021).
- STATISTIQUE CANADA. 2022. *Tableau 13-10-0835-01 Insécurité alimentaire selon le groupe d'âge et le sexe*. Disponible en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032502> (pages consultées le 20 octobre 2022).
- STATISTIQUE CANADA. 2022a. *Tableau 33-10-0502 Répartition des entreprises du secteur privé selon certaines caractéristiques du propriétaire majoritaire 1 2 3, Québec, deuxième trimestre de 2022*. Disponible en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310050201> (page consultée le 20 octobre 2022).
- VÉLO QUÉBEC. 2021. *L'état du vélo au Québec en 2020*. Disponible en ligne : <https://www.velo.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/vq-edv2020-fr.pdf> (document consulté le 19 novembre 2021).
- [VGQ] VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. 2019. *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2019-2020*. Rapport du commissaire au développement durable – Mai 2019. Chapitre 1 – Limites de l'adoption volontaire d'une démarche de développement durable. Disponible en ligne : https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/2019-2020-CDD-mai2019/fr_Rapport2019-2020-CDD-mai2019.pdf (document consulté le 31 octobre 2021).
- [VGQ] VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. 2020. *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021*. Rapport du commissaire au développement durable – Juin 2021. Chapitre 2 - Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable – Application de la Loi sur le développement durable. Disponible en ligne : https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd_tome-juin2020_ch02_web.pdf (document consulté le 26 octobre 2021).
- VOISIN, M., DUBÉ, J. et COELHO, L. 2021. *Évaluation comparative des coûts totaux des déplacements selon le mode de transport utilisé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*. Rapport de recherche, Université Laval, 149.
- WANG, Y., BERARDI, U. et AKBARI, H. 2016. "Comparing the effects of urban heat island mitigation strategies for Toronto, Canada" (en anglais seulement). *Energy and Buildings*, 114, 2-19.
- WOOD, S.L.R., DUPRAS, J., BERGEVIN, C., et KERMAGORET, C. 2019. *La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent*. Ouranos. Disponible en ligne : https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/2019-09_Valeur-%C3%A9conomique-ecosyst%C3%A8mes_UQO_Rapport-final.pdf (document consulté le 31 octobre 2021).

Références des citations en début de sections

Section introductive

- CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES. 2022. *Le développement durable au CAG*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/centre-dacquisitions-gouvernementales/developpement-durable-cag> (document consulté le 12 novembre 2022).
- HYDRO-QUÉBEC. 2020. *Plan de développement durable 2020-2024*. Disponible en ligne : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-developpement-durable-2020-2024.pdf> (document consulté le 12 janvier 2021).
- INVESTISSEMENT QUÉBEC. 2018. *Plan d'action de développement durable 2018-2020*. Disponible en ligne : https://www.investquebec.com/documents/qc/DeveloppementDurable/PlanDeveloppementDurable_2018-2020.pdf (document consulté le 19 novembre 2021).
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, 2022. *Inédit*.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. 2021. *Plan d'action de développement durable 2021-2022*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action-dev-durable/MES-plan-action-dev-durable-2021-2022.pdf?1635350169#:~:text=Le%20d%C3%A9veloppement%20durable%20nous%20invite,cette%20transformation%20collective%20au%20Qu%C3%A9bec> (document consulté le 12 janvier 2022).
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. 2021. *Plan stratégique 2019-2023*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transportes/publications-amd/plan-strategique/Plan_strategique_2019-2023_mai.pdf?1655393103 (document consulté le 19 octobre 2022).

Orientation 1

COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL. 2021. *Plan stratégique 2020-2024*. Disponible en ligne : <https://www.cpmnt.gouv.qc.ca/publications/pdf/CPMT-plan-strategique.pdf> (document consulté le 9 novembre 2021).

ENVIROCOMPÉTENCES. 2021. *Rapport exploratoire sur la transition verte, les changements climatiques et leurs impacts sur l'emploi et la formation de la main-d'œuvre*. Avec la contribution financière de la Commission des partenaires du marché du travail. Disponible en ligne : https://www.envirocompetences.org/media/publications/RapportExploratoire_MO-TransitionVerte_SB.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).

INVESTISSEMENT QUÉBEC. 2021. *Compétivert c'est...* Disponible en ligne : <https://investquebec.competivert.com/> (page consultée le 9 novembre 2021).

RECYC-QUÉBEC. 2021. *Le Québec se dote d'un indice de circularité de son économie*. Disponible en ligne : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/communiques-de-presse/2021-le-quebec-se-dote-d-un-indice-de-circularite-de-son-economie/> (document consulté le 28 février 2023).

Orientation 2

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC. RLRQ, c. C-12, art. 46.1. Disponible en ligne : <https://canlii.ca/t/6c3nj> (document consulté le 9 novembre 2021).

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. 2020. *Transformer les déserts en poumon!*. Disponible en ligne : <http://www.monclimatmasante.qc.ca/transformer-les-d%c3%a9serts-en-poumon.aspx> (page consultée le 9 novembre 2021).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. 2021. *Plan d'agriculture durable 2020-2030*. Disponible en ligne : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/politique-bioalimentaire/agriculture-durable/page> (document consulté le 9 novembre 2021).

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC. 2022. *Rapport annuel 2021-2022*. Disponible en ligne : https://www.sepaq.com/resources/docs/org/doc_corpo/org-rapport-annuel-20212022.pdf (document consulté le 30 septembre 2022).

Orientation 3

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC. 2021. *Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion*. Disponible en ligne : <https://frq.gouv.qc.ca/strategie-en-matiere-dequite-de-diversite-et-dinclusion/> (page consultée le 28 septembre 2022).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2020. *Plan pour une économie verte 2030 – Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605549736> (document consulté le 31 octobre 2021).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. 2022. *Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population : Plan d'action interministériel 2022-2025 de la politique gouvernementale de prévention en santé*. Disponible en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-297-05W.pdf> (page consultée le 20 octobre 2022).

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. 2017. *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Disponible en ligne : https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Admin_PADD_2016-2020.pdf (document consulté le 19 novembre 2021).

Orientation 4

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. 2021. *Pour des milieux de vie de qualité, attrayants et en santé*. Document de consultation. Vers une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires. Disponible en ligne : https://consultation.quebec.ca/uploads/decidim/attachment/file/56/SNUAT_DocConsultation_VF_19juillet.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS. 2018. *Politique de mobilité durable – 2030*. Disponible en ligne : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).

Orientation 5

GOUVERNANCE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC. 2019. *Plan stratégique 2018-2022*. Disponible en ligne : https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/03/plan-strategique_2018-2022-frqs_vf.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).

INVESTISSEMENT QUÉBEC. 2021. *Plan d'action de développement durable 2021-2022*. Disponible en ligne : https://www.investquebec.com/documents/qc/DeveloppementDurable/PlanDeveloppementDurable_2021-2022.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD. 2020. *Plan stratégique 2020-2023*. Disponible en ligne : https://plannord.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/SPN_Plan-Strategique-20-23_PDF.pdf (document consulté le 9 novembre 2021).

GESTION DURABLE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES. 2021. *Plan d'action de développement durable 2021-2022*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/faireaffaire/Appels_d_offres_et_acquisitions/Acquisition_de_biens_et_de_services/Acquisition_biens_services_sante/publications/PA_developpement_durable_CAG.pdf?1619709865 (document consulté le 12 novembre 2021).

INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC. 2021. *Plan d'action de développement durable 2021-2022*. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/infrastructures_technologiques/Publications/PADD_ITQ_2020-2022.pdf?1617737267 (document consulté le 12 novembre 2021).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS. 2022. *L'exemplarité de l'État*. Disponible en ligne : <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/plan-directeur-en-transition-energetique/feuilles-de-route/detail/lexemplarite-de-letat> (page consultée le 5 octobre 2022).

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES. 2021. *Plan d'action de développement durable 2021-2022*. Disponible en ligne : https://www.sqi.gouv.qc.ca/vision/Documents/plan_action_dev_durable_2021-2022_final.pdf (document consulté le 12 novembre 2021).

RÉSEAUX PARAPUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION et MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. 2019. *Plan stratégique 2019-2023*. Disponible en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2019-2023.PDF?1575660315> (document consulté le 12 novembre 2021)



*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 